Irak : ces photos que les médias nous cachent...

# Arc en ciel

# Argentine : Volver

## Trente ans après le coup d'Etat

## Les 320 semaines de manifestations de NDH

- **Deux dossiers :**
  **700 000 Français sous tutelle.**
  Entretien exclusif avec Jean-Paul DELEVOYE, Médiateur de la République
- **Affichage de la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée des établissements scolaires : bilan provisoire de notre campagne nationale**

2ème trimestre 2006 • N°55 - 3 €

# → En Midi-Pyrénées
# les rêves deviennent réalité

observatoire du Pic du Midi

agroalimentaire · océanographie · activités artisanales · santé/biotechnologies · formation · systèmes embarqués · programme Galileo

## Midi-Pyrénées, terre d'accueil de vos projets

### → Midi-Pyrénées en chiffres

- **2e position pour l'essor démographique annuel**
- **14 525 créations d'entreprises** en 2004
- **12 525 créations nettes d'emplois** en 2004
- **1re région de France** (avec Ile-de-France) **en recherche-développement**
- **1re région agricole de France** (en nombre d'emplois) - **106 produits labellisés**
- **2e pôle universitaire de France**
- **Pôle mondial de compétitivité "Aéronautique, espace, systèmes embarqués"**

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**www.midipyrenees.fr**

ICOM. Crédits photographiques : Airbus, CNES - Illus. D. Ducros, ESA Galileo, Régie du Pic du Midi, Donatien Rousseau, Brigitte Bodes.
14830406. icom-com.fr

# “Venez à nous, orages désirés”

Temps maussade sur la France. La France seulement ? Voire.

Certes, l’Hexagone est cabossé par manque de direction politique crédible, à droite comme à gauche : un Premier ministre qui agit en Premier consul ; un ministre des affaires étrangères qui n’en finit pas d’apprendre ; un ministre des finances qui nous aligne sur le modèle de précarité anglo-saxon ; d’autres ministres dont on ne connaît pas le nom… Dans l’opposition, un parti socialiste sans capitaine faisant cuire “*sa petite soupe, sur un petit feu pour de petites gens*” comme disait de Gaulle, au seul profit de sa compagne blairiste, qui n’a de “royal” que le nom, voilà de quoi augmenter le taux de suicides.

Faudra-t-il, selon les propos de Raymond Barre, qu’avant qu’il y ait recomposition, la “*décomposition aille jusqu’au bout*” ? Sans doute.

“*Attendez-vous à savoir*” aurait dit Geneviève Tabouis sur Radio Luxembourg dans les années 50…

Cependant, si la France est mal “barrée”, elle n’est pas la seule. “*Si je me regarde, je me désole ; si je me compare, je me console*”.

Voyez les Etats-Unis, paradis des colonisés culturels : champions des déficits économiques ; embourbés en Irak ; à côté de la plaque pour les accords de Kyoto, pour le Tribunal pénal international.

## Le modèle “Royal”

Voyez la Grande Bretagne, modèle de Ségolène Royal : piégée en Irak, aux emplois précaires, aux services publics défaillants pour l’électricité et le rail, avec un système de santé qui oblige ses “sujets” à se faire soigner à l’étranger… 350 000 sujets de sa gracieuse majesté ont choisi d’émigrer en 2005. Quelle réussite, ce monsieur Blair !

Voyez encore la Russie, toujours empêtrée dans son sous-développement économique, social et politique. Est-ce vraiment mieux que la France ?

Mais il y a la Chine. Ah, oui, il y a la Chine. Le nouvel Eldorado où le marxisme-léninisme de marché sur-exploite les “travailleuses -travailleurs” et cause la fermeture d’usines au détriment de leurs camarades occidentaux qui se sont battus pendant des générations pour obtenir des conditions de vie décente. C’est beau la Chine et c’est même mortel quand on est mineur de fond.

Reste alors l’Allemagne, toujours laborieuse pour oublier la couleur de son ciel et de son passé. Ses succès commerciaux n’empêchent pas un déficit budgétaire record et un taux de chômage dépassant largement les 10%.

Les observateurs – je veux dire les journalistes – prônent la désespérance et vantent ces nations où l’herbe est toujours plus verte que chez nous. Soit. Mais on ne comprend pas pourquoi, si ce qu’ils disent est vrai, les Français ne fuient pas leur pays ; pourquoi tant de gens du Mali ou d’Angleterre veulent venir en France ? Serions-nous “*les pires à l’exception de tous les autres*” comme disait Churchill de la démocratie ? On peut s’interroger…

C’est la guerre qui a provoqué le renouvellement à la Libération d’une classe politique à bout de souffle. C’est mai 68 qui a permis la surrection d’un parti socialiste généreux et militant dont il ne reste que des apparatchiki. Alors, “*venez à nous, orages désirés*” selon le souhait de Lamartine, le poète révolutionnaire de 1848. ■

***Pierre Bercis***
***Président de NDH***

# SOMMAIRE

**Arc en Ciel,**
**revue de Nouveaux Droits de l'Homme**

ONG avec
Statut consultatif près le
Conseil économique et social
des Nations unies
**14, cité Vaneau**
**75007 Paris**
**Tél. : 01 47 53 78 78**
**Fax : 01 45 56 07 06**
Courriel :
**ndh-ong@wanadoo.fr**
**site : www.ndh-france.org**

**Siège International :**
NDH-International
Combate de los Pozos
59 Piso 3
of 20 1079
Buenos Aires
Argentine
www.ndh.org.ar

**Directeur de la Publication :**
Pierre Bercis

**Rédacteur en chef :**
Amel Filah

**Secrétaire de rédaction :**
Mériem Allam

**Maquette :**
Christiane Gontran

**Impression :**
Imp. J.-M. Barbou
RCS Bobigny B 572 188 357

**Ont également contribué :**
Sarah Ahmed,
Geneviève Bisson-Teitgen,
Magali Jandaud,
Karin Lacour, Roger Martin,
Jean-Claude Moreau…

depuis 1977
Nouveaux Droits de l'Homme

## 1. Editorial

*"Venez à nous, orages désirés"*
*Pierre Bercis* 3

## 2. Dossiers

Tutelles
Entretien : Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République 7

Le scandale des tutelles et des curatelles
*Magali Jandaud* 8

La France des incapables
*Sarah Ahmed* 9

Campagne nationale d'action de NDH
Affichage de la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée de tous les établissements scolaires **11**

## 3. Monde

Algérie : Dérives, des rives
*Pierre Bercis* 14

Silence, criminel en Irak : ce que la Presse vous cache 18

Le Liban dans la tourmente
*Carla Bou Kheir* 20

Après la victoire du Hamas… la république islamique 22

Quand l'Iran fait la bombe
*N. Abedian* 23

Sauvagerie ordinaire en Ouganda
*Sarah Ahmed* 24

Quand la Russie broie du noir 25

Commission des droits de l'Homme des Nations unies : une mort annoncée 26

La décadence de la démocratie médiatique en Italie
*Mario de Stefano* 27

Espagne : les terroristes avalent leurs bombes 28

## 4. Société

Guy Malandain, maire de Trappes à NDH
"Dit-on que Versailles est en banlieue" ? 30

Violences urbaines :
l'analyse de Michel Speranza 32

## L'album souvenir

Argentine : "Volver"… la milonga argentine des Français 33

Rodolfo Mattarollo, Secrétaire d'Etat argentin aux droits de l'Homme, à NDH
*« Il est impossible de bâtir un Etat de Droit sur la base de l'impunité des crimes contre l'humanité »*

Le droit à la différence, pas la différence des droits
*Emmanuel Dupuy* 37

Grippe aviaire : le point de vue d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO 39

Outreaupassé… *Voyage au pays des psy*
*Mériem Allam* 41

Je plaide pour le droit d'exister 42

La liberté de religion
*Gérard Teissier* 44

Tribune libre : Traité de discrimination invisible
*A.M. Aït Ouali* 46

## 5. Economie

Pour une taxe sociale européenne à l'importation
*Christian Austruy* 48

*« La maison-monde, libres leçons de Braudel »*
*Roger Martin* 49

CPE Droit, droit dans le mur 50

## 6. Culture

Régis Debray, veilleur aux frontières
*Philippe de Saint Robert* 52

Le 22e Prix littéraire des droits de l'Homme

La Fayette au Panthéon… 57

Des livres et nous
Léopold Sédar Senghor aurait 100 ans 60
Mon Japon et ma France
*Hiroko Bessho* 61

UNESCO : Un droit à la diversité culturelle
*Magali Jandaud* 62

Musique : Nassima, voie soufi, voix de l'amour 64

Cinéma :
Paradise Now un film qui dérange 65

L'ivresse du pouvoir 66

Les brèves de Pol et Mique 66

AIR FRANCE
faire du ciel le plus bel endroit de la terre
SKYTEAM
Siège
9B
L'Espace Affaires. L'endroit rêvé pour se retrouver.
Un espace conçu pour privilégier le bien-être et l'inspiration.
Lire, penser, regarder un film, rêver. Dans un fauteuil-lit inclinable
à 180°. Air France invente les vols les plus reposants au monde.
experience.airfrance.fr
AIR FRANCE KLM

Pierre
17 h

Pierre
18 h

Caroline
17 h

Caroline
18 h

# Côtes d'Armor

[du sel dans votre vie]

Léa
16 h

Léa
17 h

Marie
16 h

Marie
17 h

Cyan 02 96 61 70 71 | 02 / 06 | Photos : Getty Images - GraphicObsession

**Conseil général des Côtes d'Armor**
Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Tél. 02 96 62 46 16 - www.cotesdarmor.fr

**Côtes d'Armor Développement**
Tél. 02 96 58 06 58
www.cad22.com

Conseil Général

www.cotesdarmor.fr

*Côtes d'Armor*

*les bons côtés de la Bretagne*

Côtes d'Armor

# LA SITUATION DES PERSONNES PROTÉGÉES EST INSUPPORTABLE

Entretien exclusif avec Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République

***Arc en Ciel : D'après les nombreux dossiers ou plaintes dont vous avez à connaître, comment évaluez-vous l'état actuel du régime de protection des « incapables majeurs » en France ?***

**Jean-Paul Delevoye** : Opaque, inefficace, injuste… la réforme des tutelles est plus urgente que jamais.

La situation est d'autant plus alarmante que le chiffre des placements est en constante augmentation. Il pourrait atteindre le million en 2010. Le faible nombre de juges des tutelles (seulement quatre-vingt, sur l'ensemble du territoire) ne permet pas un traitement efficace des dossiers, dont le nombre croît à un rythme de 15 % par an. Souvent les juges ne peuvent consacrer que quelques minutes à chaque dossier, et accordent, sur la foi d'un simple certificat médical, une liberté quasi totale au tuteur ou au curateur.

Le contrôle de la gestion des biens de la personne protégée est scandaleusement défaillant. En effet, le juge des tutelles ne peut exercer un contrôle efficace, compte tenu de sa surcharge de travail. La famille, quant à elle, n'a pas directement accès aux comptes de gestion annuels adressés au juge. Elle se heurte aussi à des lenteurs qui entretiennent un sentiment d'opacité insupportable. La gestion des biens et des revenus des personnes protégées est, lorsqu'elle est assurée par des associations ou des gérants privés, très aléatoire. Le rôle et la rémunération du tuteur n'étant pas assez précisément définis par la loi, cette gestion peut entraîner des abus aux conséquences financières graves.

J'observe, par ailleurs, que les règles de conservation et de consultation des dossiers concernant des majeurs protégés sont celles relatives aux dossiers *d'archives publiques*, et ne peuvent donc être consultés qu'à l'expiration d'un délai de cent ans à compter de la clôture du dossier. Cette obligation s'impose à tous, y compris à la famille, sauf autorisation du juge. De même lorsqu'un dossier est archivé, une juridiction ou un notaire peut y avoir accès pour régler un problème soumis à son appréciation. En conséquence, la situation des personnes protégées est devenue insupportable.

Jean-Paul Delevoye

**AEC. : Le régime de protection des majeurs n'est-il pas finalement détourné de son but initial ?**

**J-P D.** : Le régime de protection patrimonial et personnel des majeurs incapables est effectivement aujourd'hui dévoyé.

Près de 700.000 Français sont actuellement placés sous tutelle ou curatelle, en raison, selon les cas, d'une altération de leurs facultés mentales ou physiques, ou parce que, d'après la loi du 3 janvier 1968, leur « prodigalité », « intempérance » ou « oisiveté » les rend particulièrement vulnérables. Or, le régime français de protection des majeurs n'est pas adapté à notre société. Les injustices qu'il engendre sont d'autant plus inadmissibles qu'elles affectent nos concitoyens les plus fragilisés.

***AEC. : La réforme du régime des tutelles fait partie de vos priorités depuis 2005. A quoi la lenteur de la réforme peut-elle être attribuée selon vous ?***

**J-P D.** : Force est de constater que la volonté politique, dont l'origine remonte au dépôt du rapport FAVARD de 1999, confrontée aux signaux reçus par moi-même tant en provenance de l'association des juges d'instance, des associations de gestion tutélaire que des personnes protégées et de leurs ayants droit, se heurte à la difficulté relative au transfert des mesures d'accompagnement social de l'Etat vers les départements.

Des négociations avec l'association des départements sont actuellement en cours à mon initiative.

## L'inventaire du patrimoine

***AEC. : Quels seraient les principaux points, selon vous, qu'il faudrait modifier dans la loi du 3 janvier 1968 ?***

**J-P D.** : Le projet de réforme des tutelles doit remédier aux différentes injustices que je viens d'évoquer et privilégier la liberté individuelle du majeur incapable au même titre que ses intérêts patrimoniaux. Le recueil du consentement du majeur avant l'ouverture d'une protection judiciaire ainsi que la limitation des durées de placement constituent d'autres dispositions phares du projet de réforme. Face au manque de volonté politique et aux velléités d'ordre budgétaire, j'ai réaffirmé l'urgence qui s'attache à la mise en œuvre de ce projet de réforme.

L'encadrement des conditions d'accès à la gérance de tutelle et d'exercice constitue une priorité afin d'éviter certaines dérives et le sentiment de suspicion qui pèse actuellement sur l'ensemble de cette profession. C'est pourquoi, la création du statut de « mandataire judiciaire de protection des personnes », est notamment envisagée. Il conviendrait dès lors de fixer, dans les meilleurs délais, par l'insertion de dispositions spécifiques dans le code de l'action sociale et des familles, les conditions de qualification pour l'accès à la profession de mandataire judiciaire. Celui-ci devrait être soumis soit à une condition de formation obligatoire sanctionnée par un diplôme national, soit à des conditions d'équivalences permettant la prise en compte de l'expérience professionnelle déjà acquise.

Par ailleurs, les personnes physiques ou associations, mandataires judiciaires de protection des personnes, devraient être incluses dans le droit commun de l'action sociale et médicosociale et être ainsi soumises à une procédure d'autorisation ou d'agrément formé auprès du représentant de l'Etat dans le département ou du président du conseil général selon que le financement de la mesure est assuré par l'Etat ou le département (article L. 3133 du code de l'action sociale et des familles).

*(Suite page 9)*

# Comme Baudelaire, une mort civile

## Le scandale des tutelles et des curatelles

*par Magali Jandaud*

**Incapable majeur**: *« Toute personne majeure par son état civil, mais mineure de fait, en raison d'une altération grave de ses facultés mentales ou corporelles la mettant dans l'impossibilité de veiller à ses intérêts et d'assumer sa vie quotidienne. »*
**Loi n° 68-5 du 3 janvier 1968**

Ces définitions d'apparence anodine et bienveillante recèlent en elle-même la source d'un mal nouveau qui ronge notre société et ses exclus. Car en France, au royaume des tutelles, il est aujourd'hui possible de perdre sa citoyenneté et ses droits les plus élémentaires, droits si chèrement acquis par le combat de nos ancêtres.

Ainsi, dans l'intimité des bureaux des juges des tutelles, en l'absence d'avocat le plus souvent, des hommes et des femmes de tous âges et de tous milieux, dans des périodes de leur vie où leur vulnérabilité est particulièrement évidente, peuvent ne plus être des citoyens comme les autres, et devenir ces "*incapables majeurs*" (l'expression leur plaira), véritables handicapés juridiques nécessitant une protection rapprochée jusque dans les plus petits détails de leur vie quotidienne.

La France compte aujourd'hui près de 700 000 personnes placées sous protection judiciaire, chiffre qui ne cesse d'augmenter et qui représente plus d'1% de la population française. A raison de 50 000 nouvelles mesures chaque année, la population de "protégés" atteindra le million en 2010, soit 1 habitant sur 65 !

La **tutelle** est la mesure de protection la plus complète. La personne sous tutelle, est représentée par son tuteur pour tous les actes de vie civile. Elle ne peut voter et son tuteur ne peut le faire à sa place. Etre juré, faire un testament (sauf autorisation du juge), exercer une profession libérale, être titulaire d'un permis de chasse, se marier sans l'autorisation du Conseil de Famille, divorcer par consentement mutuel, faire des donations librement, ou encore conclure un PACS, sont autant de droits dont la personne sous tutelle ne peut jouir.

La **curatelle** est prononcée lorsque la personne se trouve affaiblie suite à une maladie ou une infirmité due à l'âge, ou encore si la personne a pêché par "*prodigalité, intempérance ou oisiveté*" selon les vieux vestiges du XIXème siècle toujours inscrits dans la loi de 1968. Il peut être prononcé une curatelle simple ou, plus courante, une curatelle renforcée.

Le **sauvegarde de justice** est la formule la plus allégée, et aussi la moins employée.

Et, on l'aura compris, les incapables majeurs n'intéressent pas grand monde et encore moins nos politiques, qui ne cessent d'enterrer le dossier et pour qui il y a certainement plus urgent que de réformer ce système archaïque, car enfin les incapables majeurs ne votent pas. Ce n'est pas peu dire s'ils sont abandonnés à leur triste sort, que même le scandale de la canicule n'a pas permis de dénoncer.

De la vieille dame dépouillée de ses économies par ses enfants jusqu'à celle qui voit sa propriété vendue sans percevoir le produit de la transaction, en passant par les malades mentaux totalement livrés à eux-mêmes et les personnes âgées délaissées jusqu'à la mort, la large palette des abus tutélaires en surprendra plus d'un, tant dans la gravité que l'ampleur.

Ainsi, dans des registres assez divers, se succèdent scandales et témoignages parfois dramatiques de vies brisées, brutalement frappées d'incapacité par une décision presque totalement arbitraire. Car s'il en est certains que la mise sous tutelle a sauvé de l'alcoolisme, du surendettement et de la dépression après un mauvais divorce ou un accident de la vie, il n'en demeure pas moins que ce sauvetage brutal est moins dû à la mise sous tutelle qu'au heureux hasard qui a placé un tuteur bienveillant et sérieux sur la route de son "protégé". Et nombreux sont les récits faisant douloureusement écho à la révolte de Baudelaire, qui lui aussi avait été condamné à cette mort civique -et civile- par sa mère et son beau-père, l'austère général Aupick, mécontents de le voir dilapider le patrimoine familial et soucieux des "qu'en dira-t-on".

Beaucoup subissent le même sort que l'auteur des Fleurs du Mal ou le père de Foucauld, se voyant réduits à quémander l'argent de poche de la semaine à leur tuteur, argent qui est pourtant le leur. Ainsi cette femme, mise sous tutelle par son fils unique qui n'a pas hésité à saccager son appartement afin de la faire passer pour folle aux yeux du juge et de l'expert médical, à l'affût du moindre signe de "*prodigalité*", évaluant l'état de sa santé mentale sur un contrôle type histoire-géo de niveau CM2 !

Une demande d'ouverture de tutelle peut se faire à la demande de la personne elle-même, d'un membre de la famille proche, du procureur de la République ou de toute personne considérant qu'il est nécessaire de prendre cette mesure pour protéger la personne, autant dire le premier venu. Elle peut faire l'objet d'une enquête sociale ou d'une réunion de famille à la demande du juge. C'est le Juge des tutelles qui prononce la mise sous tutelle après avis de la famille (ou de ce qu'il en reste), du médecin, mais que trop rarement de la personne concernée.

C'est donc le tuteur, appelé également "*gérant de tutelle*", qui, seul avec le juge, assure l'entière gestion du patrimoine et des revenus de la personne protégée.

## Le cœur du problème

Nous entrons ici dans le cœur du problème. En effet, aucune condition de diplôme n'est requise pour exercer cette fonction de tuteur qui englobe en elle-même des rôles aussi variés et pointus que ceux de banquier, notaire et assistant social. Les gérants de tutelle doivent uniquement justifier d'un casier judiciaire vierge pour figurer sur la liste de postulants agréés par le procureur de la République. Le grave manque de professionnalisation des tuteurs laisse donc autant de portes ouvertes aux âmes charitables soucieuses de bien faire mais incompétentes, qu'aux escrocs notaires qui n'hésitent pas à piquer dans le porte-monnaie ou liquider le patrimoine pour s'offrir une assurance vie, des voyages au bout du monde avec voiture de luxe, et pourquoi pas monter une multinationale ! Il n'est guère étonnant de voir l'appât du gain tenter autant d'apprentis aigrefins pris par la folie des grandeurs, car les contrôles -sans parler des poursuites- quasi inexistants leur assurent une impunité totale.

Ce ne sont pas les juges des tutelles qui, débordés, se déchargeant déjà sur leurs greffiers dépassés des quelques 2500 dossiers à leur charge, vont aller contrôler la gestion du patrimoine ou s'assurer de la sécurité des personnes vulnérables, à la merci des tuteurs peu scrupuleux. Ni même l'Etat qui pourtant devrait se préoccuper des deniers publics rémunérant des associations (70% des tutelles) pour exercer ces tutelles et curatelles, le plaçant ainsi doublement en première ligne d'abus commis par les associations qu'il a mandatées (le financement public a explosé au cours des dernières années: + 300% en dix ans). S'ensuit une chaîne d'irresponsabilité à tous les étages, tant du côté des parquets que des juges et des greffiers, à qui le contrôle et le suivi des associations, des hôpitaux et de la DDASS échappent totalement.

Certaines associations comme l'AFCAT (Association française contre les abus tutélaires) dénoncent les mises sous tutelle abusives, et se constituent partie civile chaque fois qu'une personne saine d'esprit se retrouve placée sous protection judiciaire de force. Frank

*(Suite page 10)*

## Avis aux parlementaires...

# La France des incapables

*Un ouvrage fondamental de Linda Bendali et Nathalie Topalov publié au Cherche-Midi*

*par Sarah Ahmed*

Chaque parlementaire devrait avoir lu ce livre indispensable avant de légiférer sur ceux que l'on appelle, d'une manière scandaleuse, les "incapables majeurs". Car c'est un domaine où il y a de très graves atteintes aux droits de la personne humaine sans que l'on s'en préoccupe véritablement.
La loi du 3 janvier 1968 qui régit les mises sous tutelle et sous curatelle est une honte pour la France en ce qu'elle permet tous les abus de par son contenu et de par l'usage qui en est fait. Nul n'est à l'abri, un jour ou l'autre de se retrouver enferré dans ses rets sur simple dénonciation d'un parent voire d'un voisin. Une fois pris dans l'engrenage, difficile d'en sortir puisque vous avez perdu tout droit, y compris de prendre un avocat.
Le livre de Linda Bendali et de Nathalie Topalov fourmille d'exemples concrets, récents. Loin de protéger les personnes, cette loi scélérate les enfonce encore un peu plus en portant atteinte à leur honneur et à leur dignité. Elle est digne du Moyen-Age et relève de l'obscurantisme le plus archaïque.
Naturellement, comme d'habitude en France, en ce cas on met en cause immédiatement le "manque de moyens". Comme si cela suffisait à justifier le non-droit, la violation des principes élémentaires sur lesquels repose notre société depuis 1789.
Le Président de la République, Jacques Chirac avait promis de s'attaquer à ce scandale lors de sa campagne électorale. Il n'a rien fait. Aujourd'hui, le Médiateur monte en première ligne avec courage. Mais pourra-t-on aller jusqu'au bout de son projet de réforme quand on sait que la proposition de loi est enlisée au Parlement ? On peut en douter.

Jean-Luc Delarue, Mireille Dumas prétendent radiographier les problèmes de société que ne prennent-ils en compte celui-là ? ■

## Entretien avec Jean-Paul Delevoye, Médiateur

*(Suite de la page 7)*

Ainsi, ce n'est qu'après avoir rempli les conditions relatives d'une part, à la qualification et d'autre part, à la procédure d'agrément ou d'autorisation que ces personnes pourraient faire l'objet d'une inscription par le procureur de la République sur la liste des mandataires de protection des majeurs et seraient susceptibles d'être désignées dans le ressort du tribunal de grande instance par les juges des tutelles.
Il convient également d'harmoniser et de clarifier les conditions de la rémunération des mandataires. Celle-ci serait plafonnée et complétée, le cas échéant, par un financement public. En effet, le mode actuel de rémunération des tuteurs professionnels dépend du nombre et de la nature des mesures suivies (tutelles aux prestations familiales, gérances de tutelles, tutelles ou curatelles d'Etat). Ce système, de nature complexe, entraîne des inégalités entre les personnes protégées selon qu'elles sont amenées ou non à participer à la rémunération.
La mise en œuvre d'un système de rémunération unique, indépendant du nombre et de la nature des mesures, apparaît donc nécessaire.
Enfin, il conviendrait de réfléchir aux garanties qui pourraient être apportées à l'occasion de l'inventaire du patrimoine de la personne protégée auquel il est procédé par le mandataire. Dans ce cadre, il pourrait notamment être prévu que cet inventaire soit obligatoirement dressé par une personne autre que le mandataire (par exemple un commissaire-priseur judiciaire ou un officier public et ministériel). Par ailleurs, alerté par les associations de gestion tutélaire, je m'interroge sur la pratique bancaire de déclaration des comptes au fichier FICOBA qui semble se limiter à la déclaration des comptes bancaires courants sans faire mention des comptes d'épargne et contrats d'assurance-vie souscrits au nom de la personne protégée.
Tels sont les points qui me semblent essentiels concernant l'organisation de cette profession, et dont je souhaiterais qu'ils soient prochainement pris en compte dans le cadre de la réforme annoncée du régime de la protection juridique des majeurs.

***AEC. : Comment bien faire la part des choses en assurant une juste protection aux majeurs qui en ont besoin, tout en garantissant le respect de leurs libertés fondamentales ?***

**J-P D.** : Le recours aux mesures de protection des majeurs est devenu un moyen de faire face aux situations graves d'inadaptation sociale. La protection judiciaire se voit ainsi détournée de sa raison d'être, lorsqu'elle est appliquée aux alcooliques, toxicomanes ou chômeurs de longue durée, voire aux personnes confrontées au surendettement.
Or, le respect des libertés fondamentales des personnes placées sous un régime de protection exige la mise en place d'un dispositif strictement encadré par le juge afin que soit prononcée la mesure la mieux adaptée à leur situation personnelle, leur personnalité psychologique et à leur patrimoine, tout en tenant compte de leur environnement social et familial.
Ce en quoi les moyens nécessaires doivent être donnés aux institutions judiciaires et sociales. Toutes les garanties doivent, en effet, être accordées à l'incapable, dans la mise en œuvre de sa mesure de protection, par les professionnels habilités à agir sur les actes de la vie courante et sur la disposition des biens et des revenus des intéressés. ■

# Comme Baudelaire...

Hagenbucher en est l'un des plus courageux délégués, mais bien peu se souviennent de sa grève de la faim de 21 jours en juillet 2002, en signe de protestation contre la condamnation de sa mère de 92 ans, reconnue coupable de rupture de promesse de vente de son propre logement que son tuteur avait décidé de vendre à son insu !
Seul progrès notoire observé au cours de ces dernières années : l'interdiction du recours aux fameux comptes pivots, très en vogue au sein des grandes associations familiales comme l'UNAF ou l'UNAPEI, devant gérer des centaines de tutelles et trouvant plus utile de n'ouvrir qu'un seul compte bancaire, dont les intérêts pouvaient atteindre des sommes astronomiques et sur lesquelles les majeurs protégés n'ont bien évidemment jamais touché le moindre centime.
C'est à un bien triste constat que nous convie l'examen de l'univers tutélaire. Sans pour autant remettre en question la nécessité réelle de protection des personnes en difficultés, il est grand temps d'ouvrir les yeux sur l'inadéquation flagrante du régime des tutelles, ses dérives, et l'urgence d'une réforme éclairée de la loi de 1968.

## Vers un processus de réforme… …souvent annoncé, toujours attendu

Si le président de la République a fait de la lutte contre le handicap l'un des trois grands chantiers de son quinquennat, il reste encore fort à faire pour ouvrir le débat sur la réforme des tutelles, annoncée depuis 1995 et régulièrement renvoyée aux calendes grecques par les ministres qui se sont succédés place Vendôme. Soi-disant pour des raisons de coût.
La réforme de la protection juridique des majeurs s'inscrit nécessairement dans la longue chaîne des institutions qui ont partie liée avec les libertés, et doit nécessairement aboutir à une refonte de la loi du 18 octobre 1966 relative à la tutelle aux prestations sociales, et surtout de celle du 3 janvier 1968 relative aux droits des incapables majeurs.
La loi de 1968, votée dans la France gaullienne à l'initiative du garde des Sceaux d'alors, René Pleven, et du Professeur Jean Carbonnier encore célèbre pour ses manuels de droit civil, a été une révolution dans le sens où elle a permis de consacrer le principe d'indépendance du régime de protection de celui traitement médical des malades mentaux. Seulement si la protection des biens des incapables majeurs est l'objet indiscutable de cette loi, il n'y est guère fait mention de la protection des personnes elles-mêmes, alors que ces deux notions semblent difficilement dissociables.

## La mort civile

Dès le début de son premier mandat, Jacques Chirac avait incité Jacques Toubon, ministre de la Justice d'alors, à réfléchir à une réforme du régime des tutelles. Le travail de la commission d'experts a été stoppé par la dissolution d'avril 1997, à la suite de quoi Elizabeth Guigou a décidé de prendre la relève sous le gouvernement de Lionel Jospin, en mandatant un nouveau groupe d'expert dont le rapport de 1998 sera accablant quant au fonctionnement des tutelles. Trop peut-être, car il atterrira au fond d'un tiroir au profit d'un second rapport (le rapport Favard) remis en avril 2000, plus souple sur les propositions de réforme.
Toujours est-il qu'il n'est pas simple d'engager des réformes en temps de cohabitation car ce deuxième rapport a subi le même sort que le précédent. Le dossier des tutelles n'a réapparu sur le devant de la scène que quatre ans plus tard, à l'occasion de la présentation d'un avant projet de réforme par Dominique Perben, le 9 décembre 2004.
On a pu s'interroger à cette occasion sur les motivations réelles du ministre, étant donné son insistance sur les difficultés budgétaires liées au système tutélaire, une fois de plus au détriment de l'intérêt des majeurs protégés. En effet, selon la Chancellerie, les mesures de protection des majeurs s'élevaient à 368 millions d'euros en 2004, avec une augmentation de 15% par an, et une somme qui pourrait avoisiner les 514 millions d'euros en 2009. Voilà qui incite à la réforme, à défaut du sort des pauvres incapables majeurs !
Et au programme des mesures bon marché, on peut noter la suppression des mises sous tutelle pour "*prodigalité, oisiveté, intempérance*", l'extension d'un arsenal juridique en faveur d'un régime alternatif plus souple géré par la famille, ou encore la création d'un "*mandat de protection futur*" permettant à la personne de désigner elle-même devant notaire le tuteur de son choix, comme cela existe déjà en Allemagne et au Québec. Par contre, l'assistance d'un avocat (impérative), l'augmentation des effectifs des juges des tutelles afin d'assurer un meilleur suivi et d'éviter les abus seraient des mesures très utiles, bien que plus coûteuses.
Qu'en est-il de nos voisins européens ?
Il est intéressant de constater qu'en Europe, la France bat de loin tous les records de placement sous tutelle, donc de privation de droits civils et civiques, ce dont personne ne peut se réjouir. L'analyse des différents régimes de protection européens fait apparaître un mouvement de réforme général, qui, démarré en Allemagne en 1990, n'a cessé de gagner les autres pays. L'Allemagne et le Danemark (1995) ont successivement réformé leur régime de tutelle, jugé comme stigmatisant, pour le remplacer par un système d'assistance. L'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et le Pays de Galles ont suivi le processus respectivement en 2003, 2004 et 2005. En Suisse, un projet de loi devrait venir réformer un système resté intact depuis 1912, courant 2006.
L'esprit de ces nouveaux textes obéit à la même philosophie de privilège et de recherche de la volonté des personnes nécessitant une protection. Dans ce contexte de réforme général, et devant une population de plus en plus vieillissante pâtissant d'un système aussi discriminatoire et liberticide, la France ne pourra éternellement remettre la réforme des régimes de protection de ses majeurs jugés comme "incapables", inadaptés, ou tout simplement exclus d'un système où ils ne trouvent pas/plus leur place.

*Magali Jandaud*

## Conclusions et recommandations

Afin que l'on n'assiste pas une simple réforme de circonstance, il convient tout d'abord d'instaurer un véritable régime de protection inspiré de l'esprit de l'arrêt de la Cour de Cassation datant de 1989 et des recommandations du Conseil de l'Europe, réaffirmant l'idée que seule une mission de protection de la personne, dont on sait que la loi du 3 janvier 1968 ne l'a pas mise en place, pourra assurer une protection efficace et adaptée à ceux qui en ont besoin.
Il convient de réaffirmer le **principe du respect et de la dignité de la personne** tout au long du processus judiciaire. Partant de ce principe central, les déclinaisons qui en découlent pourraient être :

- la substitution de l'expression "*incapable majeur*" par celle de majeur protégé
- réaffirmer les principes de subsidiarité et de nécessité dans les mesures de protection
- supprimer les mises sous tutelle pour délit de "*prodigalité, intempérance ou oisiveté*"
- rendre le majeur protégé acteur de son propre régime de protection en organisant une meilleure évaluation médico-sociale de sa situation (cf. mandat de protection futur), faciliter l'intervention de la famille
- ordonner la présence d'un avocat pour chaque mise sous tutelle et renforcer le caractère contradictoire de l'audience
- rendre obligatoire la révision périodique des mesures
- unifier et simplifier les voies de recours et les délais de réexamen
- nommer plus de magistrats et faciliter leur spécialisation en la matière, poursuivre les auteurs d'abus
- professionnaliser la fonction de tuteur et assurer plus de contrôle des association
- ouvrir le débat quant à l'interdiction du droit de vote (cf. *"Ne doivent pas être inscrits sur la liste électorale des majeurs sous tutelle"*Article L5 du code électoral), qui n'est pas modulable par le juge des tutelles.

Il est temps pour le législateur ainsi que pour nous tous d'ouvrir les yeux et le débat sur le sort que l'on réserve à nos exclus et à nos marginaux. La situation actuelle de déni et d'indifférence n'est ni plus ni moins que le reflet du refus de l'autre et de sa différence. Les discours contre l'exclusion prendront une toute autre saveur lorsqu'il aura été mis fin à cette peine de mort civile, très symptomatique de l'état de délabrement du "lien social", dont on ne cesse de nous dire qu'il faut le retisser, sans pour autant s'en donner les moyens. ■

# CAMPAGNE NATIONALE D'ACTION DE NDH

## Affichage de la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée de tous les établissements scolaires : *un succès à confirmer*

*L'affiche du Musée Unterlinden à Colmar*

Cela faisait 20 ans que NDH réclamait que l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen soit réalisée à l'entrée de tous les établissements scolaires afin de rappeler nos valeurs à la jeunesse et qu'en cas de violation des droits, la communauté éducative puisse se réunir autour de ce texte qui doit régir nos comportements quotidiens.

Tous les ministres de L'Education nationale successifs nous ont répondu favorablement sans jamais passer à l'acte. Seul Jack Lang s'y est employé sans avoir le temps d'aller jusqu'au bout.

Dès lors, notre organisation, après avoir obtenu l'aval de l'actuel ministre, Gilles de Robien pour l'aspect pédagogique s'est résolu - puisque son ministère n'entendait toujours pas mettre en œuvre une idée que tout le monde approuve - à demander aux conseils régionaux (pour les lycées) aux conseils généraux (pour les collèges), aux maires (pour les écoles communales) de concrétiser ce projet.

A ce jour une majorité de régions (douze), de départements et de villes ont participé à cette opération nationale, à notre demande appuyée sur un *vademecum* qui recensait, au préalable, les noms des dizaines de personnalités et des centaines de parlementaires qui nous avaient accordé leur soutien. Que tous soient félicités et remerciés pour leur conscience civique.

Mais nous ne pouvons nous arrêter en si bon chemin. Il faut continuer sans trêve. D'autant que les "événements" dans les banlieues ont démontré l'utilité d'inculquer ou de rappeler les fondements de l'esprit démocratique dont est porteuse la Déclaration.

Un député, Monsieur Michel Zumkeller, a eu l'idée de déposer une proposition de loi rendant obligatoire cet affichage. Il sera intéressant de voir si et quand elle sera adoptée. Ce serait certainement aussi utile qu'une loi destinée à reconnaître les aspects positifs de la colonisation.■

### Liste des départements, régions et villes ayant affiché début 2006

**C G Bouches du Rhône,**
**C G Charente Maritime**
**C G Cher**
**C G de la Martinique**
**C G des Côtes d'Armor**
**C G des Landes**
**C G des Vosges**
**C G Deux-Sèvres**
**C G du Nord**
**C G du Territoire de Belfort**
**C G du Vaucluse**
**C G Seine Maritime**
**C R Auvergne**
**C R Basse Normandie**
**C R Champagne-Ardenne**
**C R de Picardie**
**C R du Languedoc Roussillon**
**C R du Limousin**
**C R Midi-Pyrénées**
**C R Nord Pas de Calais**
**C R Aquitaine**
**Mairie de Bastia**
**Mairie de Grenoble**
**Mairie de Poitiers**
**Mairie de Colmar**
**Mairie de Trappes**
**Mairie de Bègles…**

# CAMPAGNE NATIONALE

## Pourquoi afficher la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée de tous les établissements scolaires ?

Les valeurs sur lesquelles ont été fondées la république et la démocratie sont devenues universelles le 10 décembre 1948 lorsque l'Assemblée générale des Nations unies, à Paris, a adopté une Déclaration des droits de l'Homme, dans la droite ligne de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qu'avait votée l'Assemblée nationale française le 26 août 1789.
Aujourd'hui, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen figure en préambule de notre constitution. Mais, bien que sa portée pédagogique fut incontestable, elle n'est pas affichée à l'entrée de tous les établissements scolaires de France alors que de nombreux incidents, qui impliquent le respect des droits, se déroulent dans ou autour des lieux d'enseignement.
Afficher la Déclaration à l'entrée des écoles a donc un double but :

- *à court terme* : permettre à l'initiative de la partie la plus diligente (enseignants, élèves, parents…) de se réunir autour d'un symbole éthique légal fort pour en rappeler le contenu en cas de violations
- *à long terme* : mieux inculquer son contenu aux futurs citoyens, notamment en organisant chaque année, le 10 décembre, une cérémonie commémorative.

Quand la France, "*patrie des droits de l'Homme*", aura réalisé cette mesure élémentaire, elle pourra demander aux autres Etats membres de l'Union européenne d'agir de même puisque la Déclaration représente nos valeurs communes par delà les cultures et le niveau de développement de chaque pays.
Nouveaux Droits de l'Homme, fondé en 1977, ONG près le Conseil Economique et Social des Nations unies, réclame l'apposition de la Déclaration des droits de l'Homme dans les écoles depuis 20 ans sans que l'accord obtenu ait été suivi d'effet à ce jour.
En 2005, NDH, considérant que le centenaire de la loi de 1905 devait être célébré par une mesure concrète, de grande ampleur, au fondement consensuel, a saisi l'ensemble des élus de la Nation (Parlement, Régions, Départements, Communes) du projet d'affichage de la Déclaration les 9/10 décembre 2005, qui est à la fois la date anniversaire du vote de la loi séparant les Eglises de l'Etat et celle de l'adoption de la Déclaration universelle par l'ONU. Car la laïcité, porteuse d'égalité, est un droit de l'Homme.
Autre coïncidence historique, c'est Aristide Briand qui fit voter la loi de 1905 et qui a été l'un des pères de la Société des Nations (SDN), ancêtre de l'ONU, avant de recevoir le Prix Nobel de la Paix pour son œuvre de paix.

**Le ministre de l'Education nationale, Monsieur Gilles de Robien a entièrement approuvé ce projet pour l'aspect pédagogique**

**Vademecum**

**Une brochure d'accompagnement de l'affiche de la Déclaration est disponible à NDH**

## *Une démarche libre et volontaire*

*Nouveaux Droits de l'Homme, après deux décennies de vaine attente, a pris l'initiative de demander aux collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation*, de réaliser cet acte solennel qui vise à inculquer ou ranimer le civisme le plus élémentaire. Leurs représentants assurent, en coopération avec les représentants de l'Education nationale, l'affichage de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen dans chaque établissement scolaire sous leur responsabilité respective, en rappelant le préambule de ce texte fondateur de la démocratie qui stipule :

*« Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolus d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »*

# D'ACTION DE NDH

## Appel pour l'affichage permanent de la Déclaration des droits de l'Homme à l'entrée des établissements scolaires

## Personnalités signataires

Lucie et Raymond Aubrac, grands résistants • Martine Aubry, ancien ministre • Hélène Ahrweiler, universitaire • Marcel Amont, artiste • Marc Augé, écrivain, universitaire • Michel Barnier, ancien ministre • Jean-Claude Barreau, écrivain • Claude Bébéar, chef d'entreprise • André Bergeron, syndicaliste • Luc Bérille, syndicaliste • Marc Blondel, syndicaliste • Pascal Boniface, politologue • Paul Bouchet, ancien bâtonnier • Allain Bougrain Dubourg, Ligue de protection des oiseaux • Jean-Claude Casadesus, chef d'orchestre • Edmonde Charles-Roux, écrivain • Jacques Chérèque, syndicaliste, ancien ministre • Noëlle Châtelet, écrivain • Bernard Chevallier, journaliste • Françoise Chandernagor, écrivain • Jean Daniel, écrivain, journaliste • Professeur Jean Dausset, Prix Nobel de médecine • Philippe Dechartre, ancien ministre • Régine Deforges, écrivain • Jacques Delors, ancien ministre • Jean Delumeau, écrivain • Cyril Diederich, chef d'orchestre • Yves Duteil, artiste • Henri Dutilleux, compositeur • Michel Drucker, animateur • Bernard Faivre d'Arcier, responsable culturel • Jean Ferrat, artiste • Patrice Fontanarosa, interprète • René Frydman, professeur de médecine • Jacques Gaillot, évêque • France Gall, artiste • Nicole Gdalia, écrivain, éditeur • Maurice Grimaud, ancien préfet de police • Jacques Guyard, ancien ministre • Claude Hagège, professeur au Collège de France • Françoise Hardy, artiste • Albert Mougins de Roquefort, chef d'entreprise • Roger Hanin, comédien • Françoise Héritier, écrivain, universitaire • Robert Hossein, metteur en scène • Nicolas Hulot, journaliste • Jean Kahn, ancien président de la CNCDH • Gérard Jaquet, ancien ministre • Edmond Jouve, universitaire • Pierre Joxe, ancien ministre • Bernard Kouchner, fondateur de MSF •Jean Lacouture, écrivain, journaliste • Professeur Louis Lareng, fondateur du SAMU • Edmond Maire, syndicaliste • Gilles Martinet, ambassadeur de France • Albert Memmi, écrivain • Edgar Morin, sociologue • Jean Offredo, journaliste • Charles Palant, grand résistant, ancien du président du MRAP • Jean-Marie Pelt, écrivain • Gilles Perrault, écrivain • Alain Dominique Perrin, chef d'entreprise • Michel Piccoli, comédien • Christian Pierret, ancien ministre • Hubert Reeves, astrophysicien • Line Renaud, artiste • Claude et Catherine Rich, comédiens • André Rousselet, chef d'entreprise • Sonia Rykiel, styliste • Thérèse de Saint Phalle, écrivain • Philippe de Saint-Robert, écrivain • Jorge Semprun, écrivain, ancien ministre • Guy Sorman, essayiste • Mario Stasi, ancien bâtonnier • Evelyne Sullerot, sociologue • Denis Tillinac, écrivain • Jacques Vandier, chef d'entreprise • Hubert Védrine, ancien ministre • Alain Vivien, ancien ministre

## Parlementaires signataires

### DÉPUTÉS

Jean-Pierre Abelin, Manuel Aeschlimann, Pierre Albertini, Alfred Almont, René André, Sylvie Andrieux, Jean-Marie Aubron, Jean-Paul Bacquet, Pierre-Christophe Baguet, Jean-Claude Beaulieu, Jacques-Alain Bénisti, Jean-Louis Bernard, Gabriel Biancheri, Gilbert Biessy, Jérôme Bignon, Serge Blisko, Jacques Bobe, Alain Bocquet, Daniel Boisserie, Bruno Bourg-Broc, Pierre Bourguignon, Chantal Bourragué, Danielle Bousquet, Christine Boutin, Loïc Bouvard, Françoise Branger, Jean-Pierre Brard, Ghislain Bray, Maryvonne Briot, François Brottes, Chantal Brunel, Jacques Brunhes,

Marie-George Buffet, François Calvet, Thierry Carcenac, Pierre Cardo, Christophe Caresche, Martine Carrillon-Couvreur, Richard Cazenave, Jean-Yves Chamard, Gérard Charasse, Michel Charzat, Roland Chassain, Jean-François Chossy, Dino Cinieri, Philippe Cochet, Pierre Cohen, Anne-Marie Comparini, Alain Cousin, Jean-Yves Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Claude-Anne Darciaux, Jean-Claude Decagny, Christian Decocq, Jean-Pierre Decool, Macel Dehoux, Richard Dell'Agnola, Patrick Delnatte, Stéphane Demilly, Léonce Deprez, Jean-Jacques Descamps, Michel Destot, Eric Diar, Marc Dolez, Jean-Pierre Door, François Dosé, Julien Dray, Philippe Dubourg, Jean-Pierre Dufau, William Dumas, Odette Duriez, Henri Emmanuelli, Claude Evin, Pierre-Louis Fagniez, Francis Falala, Yannick Favennec, Philippe Feneuil, Daniel Fidelin, André Flajolet, Pierre Forgues, Marc Francina, Arlette Franco, René Galy-Dejean, Alain Gest, Joël Giraud, Jacques Godfrain, Alain Gouriou, Maxime Gremetz, Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Elisabeth Guigou, Georges Hage,

Claude Haut, Michel Herbillon, Pierre Hériaud, Francis Hillmeyer, Jean-Yves Hugon, Sébastien Huyghe, Huguette Jacquaint, Edouard Jacque, Eric Jalton, Olivier Jardé, Christian Jeanjean, Marc Joulaud, Didier Julia, Nathalie Kosciusko-Morizet, Jean-Pierre Kucheida, Yvan Lachaud, Jean-Christophe Lagarde, Jérôme Lambert, Jack Lang, Jean Lassalle, Marlyse Lebranchu, Jean-Claude Lefort, Jean-Marc Lefranc, Pierre Lellouche, Dominique Le Mener, Guy Lengagne, Jean-Louis Léonard, Jean-Pierre Le Ridant, Bruno Le Roux, Claude Leteurtre, Edouard Leveau, François Liberti, Michel Liebgott, François Loncle,

Bernard Madrelle, Richard Mallié, Noël Mamère, Franck Marlin, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud, Philippe-Armand Martin, Henriette Martinez, Jacques Masdeu-Arus, Bernard Mazouaud, Pierre Méhaignerie, Alain Merly, Denis Merville, Gilbert Meyer, Christophe Masse, Kléber Mesquida, Didier Migaud, Jean-Claude Mignon, Nadine Morano, Jean-Marie Morisset, Etienne Mourrut, Alain Néri, Jean-Pierre Nicolas, Hervé Novelli, Dominique Paillé, Bernadette Païx, Robert Pandraud, Béatrice Pavy, Germinal Peiro, Jean-Claude Pérez, Marie-Françoise Pérol-Dumont, Christian Philip, Nicolas Perruchot, Bernard Perrut, Etienne Pinte, Josette Pons, Bernard Pousset, Jean-Luc Préel, Daniel Prévost, Christophe Priou, Jean Proriol, Didier Quentin, Marcelle Ramonet, Michel Raison, Eric Raoult, Frédéric Reiss, Jean-Luc Reitzer, Jacques Remiller, Chantal Robin-Rodrigo, Bernard Roman, Jean-Marc Roubaud, Dominique Richard, Philippe Rouault, Jean-Claude Sandrier, André Santini,Odile Saugues, François Scellier, Jean-Marie Sermier, Henri Sicre, Michel Sordi, Frédéric Soulier, Daniel Spagnou, Michèle Tabarot, Hélène Tanguy, Michel Terrot, André Thien Ah Koon, Philippe Tourtelier, Daniel Vaillant, Jean-Sébastien Vialatte, Jean-Claude Viollet, Michel Voisin, Laurent Wauquiez, Emile Zuccarelli, Michel Zumkeller.

### SENATEURS

Christian Poncelet, Jacqueline Alquier, Michèle André, Bertrand Auban, François Autain, Robert Badinter, Denis Badré, Bernard Barraux, Marie-France Beaufils, René Beaumont, Maryse Bergé-Lavigne, Roger Besse, Yannick Bodin, Nicole Borvo-Cohen-Seat, André Boyer, Dominique Braye, Nicole Bricq, François-Noël Buffet, Claire-Lise Campion, Jean-Claude Carle, Auguste Cazalet, Bernard Cazeau,

Monique Cerisier-Ben Guiga, Michel Charasse, Marcel-Pierre Cleach, Christian Cointat, Yves Coquelle, Roland Courteau, Philippe Dallier, Isabelle Debré, Louis de Broissia, Gérard Delfau, Michel Demessine, Marcel Deneaux, Denis Detcheverry, Evelyne Didier, Michel Doublet, Michel Dreyfus-Schmidt, Jean-Léonce Dupont, Josette Durrieu, Françoise Férat, Guy Fischer, Jean-Pierre Fourcade, Bernard Fournier, Jean François-Poncet, Thierry Foucaud, Jean-Claude Frécon, René Garrec, Joëlle Garriaud-Maylam, Charles Gautier, Gisèle Gautier, Charles Ginésy, Daniel Goulet, Adeline Gousseau, Louis Grillot, Hubert Haenel, Odette Herviaux, Gélita Hoarau, Michel Houez, Robert Hue, Roger Karoutchi, Yves Krattinger, André Labarrère, Philippe Labeyrie, Serge Lagauche, Elisabeth Lamuré, Gérard Le Cam, Jacques Legendre, André Lejeune, Claude Lise, Gérard Longuet, Roland du Luart, Roger Madec, Pierre Martin, Jean-Pierre Masseret, Josiane Mathon-Poinat, Colette Mélot, Louis Mermaz, Jean-Pierre Michel, Alain Milon, Gérard Miquel, Catherine Morin-Desailly, Dominique Mortemousque, Georges Mouly, Philippe Nogrix, Jean-Marc Pastor, Anne-Marie Payet, Daniel Percheron, Jacques Peyrat, Jean-Claude Peyronnet, Bernard Piras, Rémy Pointereau, Hugues Portelli, Gisèle Printz, Jean-Pierre Raffarin, Jack Ralite, Daniel Raoul, Daniel Reiner, Bernard Retailleau, André Rouvière, Patricia Schillinger, Bernard Seillier, Jacques Siffre, Esther Sittler, Simon Sutour, Michel Teston, Yves Texier, Pierre-Yvon Tremel, Catherine Troendlé, André Vallet, Jean-Marie Vanlerenberghe, François Vendasi, Jean-François Voguet, Dominique Voynet, Richard Yung,

## ALGÉRIE

# DÉRIVES, DES RIVES…

*par Pierre Bercis*

L'Algérie dérive… une fois encore. Tout est prétexte pour provoquer des crispations internes et externes. Et le bouc émissaire, naturellement, est la France, comme de coutume. On se demande d'ailleurs pourquoi Paris ne réagit pas, courbe l'échine et fait semblant de ne pas voir, de ne pas entendre, comme les trois petits singes de Londres, la main sur la bouche, sur les yeux et sur les oreilles. Ou pourquoi l'Algérie ne rompt-elle pas définitivement avec la France, une bonne fois pour toute. La porte est toujours ouverte. Complexe ? Voire…
L'accusation récurrente d'avoir été le "colonisateur" devient parfaitement débile à la longue. Elle n'est qu'une feuille de vigne destinée à cacher la nudité d'un pays qui a mal commencé à cause des moyens qu'il a employés pour sa libération et s'enferre dans les arguties destinées à éviter les vraies mises en cause qui ne sont jamais faites. C'est toujours la faute à l'autre…
Est-ce que la France accuse l'Allemagne, soixante ans après la guerre, d'être responsable de tous ses maux alors qu'elle l'a envahie trois fois, provoquant des destructions massives, plus d'un million de morts ? *A fortiori* parce que la France, loin de détruire en Algérie, a plutôt construit. Ce que des politiciens français ridicules, se substituant à l'objectivité des historiens ont baptisé "la colonisation positive" en oubliant la "colonisation négative".
Qui va avoir, un jour, le courage de faire une étude comparative de la colonisation arabe de l'Algérie et de la colonisation française ? Mais déjà, qui va avoir le courage de parler de la colonisation arabe ; qui à notre connaissance, n'étaient pas les premiers occupants de cette terre ? C'est "tabou" ? Ah, pourquoi ? Alors faisons l'autruche. Rentrons la tête dans le sable. N'employons que la langue de bois historique…
Eh bien non ! Arrachons enfin les masques, les voiles. Utilisons nos cerveaux ; exigeons des femmes algériennes qui, soi-disant, geignent en permanence sur le machisme, de transmettre à leurs enfants, une culture égalitaire… qu'elles auront bien du "mâle" à trouver dans le Coran dont toutes se réclament pourtant.

## Les colonisations

En deux mots, pour lancer le débat sur les bienfaits et les méfaits comparatifs des colonisations successives de l'Algérie, résumons, aussi discrètement que l'éléphant dans un magasin de porcelaine, ce que l'Algérie contemporaine devrait synthétiser, additionner plutôt que rejeter, pour ne pas retenir qu'une "bonne" colonisation (pardon qu'une bonne occupation, l'occupation arabo-musulmane). Etrange objectivité.
Les Romains d'abord. Ces "salauds" ont aussi occupé la Gaule, amené en esclavage "nos ancêtres les Gaulois" et exécuté Vercingétorix (l'Abd El Kader local). Ils ont, comme les Français après 1830, construit des villes, percé des canaux, irrigué les terres… Les blâme-t-on en Algérie ? Non, il y a prescription sans doute. Mais à partir de quand et qui fixe la date de prescription pour des faits identiques ? J'attends la réponse ; pas des insultes ou des pirouettes.
Les Arabes ensuite, puis les Turcs. Ils ne sont pas des colonisateurs, eux. Jamais. Ils ont peut-être été appelés par les Kabyles (qui étaient chrétiens, depuis la haute époque de Saint-Augustin) pour se convertir "librement" à l'islam – comme les Egyptiens – afin de bénéficier des bienfaits de la polygamie, des inégalités hommes-femmes, des rapports de force au lieu de rapports fraternels. Rien ne leur a été imposé, bien sûr. Arabes et Turcs n'étaient pas des colonisateurs. Et donc, les seuls colonisateurs sont les Français CQFD.
A partir de 1830, les Français n'ont pas imposé leur religion, pas aboli la loi coranique (la Charia) ? Voilà pourquoi ils sont des colonisateurs. On vous l'avait bien dit. Ils n'ont même pas songé à imposer leur langue ces idiots, d'où les conflits actuels entre langues arabe, française et berbère. Ah, s'ils avaient été non seulement colonialistes mais totalitaires, on n'en serait pas là aujourd'hui. Il n'y aurait qu'une langue, qu'une religion. Et ce ne serait pas celles du colonisateur précédent qui donne maintenant des leçons de vertu.
Une fois planté succinctement ce panorama historique dans lequel nul n'ose s'avancer (lisez la presse, écoutez la radio, regardez la télévision, parlez avec vos amis arabes… vous le constaterez) revenons à l'actualité.
Après une guerre contre l'islamisme plus longue que la guerre d'indépendance, l'Algérie a réussi à rester dans un camp pseudo "occidental" - comme la Turquie d'Atatürk. Mais que fait Bouteflika, après un référendum aussi inutile que dangereux ? Il relâche tous les fanatiques qui vont reprendre leurs prêches incendiaires et remettre le pays sur la voie de l'islam orthodoxe. Voile conseillé sinon obligé ; Code de la famille sans changement, journalistes emprisonnés etc. Bref, l'inverse de ce qu'il avait commencé en matant les "fascislamistes". Et que font les Algériens, le peuple ? Rien, il ne bouge pas. Ou il songe à émigrer pour qu'à la deuxième ou troisième génération, le virus endormi se réveille et que "les jeunes" (au nom de leurs racines culturelles bafouées) dans les banlieues françaises, dans le "Londonistan" ou au Canada, imposent la séparation hommes-femmes dans les piscines, récusent "la bouffe" conviviale, les sciences naturelles, les médecins hommes pour les femmes etc. Bref, le communautarisme, le rejet de la démocratie, la subrogation de la femme…

## "Répudiation"

Boutef (qu'on aime bien cependant) nous a trompés. Comme un politicien français. Il est comme les radis (radicaux) : rouge à l'extérieur, blanc à l'intérieur. Il prépare un traité d'amitié avec la France et pratique le chantage à la dernière minute pour ne pas signer. Mais qu'on ne le signe pas ! La France n'est pas forcément demandeuse, et surtout pas quémandeuse. Son colonialisme passé ne doit pas lui donner de complexes par rapport aux précédents lesquels seraient, eux, "vertueux et démocratiques". Que lui aussi balaye devant sa porte.
On célèbre en Algérie la journée de la femme : hypocrisie. Mais que lit-on dans un livret de famille algérien ? "*Première, deuxième épouse… Répudiation enregistrée le…*".
Pour donner des gages aux islamistes, on a désormais droit à l'appel à la prière sur la télévision officielle ; on ferme les écoles francophones… Et pourquoi pas les écoles arabophones, celles du second colonisateur quand les berbérophones ont tant de mal à imposer leur langue ?
Il faut dire que nos amis algériens ignorent, ou veulent ignorer l'Histoire. Sauf quand des députés français réactionnaires parlent dans une loi inconstitutionnelle de "colonisation positive". Seule la colonisation islamique était positive. D'ailleurs, c'est pour cela que l'on ne l'appelle pas "colonisation". Il y aurait une bonne colonisation qui impose sa langue, sa religion et une mauvaise colonisation qui n'impose ni l'un, ni l'autre. "Elémentaire mon cher Watson"…
Que nous importe finalement les errements du président Bouteflika – après les dérives de Boumediene, de Chadli… On sait très bien qu'il rêve, comme les autres arabes, de tenir les deux bouts de la corde en même temps : l'islam d'un côté pour le fanatisme, les Américains de l'autre pour leur pseudo modernité. Soit. Mais qu'il sache qu'il est assis entre deux chaises et qu'à terme l'Algérie devra choisir. Et qu'on ne nous refasse pas le coup une seconde fois : "Je crache sur les harkis, je déteste la France. Mais on y émigre. Par défaut". Assez d'opportunisme ; assez de malhonnêteté intellectuelle. C'est lassant à la fin. Comment ce pays peut-il salir ceux qui ont choisi la France durant la guerre d'indépendance et célébrer l'émir Abd El Kader qui, après avoir résisté, a coopéré, puis s'est installé en France. Le traitera-t-on de collabo, de pétainiste ? Cinquante ans de schizophrénie, ça suffit. ■

AFP

*Manifestation hebdomadaire des femmes à Alger*

# DISPARUS D'ALGÉRIE LA MÉMOIRE EFFACÉE ?

*par Thierry Baudon*

Ce 27 février 2006, le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a adopté une ordonnance et trois décrets d'application de la "*Charte pour la paix et la réconciliation nationale*". Attendus par une société algérienne avide de retrouver un climat de sérénité et de paix, ces décrets sont redoutés par les associations de familles de disparus et les défenseurs des droits de l'Homme qui y voient une fin de non-recevoir à leur légitime exigence de justice et de vérité, mais aussi un instrument de répression à leur encontre.
Entre 1992 et 2002, le conflit algérien a fait, selon les estimations officielles, plus de 200 000 victimes, auxquelles il faut ajouter plusieurs milliers de disparus. Le chiffre est vague, bien sûr, mais, selon un rapport remis en 2005 au président Bouteflika par Farouk Ksentini, président de le Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH – organisme officiel de protection des droits humains), ce seraient 6 146 civils qui auraient disparu du fait de l'Etat... le rapport précisant dans le même temps que ces disparitions étaient des actes isolés commis par des agents de l'Etat à titre individuel ! Malgré ce rapport, la Charte nie toute responsabilité de l'Etat dans les "disparitions", prétendant que tout agent de l'Etat ayant été convaincu d'acte délictueux avait été puni.
Rappelons que cette Charte a été adoptée par référendum le 29 septembre 2005 à une écrasante majorité, par 97 % des voix, avec un taux de participation de près de 80 % (20% selon les détracteurs du pouvoir). Mais, si la volonté des Algériens de retrouver un climat pacifié est bien réelle et légitime, la Charte a été soumise au référendum dans un climat de tension, Bouguerra Soltani, ministre d'Etat et président du MSP déclarant, le 30 août : "*des mesures seront prises contre ceux qui refuseront la réconciliation*".
Or, c'est bien là que le bât blesse : non seulement cette Charte et ses décrets d'application vont désormais empêcher toute poursuite judiciaire à l'encontre des criminels, qu'ils appartiennent aux terroristes ou aux forces armées, mais ils visent aussi à restreindre le droit des associations de défense des droits humains à informer les Algériens et à rechercher la vérité – et ce, en dépit des obligations du gouvernement algérien au regard du droit international.

## L'impunité

L'impunité dont vont bénéficier les criminels est déjà de mise puisque "*quelque 2 000 personnes détenues pour des affaires liées au terrorisme vont bénéficier des mesures de la charte pour la paix et la réconciliation*". De même, le gouvernement algérien vient d'accorder, ce 22 février, un délai de six mois aux terroristes pour déposer les armes et se rendre... Toute poursuite envers eux sera alors impossible. Certes, sont exclus de ces mesures ceux qui ont été "impliqués dans des massacres collectifs, viols ou des attentats à l'explosif dans les lieux publics" – mais, en l'absence d'enquêtes, comment savoir ?
Impunité également envers les forces armées puisque la Charte ne reconnaît pas la responsabilité des institutions algériennes dans les graves violations des droits humains commises pendant la décennie sanglante. Les exécutions sommaires, les tortures du fait de l'Etat ne sont pas plus évoquées que les massacres de civils du fait des terroristes islamistes et sur lesquels de sérieux doutes subsistent quant à leur instrumentalisation par le Département des renseignements généraux (DRS, les services secrets de l'armée). Il s'agit bien là d'une forme plus ou moins bien déguisée d'auto-amnistie des généraux... Quant aux milliers de disparus reconnus, ils ne sont que des victimes de la "tragédie nationale" : leurs familles sont invitées à demander un jugement de décès qui leur ouvre droit à une indemnisation, mais ne peuvent en aucun cas accéder à la vérité puisque aucun recours n'est permis et qu'aucune plainte ne sera reçue. Aucune des centaines de plaintes déposées à ce jour n'a d'ailleurs abouti. De l'argent contre le silence, donc.
Ces dispositions, qui visent à exonérer conjointement les forces de sécurité et les groupes armés de leur responsabilité pour de graves atteintes aux droits humains sont, selon Amnesty International, "*en contradiction* avec les obligations de l'Algérie définies par le droit international". En effet, le droit à la vérité de la société et des victimes est inaliénable et imprescriptible en droit international. Une loi ou un décret ne peuvent donc prétendre, comme le fait pourtant l'article 132 de la Loi fondamentale, que "*les traités ratifiés par le président de la république [...] sont supérieurs à la loi*" ; en refusant toute possibilité de recours aux victimes et à leurs familles, le gouvernement de Bouteflika se met hors-la-loi par rapport au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie. Hors-la-loi encore quand ces décrets prétendent empêcher toute enquête et toute recherche de la vérité alors même que, toujours en droit international, le crime de "disparition" constitue une violation prolongée et perdure tant que la victime n'a pas été retrouvée... Comment amnistier alors un crime qui est en train de se commettre ?

## La chasse aux associations

Pourtant, le gouvernement algérien entend bien tout faire pour entraver les démarches de toutes celles et tous ceux qui, loin de se laisser intimider, ont décidé de découvrir la vérité sur la disparition de leurs proches. L'article 46 de l'ordonnance prévoit ainsi que toute personne qui "*utilise et instrumentalise les blessures de la tragédie nationale*" peut être poursuivie : les termes de l'article sem-

*(Suite page 17)*

# ALGÉRIE
# LES LUTTES SYNDICALES DES ENSEIGNANTS,

Le monde de l'enseignement en Algérie est traversé par un fort mouvement de contestation. Les luttes syndicales, locales ou nationales, unitaires ou sectorielles, deviennent une donnée permanente que, visiblement, les autorités ont du mal à prendre au sérieux. Plus qu'à un «ras- le- bol » corporatiste, plusieurs éléments permettent de croire que nous assistons aux prémices d'un renouveau syndical en Algérie. Retour sur les origines de ce mouvement.
Pour comprendre l'état d'esprit actuel du corps enseignant en Algérie, il est nécessaire de revenir rapidement sur la période sanglante des années quatre-vingt dix. Sous le feu et les menaces du terrorisme intégriste, dans un climat d'incertitude absolue et d'isolement total, l'écrasante majorité du corps enseignant a honoré les exigences de ce métier en assurant les enseignements et la continuité de l'école publique algérienne. Ils ont refusé de céder au diktat des groupes intégristes lorsque ces derniers ont tenté de bloquer la rentrée scolaire de 1994, menaçant de mort enseignants et parents. Ils ne se sont pas pliés à l'interdiction d'enseigner les langues étrangères et les disciplines artistiques. Certains d'entre eux, beaucoup trop, ont payé de leur vie leur fidélité à leur métier.
Durant cette même période, l'Algérie, en cessation de paiement, a exécuté le plan d'ajustement structurel du FMI, avec, pour principal effet, un blocage des salaires pendant une dizaine d'années accompagné d'une sévère dégradation de la valeur du dinar algérien. Un des principaux syndicats a estimé que le salaire d'un enseignant était, en 1990, égal à huit fois et demi le salaire minimum garanti et seulement à une fois et demi en 2005. De plus, les conditionnalités du FMI, dont l'arrêt de tout recrutement au titre de fonctionnaire de l'Education, ont provoqué une précarisation de la situation des jeunes enseignants qui doivent tout supporter en espérant une hypothétique titularisation.
A l'orée des années 2000, avec le retour progressif de la sécurité et la relative aisance financière de l'Etat liée à la hausse des revenus pétroliers, les enseignants ont espéré un peu de reconnaissance et de considération. Leurs revendications ont été accueillies par des atermoiements, des manœuvres dilatoires, et des promesses de négociation… jamais tenues.

## Genèse du renouveau syndical

L'année 2003, une année véritablement charnière pour le renouveau syndical dans l'Education Nationale a connu le mouvement le plus dur de l'histoire syndicale de ce secteur. Près de 90 jours de grève entre avril et mai, puis à la rentrée d'octobre 2003. Au-delà de la reconnaissance de la légitimité des revendications des enseignants et d'une augmentation non négligeable des salaires, l'acquis le plus remarquable de ce mouvement reste son caractère unitaire. C'est dans le feu de l'action que s'est forgée la solidarité de l'ensemble des syndicats des enseignants et des personnels de l'enseignement, jusqu'aux membres de l'ex syndicat unique, UGTA , qui ont massivement rejoint le mouvement, contraignant leur direction à y entrer… à reculons.
Depuis, des dizaines d'actions et de grèves locales sont enregistrées chaque année. 2004, 2005 et 2006 ont été marquées par plusieurs grèves nationales, unitaires et largement suivies. Ce nouveau syndicalisme est né de la ruine de l'UGTA, de la colère provoquée par l'autisme de l'administration et du désespoir nourri par la crise générale de la société.
Les nouveaux syndicats, particulièrement le CLA (qui, à l'origine Coordination des Lycées d'Alger, se transforme peu à peu en syndicat national), ont quitté très tôt les ornières du corporatisme. Ils s'attaquent aux problèmes de fond tels que la lutte pour la réhabilitation du pouvoir pédagogique des enseignants, les effets du pacte social et économique adopté en 1994 au terme d'un accord conclu entre le patronat, le gouvernement et l'UGTA. Ce pacte, libéral et antisocial, qui a ouvert la voie aux politiques les plus conservatrices depuis l'indépendance. La formation des cadres est une des préoccupations majeurs des nouveaux syndicats. Ils organisent forums et universités syndicales, autant de lieux de production d'un discours syndical novateur et d'une pratique démocratique en rupture avec le carriérisme et l'opportunisme qui ont caractérisé l'ancien appareil syndical. Ainsi, une nouvelle génération de syndicalistes est en train d'émerger. On y rencontre des femmes admirables de détermination et de courage. Dans le même temps, l'ancien appareil syndical voit ses cadres les plus sincères et les plus engagés changer d'orientation. Selon les conditions et les traditions locales, ils créent de nouveaux syndicats tels que le CNAPEST ou le SNAPAP, ou alors, donnent un nouveau contenu aux structures locales de l'UGTA, rejoignent les luttes unitaires tout en exigeant de leur direction nationale une révision de la ligne syndicale. L'exemple le plus frappant est celui du Syndicat d'Entreprise des Travailleurs de l'Education (SETE) de Tizi Ouzou affilié à l'UGTA, qui a rejoint le mouvement unitaire et qui exige la reconnaissance des syndicats autonomes CLA et CNAPEST.

## Le droit, la loi et le chantage

Face à cette effervescence syndicale, quelle est la réaction de l'Administration ? Après avoir laissé les enseignants seuls face au danger intégriste, sans aucune mesure de protection particulière en faveur des écoles, après leur avoir demandé, voire exigé d'eux, de la patience face aux difficultés économiques, l'Administration, constatant l'impossibilité de contenir plus longtemps leurs revendications, s'est lancée dans une interminable partie de cache-cache.
Depuis 2003, toutes les grèves des enseignants se déroulent à peu près de la manière suivante. Dès le dépôt du préavis de grève, avec l'exigence de négociations sérieuses, la machine judiciaire déclare sans coup férir que la grève est illégale. L'autre manœuvre consiste à tenter de diviser le mouvement en négociant avec certains syndicats en excluant les autres, en provoquant des divisions au sein des directions syndicales les plus fragiles et en exerçant des pressions policières et judiciaires importantes sur les dirigeants syndicaux les plus déterminés.
Depuis trois ans, nous assistons à une partie de ping-pong. Les ministères du Travail et de la Justice refusent de délivrer l'agrément aux syndicats autonomes des enseignants et le ministère de l'Education Nationale refuse de négocier avec des syndicats non agréés. La victoire écrasante de ces derniers lors d'élections à des commissions paritaires, leur proposition d'organiser des élections syndicales pour vérifier le niveau de leur représentativité n'ont rien changé à l'attitude de l'Administration qui feint d'ignorer la force réelle de ceux qu'elle veut exclure. Faut-il rappeler que l'Algérie a souscrit à la convention de l'Organisation Internationale du Travail qui stipule que « les travailleurs ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix ».
En réalité, la position de l'Administration concernant les syndicats autonomes dépend de l'intensité de la mobilisation des enseignants. Elle ne leur reconnaît le statut de partenaire social et d'interlocuteur représentatif qu'au prix de longues luttes, avant de vite se dédire et de revenir à ses pratiques répressives. Ainsi, en octobre 2003, le coordinateur du CLA a été mis sous contrôle judiciaire avant d'être jugé en mars 2004 par un tribunal qui a requis contre lui six mois de prison ferme et une amende. Il a été finalement relaxé. En octobre 2004, Il a été reçu à la tête d'une délégation par le Secrétaire Général du ministère de l'Education Nationale qui a exprimé, à l'occasion, sa disponibilité à travailler avec les syndicats. En février 2005, en réponse à un préavis de grève

# EN ROUTE VERS DE NOUVEAUX DROITS

*par Kamel Sadou, universitaire algérien*

déposé par le CLA, l'Académie d'Alger a saisi le tribunal administratif qui a décidé « l'annulation de l'appel à la grève lancé pour les 6 et 7 février par une organisation non agréée dénommée Conseil des Lycées d'Alger ». Devant la décision de maintenir le mot d'ordre de grève, l'Académie a, bien entendu, engagé des poursuites en pénal à l'encontre des leaders syndicaux. Ce qui, à vrai dire, ne constitue pas une surprise pour le coordinateur du CLA.

En prévision des mouvements de protestation attendus pour 2006, une circulaire du Ministère de l'Education a été adressée aux directeurs d'établissements leur interdisant toute activité ou appartenance syndicale. Ainsi, créant de toute pièce une incompatibilité entre l'obligation de réserve et le droit syndical, l'Administration tente de faire jouer aux chefs d'établissements le rôle de briseurs de grève. Les mouvements de grève des 15 et 16 janvier, puis ceux des 19, 20 et 21 février 2006 ont provoqué exactement les mêmes réactions de l'Administration que les années précédentes. Les enseignants ont été accusés de compromettre l'avenir des élèves, la grève a été déclarée illégitime et illégale, la direction d'un des principaux syndicats autonomes a vécu une crise majeure qui s'est soldée par le départ de son secrétaire général. Après quoi, l'Administration s'est livrée à une véritable bataille de chiffres pour tenter de minorer le taux de suivi de la grève, a agité la menace de sanctions pécuniaires et administratives… avant de se rendre à l'évidence et d'appeler au dialogue et à la négociation par la voix du ministre en personne.

## Ce qui a changé

Pendant que le Ministère de l'Education répète les mêmes manœuvres pour ne rien faire, le mouvement syndical avance. Il gagne en ampleur et en maturité. Les discours et les problématiques syndicales se sont affinés, la volonté et les pratiques unitaires ont dépassé le cadre intersyndical sectoriel pour s'élargir à des secteurs de plus en plus lointains. Un conseil des libertés syndicales est né. L'idée d'une confédération syndicale est en train de passer à la phase de mise en œuvre. La coordination enseignement primaire et secondaire et enseignement supérieur est réalisée. Les syndicats autonomes de la fonction publique, des praticiens de la santé du secteur publique, de la marine marchande se joignent au mouvement unitaire. Des secteurs des syndicats UGTA tels que les douanes, les ports… sont devenus des membres actifs de la coordination syndicale. Autre fait notable et à la différence des autres années, l'argument qui consistait à présenter les grévistes comme des enseignants indifférents au sort de leurs élèves a été battu en brèche par une importante association de parents d'élèves qui a publiquement exprimé son soutien aux enseignants grévistes, déclarant légitimes leurs revendications. Tout le monde s'accorde donc à dire qu'il ne peut y avoir d'enseignement de qualité avec un corps enseignant précarisé, paupérisé, sauf l'Administration bien sûr.

La maturité et le dynamisme des syndicats des enseignants sont un élément charnière dans le renouveau syndical. Ils rendent visible et possible l'idée d'accéder à des droits qui n'étaient que théoriques. Jusqu'à présent, il était facile aux autorités d' « octroyer » tous les droits, de ratifier toutes les conventions internationales, puis de les rogner par des circulaires administratives et des mesures illégales.

Grâce aux efforts engagés depuis l'indépendance en faveur de la scolarisation, le monde de l'éducation nationale bénéficie d'un réseau d'établissements d'une telle capillarité qu'il atteint des villages et des oasis où, il y a quelques décennies, il était impensable de trouver un tableau noir. En véhiculant des idées de changement et une nouvelle pratique citoyenne par le biais d'une pratique syndicale rénovée, unitaire et démocratique, le mouvement syndical des enseignants, par la profondeur de sa pénétration dans le territoire algérien, est porteur d'un tel potentiel de changement qu'il provoque la crispation de l'Administration et l'optimisme de ceux qui oeuvrent pour une autre Algérie. ■

# Disparus d'Algérie : la mémoire effacée ?

*(Suite de la page 15)*

blent autoriser la répression des associations algériennes qui tenteraient d'informer les citoyens et qui prétendraient exiger la vérité. Et les restrictions aux libertés d'association et d'expression de se multiplier. Ce sont d'abord les organisations de défense des droits humains "traditionnelles" qui sont visées, comme la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) dont l'un des membres, Ahmed Ghoul, avait été condamné le 25 octobre 2004 à six mois de prison pour avoir participé à une réunion du "Mouvement des Citoyens du Sud", association non autorisée dont son frère, Hafnaoui Ghoul, est le porte parole, ou encore des syndicats, tel le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP).

Mais les associations de familles de victimes, qui sont apparues depuis la fin des années 90, ne sont pas plus appréciées et font l'objet de harcèlements et de restrictions au droit d'association et de réunion. A Alger, en dépit de l'interdiction décrétée en 2001 de défiler dans la capitale, celles que l'on surnomme désormais les "folles d'Alger" manifestent tous les mercredis, depuis 1998, place Addis-Abeba. Nacéra Dutour et Fatima Yous, les fondatrices de SOS-Disparus ne se résignent pas, malgré le refus des autorités de reconnaître légalement l'association et les tentatives d'intimidation dont ses membres sont victimes, comme la fouille sans mandat de perquisition, le 17 septembre 2005, du bureau de SOS-Disparus d'Oran par trois policiers en civil. La secrétaire du bureau d'Oran, Fatima Nekrouf, aurait reçu quelques jours auparavant, selon Amnesty International, un appel téléphonique la menaçant de "disparaître", comme son père Abdelkader Nekrouf, avocat et militant des droits de l'Homme, en 1997.

De même, toujours selon Amnesty International, le 22 septembre 2005, à Constantine, des proches de disparus ont été empêchés par les forces de l'ordre de tenir leur manifestation hebdomadaire et six femmes, dont Louise Saker, secrétaire générale de l'Association des familles de disparus de la wilaya de Constantine, ont été arrêtées, insultées et battues. Le 26 octobre, c'était à Relizane que des familles de disparus qui manifestaient pacifiquement étaient dispersées de "manière musclée" tandis qu'une quinzaine de personnes étaient arrêtées ; les autorités leur auraient alors signifié que les manifestations ne seraient plus tolérées et que les contrevants seraient traduits devant la justice...

Ainsi, pour permettre une prétendue réconciliation, le président Abdelaziz Bouteflika a choisi l'oubli et l'amnésie, plutôt que la vérité et la justice. Mais les survivants pourront-ils vraiment continuer à vivre à côté des bourreaux de leurs proches ? L'Algérie peut-elle renier les engagements pris au niveau international ? De la réponse donnée à ces questions dépend pour une grande part l'avenir du pays. Les exemples de l'Argentine et du Chili semblent montrer que la soif de justice et le besoin de vérité finissent par l'emporter sur les raisons d'Etat, quelles qu'elles soient. L'Algérie se trouve une nouvelle fois à un tournant de son Histoire : les associations de familles de victimes sont là pour le rappeler, contre l'oubli. ■

## IRAK

# SILENCE CRIMINEL EN IRAK

## La paix des cimetières…

*par Pierre Bercis*

Il y a trois ans, Bush envahissait l'Irak sous le futile prétexte de détruire des armes de destruction massives que les enquêteurs de l'ONU n'avaient jamais localisées. Bush avait menti à la planète entière.
Certains gouvernements comme le gouvernement français, le gouvernement allemand dénoncèrent cette violation du Droit, puis tout le monde s'est tu. Seules les bombes parlèrent à Madrid, à Londres… et en Irak.
Aujourd'hui, l'heure devrait être au bilan. Mais qui élève la voix ? Personne. Pas même un pays arabe… La communauté internationale a entériné l'agression et ferme les yeux sur une situation désastreuse pour l'Irak et son peuple. Quant aux médias, qui devraient relayer l'information, ils observent une prudente neutralité au prétexte qu'ils encourent des risques. Bref, le peuple irakien est laissé à l'abandon et nul ne demande l'inculpation de Bush pour son action criminelle.

### Un peuple prisonnier

Trois ans après l'invasion, l'eau et l'électricité ne sont toujours pas rétablies ; il y a pénurie d'essence dans un pays qui en regorge. Des explosions meurtrières retentissent à Bagdad trente à quarante fois par jour. Une guerre civile menace après que les Etatunisiens aient dressé les chiites contre les sunnites. Bush peut être fier de son résultat.
A défaut d'une réaction des gouvernements démocrates on aurait pu imaginer que le peuple des Etats-Unis lui-même réagisse. Or il n'en est rien. Hormis quelques protestataires, nul ne songe à renvoyer Bush. *A fortiori* à le juger. On a menacé Clinton "d'impeachment" pour des peccadilles avec une stagiaire. Par contre, Bush a été confortablement réélu après le déclenchement de sa guerre d'agression, comme les Allemands ont, par leurs votes, conforté Adolf Hitler.
Après des élections en Irak, dont il aura fallu attendre le résultat durant des semaines, le temps d'en truquer l'issue, un gouvernement de collaboration a été péniblement constitué, entièrement à la botte de Washington. Mais pour quoi faire étant donné qu'il n'a aucun pouvoir, ni par rapport aux Etats-Unis, ni par rapport à son propre peuple. Si donc Bush a perdu la main ; si les marionnettes qu'il a mises en place ne gouvernent pas au-delà de leur bunker où va aller, l'Irak dans les mois et les années qui viennent ? Nul ne pose la question ni à l'ONU ni dans les instances internationales arabes. C'est la preuve que malgré la création du Tribunal Pénal International, un criminel peut condamner un peuple à mort dans un silence généralisé. Comme l'écrivait voici deux mille ans un historien latin : "*Ils font des cimetières. Ils appellent cela la paix*".
A partir de maintenant, Saddam Hussein, Bush et les Etats-Unis ne sont plus les seuls responsables. Tous les gouvernements du monde sont collectivement responsables et coupables. ■

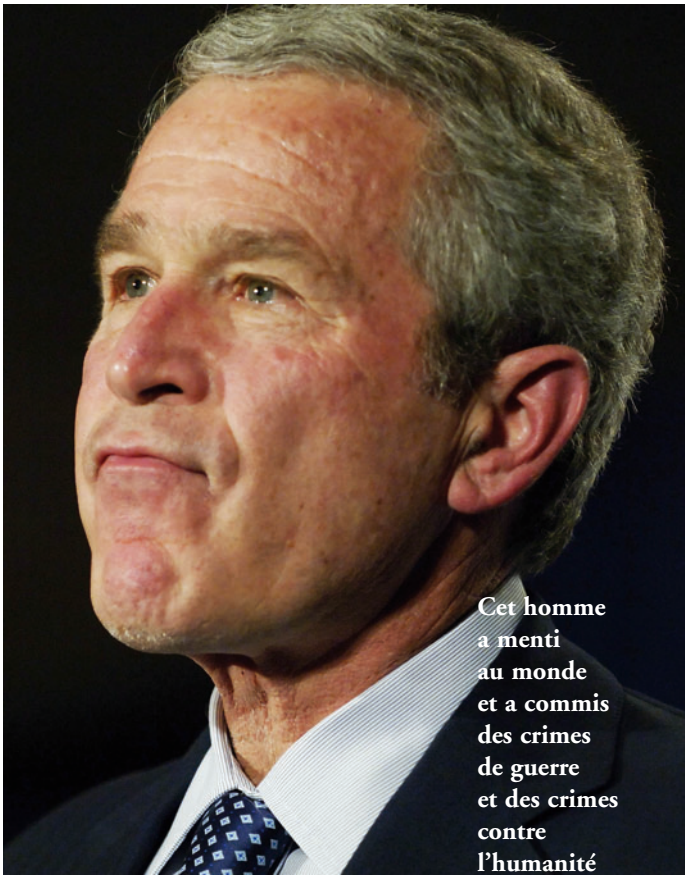

**Cet homme a menti au monde et a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité comme Milosevic**

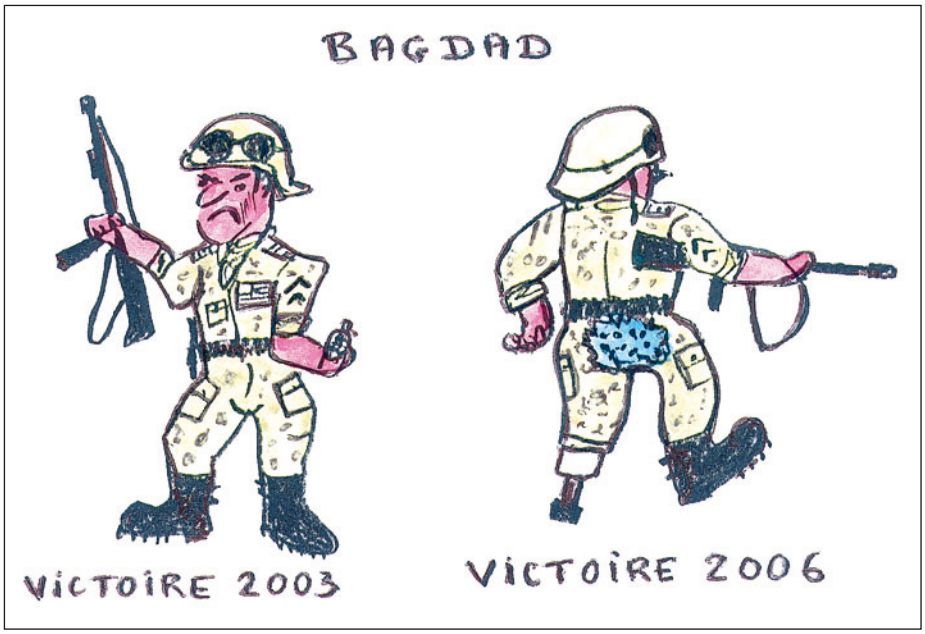

# CE QUE LA PRESSE NE VOUS MONTRE PAS

## *“Cachez ce sexe que l’on ne saurait voir”* *Tartuffe*

Après avoir fustigé l’invasion de l’Irak en 2003, la Presse internationale couvre maintenant l’occupation yankee. Elle prend des pincettes pour en parler. Plus d’attaques contre le criminel Bush et son équipe. On met, comme les autruches, la tête dans le sable. Rien sur les horreurs commises dans ce pays (soi-disant au nom de la démocratie et des valeurs de l’Occident). Les horreurs d’Abu Ghraib ? On croirait que cela ne concernait que les hommes. Vous n’avez pas eu le droit de voir les femmes. A croire que l’affaire des caricatures de Mahomet était mille fois plus importante que les viols de femmes par les Américains. Pour ceux qui voudraient arracher ce masque d’hypocrisie, qu’ils se branchent sur le site Internet de Granma, organe de presse cubain : **www.granmai.cubaweb.com.** Ce n’est pas parce que Cuba est une dictature du passé. Cela n’enlève rien à l’horreur et au silence complice de la presse occidentale. En publiant ces photos nous assumons nos responsabilités.

## Quelle est la différence entre Bush et Milosevic ?

*Que disent Condoleezza Rice et Hilary Clinton ?*

*Le viol est un crime contre l’humanité*

*Y aurait-il un viol démocratique ?*

## LIBAN

# LE LIBAN DANS LA TOURMENTE

*par Carla Bou Kheir, coordinatrice des programmes à NDH-Liban*

Après 15 ans de "Pax Syriana", le Liban et les Libanais essayent, depuis octobre 2004, de surmonter une période noire de leur histoire marquée notamment par une instabilité politique et sécuritaire, et par la hantise de retrouver les horreurs du conflit militaire des années 1975-1990.

Au lendemain de la résolution 1559 du Conseil de Sécurité en septembre 2004 (appelant au retrait des forces syriennes, à des élections présidentielles libres, au désarmement des milices libanaises et non libanaises, au déploiement de l'armée libanaise au Sud du Liban), la Syrie a "imposé" un renouvellement anti-constitutionnel du mandat du Président Emile Lahoud. Les pressions syriennes sur les quelques députés - clés de la Chambre ont été sus de presque tout le monde. Seuls 29 députés (sur les 128) refuseront le fait accompli et voteront contre l'amendement.

Moins d'un mois après, l'un des 29, le ministre Marwan Hamadé, proche du leader druze Walid Joumblatt a échappé de justesse à une tentative d'assassinat par le biais d'une voiture piégée. Le 14 février 2005, une puissante explosion a visé le convoi de l'ancien Premier ministre, Rafic Hariri, en plein centre de Beyrouth, le tuant sur le coup, ainsi que l'ancien ministre de l'économie Basel Fleyhane et une vingtaine d'autres civils. Alors, la mobilisation populaire contre le rôle syrien s'est accentué et a culminé, le 14 mars 2005, par une manifestation monstre (près d'un million de manifestants) réclamant le départ des Syriens. Le 26 Avril 2005, le dernier soldat syrien a quitté le Liban.Suivra ensuite l'organisation d'élections législatives dans le cadre d'une loi largement qualifiée d'injuste et non représentative de la population dans sa diversité. Par contre, les élections furent qualifiées par les observateurs internationaux (dont ceux de l'Union Européenne) comme « bien gérées ».

La série d'assassinats a repris le 2 juin par l'assassinat du journaliste franco-libanais et intellectuel de gauche Samir Kassir. D'autres attentats perpétrés jusqu'à la fin de l'année ont visé successivement l'ancien secrétaire général du parti communiste libanais Georges Haoui (tué sur le coup), le ministre de la Défense Nationale Elias El-Murr (qui a survécu), la journaliste May Chidiac (qui a aussi survécu avec deux membres amputés) puis, le journaliste et député Gebran Tueni, tué avec son chauffeur et son garde de corps. Ces assassinats et tentatives d'assassinat étaient entrecoupés par une autre série d'attentats contre des quartiers résidentiels et industriels de Beyrouth et sa banlieue Nord, à majorité chrétienne.

## Des cartes brouillées

Bien que l'assassinat de Hariri, et de tous les autres attentats, soient l'objet d'une enquête internationale sous l'égide de l'ONU, aucun élément décisif (en matière juridique) n'est venu confirmer les thèses qui impliquent la Syrie dans cette vague de déstabilisation sécuritaire. D'ailleurs même l'enquête internationale fut entachée par quelques irrégularités. Il y eut notamment des polémiques concernant des témoins et faux témoins se rétractant en dernière minute, des accusations de part et d'autre d'intimidation et/ou « d'achat » de témoins. Le seul élément concret fut l'inculpation et l'arrestation de quatre officiers supérieurs pro Syriens (en charge des quatre organes libanais de sécurité) pour avoir planifié et/ou participé à l'assassinat de Hariri. Le manque de preuves (jusqu'à nouvel ordre) entache leur détention prolongée de sorte que la justice au Liban sera bientôt amenée à faire un choix : soit les généraux sont libérés pour manque de preuves, soit ils sont déférés devant un tribunal.

Ce contexte politico - sécuritaire a brouillé les cartes quant aux principaux défis au niveau des droits de l'Homme au Liban. Ainsi, une des priorités actuellement est de restructurer les organes de sécurité, longtemps contrôlés par les Syriens, d'assurer la sécurité des citoyens et des responsables politiques au Liban et, surtout de soumettre ces organes à l'autorité politique. La seconde priorité est une réforme profonde du système judiciaire, le renforcement de son indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs, et les mesures à prendre contre toute politisation des procès, notamment ceux en relation avec les attentats perpétrés durant les dix-huit derniers mois.

Bien que le gouvernement se soit montré soucieux de prendre quelques mesures positives (application mesurée de la loi sur les associations, réglementation des écoutes téléphoniques….etc.), les défis relevés ci-dessus ne sont pas des moindres et pourront avoir des conséquences irréversibles sur la société libanaise, des conséquences, politiques, sociales et économiques. Soyons vigilants. ■

# Faire “parler” les fosses communes

# *LE CAS LIBANAIS*

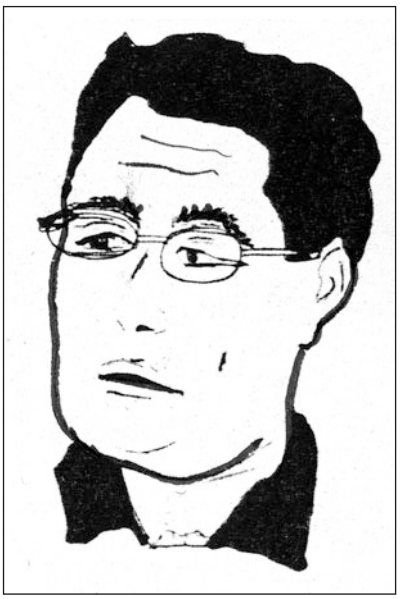

Selon le Rapporteur Spécial de l’ONU pour les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, les “charniers” sont des endroits où trois ou plusieurs victimes d’exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ont été enterrées sans être décédées au combat ou lors d’affrontements armés.

La troisième et quatrième convention de Genève et le premier protocole régissent l’enterrement et l’identification des victimes de guerre. Les prisonniers de guerre décédés par exemple, doivent être enterrés convenablement et doivent être clairement identifiables,

Mais le droit d’exhumer des charniers n’est pas clair dans le droit international. La résolution 3074 (1973) de l’Assemblée Générale des Nations Unies appelle les Etats à coopérer dans les enquêtes sur les crimes de guerre. Un gouvernement normalement n’a pas à « autoriser » la recherche de charniers.

Durant les 20 dernières années, des charniers ont été découverts en Argentine, au Guatemala, au Salvador, au Honduras, en Ethiopie, au Mexique et en Irak.

Par ailleurs, tous les charniers dont on soupçonne l’existence n’ont pas nécessairement été créés en violation des Conventions de Genève et de leurs Protocoles Additionnels. Il est concevable que certains contiennent les corps de soldats combattants enterrés dans une fosse commune pour des motifs d’ordre sanitaire ou pour d’autres raisons légitimes. De la même façon, certains pourraient contenir les corps de civils enterrés ensemble pour des raisons légitimes.

C’est donc en étayant les dépositions de témoins et en considérant les découvertes et les circonstances de création de chaque charnier qu’on établit des éléments de preuve solides démontrant que des crimes comme des exécutions sommaires ont été commis. Comme les exhumations ne doivent être réalisées que dans le cadre d’une enquête, les enquêteurs doivent être en possession de certaines informations concernant des charniers susceptibles de les intéresser.

Malgré le fait que l’anthropologie médico-légale est une science jeune, les experts médico-légaux disposent de techniques leur permettant d’établir la date et la cause du décès, même en présence de restes très anciens. Ces tests, combinés à des enquêtes et examens non médico-légaux, permettent aux enquêteurs de distinguer les sites éventuellement liés au conflit de ceux dépourvusd’intérêt.

Les témoins (reporters, civils, parents, ONG…etc. qui découvrent un charnier ne sont pas supposés agir sur le site, surtout que dans certains cas les sites sont minés ou contiennent des obus non explosés. Une activité d’amateurs pourrait détruire des preuves importantes. Cette tache doit incomber à une équipe de professionnels sous supervision internationale (le CICR, le Haut commissaire aux droits de l’Homme des Nations Unies ou des ONG spécialisées comme Physicians for Human rights).

Les succès au niveau international varient d’un pays à l’autre. La destruction, le manque de preuves ou les dégâts causés par les phénomènes naturels sont des facteurs déterminants pour que des résultats finaux soient confirmés.

Dans le cas du Liban, la situation semble être complexe. Afin d’éviter des erreurs dont les conséquences pourraient être dramatiques, il est nécessaire qu’un mécanisme soit mis en place afin d’identifier tous les sites suspects. Ensuite, des équipes pluridisciplinaires mixtes (formes de professionnels libanais et non libanais) doivent être chargées d’enquêter et de déterminer les charniers relevant de crimes de guerre et de prendre les mesures nécessaires, dans le respect de la dignité des victimes, de leurs familles et du principe de non impunité. Le droit international ne tolère aucun compromis à ce niveau puisque les crimes de guerre sont imprescriptibles.

***Dr. Elie Abouaoun***
***(Chargé de Cours***
***à l’Université St Joseph)***

## PALESTINE

# APRÈS LA VICTOIRE DU HAMAS…

## … la république islamique ?

*par Ali Faiçal*

Il est probable que les atteintes aux droits de l'Homme prennent de l'ampleur dans les territoires palestiniens après la victoire du mouvement Hamas. D'abord, en raison des menaces israéliennes déjà exécutées avec le bombardement de la prison Jéricho puis à cause de l'idéologie de ce mouvement. Toutes les factions palestiniennes ont refusé de participer au gouvernement du Hamas, y compris son allié conjoncturel le FPLP dont les militants avaient fait liste commune avec ceux du Hamas lors des dernières élections.

Peu avant l'annonce du nouveau gouvernement, le dix neuf mars, l'armée israélienne a investi la prison pour capturer six détenus palestiniens accusés de terrorisme. Cette opération, loin d'être la première du genre, rappelle le siège du QG de feu Yasser Arafat à Ramallah. Elle indique qu'Israël n'est pas prêt à cesser le recours à la force. Il n'est pas prêt non plus au dialogue pour trouver une solution juste et durable au conflit avec les Palestiniens conformément aux diverses résolutions de l'Onu.

La Commission des droits de l'Homme de l'Onu a reconnu dans une résolution datant d'avril 2003 « le droit inaliénable, permanent et absolu du peuple palestinien de disposer de lui-même y compris son droit d'établir son Etat souverain et indépendant » comme c'est le cas pour le peuple israélien. Cependant, la politique de Sharon - avant son retrait unilatéral de Gaza et même avant son arrivée au pouvoir- a éloigné le Moyen orient de la paix, a mené le mouvement Fatah de feu Yasser Arafat à l'impasse et a accéléré la victoire électorale du mouvement Hamas dans les territoires palestiniens. L'entêtement de Sharon est pour beaucoup dans la débâcle des autres formations politiques palestiniennes. La corruption des dirigeants palestiniens n'explique pas tout. Elle est d'ailleurs la chose la mieux partagée entre Palestiniens et Israéliens puisque les deux fils de Sharon sont impliqués dans des affaires de détournements de fonds.

### Humiliations

Par sa politique de l'humiliation pratiquée sur des centaines de milliers de palestiniens parqués dans des camps assiégés, dans un mouchoir de poche balafré de plus de sept cents points de contrôle, dans des bantoustans, Israël a favorisé l'arrivée du Hamas qui énonce dans son programme adopté en août 1988, la création d'un « *état islamique en Palestine* », « *le rejet de toute présence occidentale dans le monde islamique* », « *la lutte contre la sécularisation et l'occidentalisation de la société arabe* ».

Au lendemain de sa victoire aux élections législatives de janvier dernier, le Hamas était bien isolé. Le FPLP lui reproche d'avoir ignoré « un point essentiel » à ses yeux : « *l'OLP est le représentant unique et légitime du peuple palestinien* ». Le Hamas se définit-il comme un mouvement de libération nationale d'inspiration religieuse comme le voit le poète palestinien Mahmoud Derwiche ? Ce dernier a mis en garde contre la tentation du Hamas de remettre en question le caractère laïque du pouvoir et de la société en Palestine. Les mêmes craintes ont été exprimées par la nouvelle représentante de l'OLP à Paris, Mme Hind Khoury. Selon elle, « *aucun compromis n'est possible si le Hamas tente d'imposer son programme idéologique aux Palestiniens*». Jusqu'ici le mouvement n'a pas osé porter atteinte aux « libertés » des Palestiniens, celles laissées par Israël, car « *il a d'autres priorités* » a indiqué la députée du Hamas, Mona Mansour.

En attendant que les choses soient plus claires, les Palestiniens vivent une situation des plus critiques. Asphyxiés qu'ils sont par le bouclage des territoires qui les privent d'un travail en Israël. L'Autorité palestinienne n'est pas en reste, l'assèchement des ressources financières ne lui permet plus d'assurer les salaires des fonctionnaires. Dans ce cadre, les Nations unies ont averti de l'imminence d'une catastrophe humanitaire dans les territoires palestiniens. Cet état des choses a des répercussions graves sur l'expérience démocratique –pluralisme politique et presse libre entre autres- de ce peuple qui compte le taux d'analphabétisme le plus faible de la région.■

## IRAN

# QUAND L'IRAN FAIT LA BOMBE

*par N. Abedian*

Le dossier nucléaire iranien est sur la table du Conseil de Sécurité de l'ONU. Plusieurs experts croient que les mollahs désormais disposent de tous les moyens nécessaires pour fabriquer une arme nucléaire. Selon les estimations les plus prudentes, l'Iran possède suffisamment d'hexafluorure d'uranium, pour obtenir au moins 30 kg d'uranium enrichi. Cela suffit pour fabriquer au moins une bombe... Les inspecteurs de l'AIEA estiment qu'une durée de trois ans, à partir du moment où l'usine d'enrichissement de Natanz, au centre de l'Iran reprendra son travail, sera suffisant pour produire la quantité nécessaire d'uranium pour leur première bombe.

Quelles seront les conséquences d'un Iran nucléaire ? Certains disent qu'en fin de compte, on pourra aussi bien s'accommoder d'un Iran devenu nucléaire qu'avec un Pakistan nucléaire depuis un bon moment : ils se situent tous les deux dans la même région, et ils sont tous les deux des pays musulmans. Pourtant les ambitions des mollahs ne laissent aucune place pour un optimisme simpliste.

Sur le plan intérieur, surtout à la suite de la venue au pouvoir de Mahmoud Ahmadinejad, il y a moins d'un an, la situation des droits de l'Homme ne cesse pas d'aggraver. L'effet d'une éventuelle acquisition du nucléaire sera dévastateur. L'an dernier, l'Assemblée générale, de l'ONU a déploré des violations de droits humains en Iran. Une déclaration par l'Assemblée, en novembre, a exprimé de "sérieuses inquiétudes sur l'usage continu de la torture et de punitions cruelles, inhumaines ou dégradantes" contre des prisonniers ainsi que sur les exécutions en public, et la négligence des droits des minorités ethniques et religieuses." Au mois de mai, la Commission internationale des libertés religieuses des Etats Unis et *Amnesty International* ont sévèrement critiqué la situation en Iran. En juillet 2005, l'Union européenne a condamné l'exécution en public de deux jeunes gens à Téhéran. Ces prises de positions internationales, et les actions pour leur donner un sens effectif dans le pays va de plus en plus diminuer avec un régime des mollahs devenu nucléaire. Et les mollahs vont porter beaucoup moins d'attention à des telles critiques. En outre, personne ne pourra nier l'important effet stabilisateur d'un arsenal nucléaire sur la survie du régime en Iran.

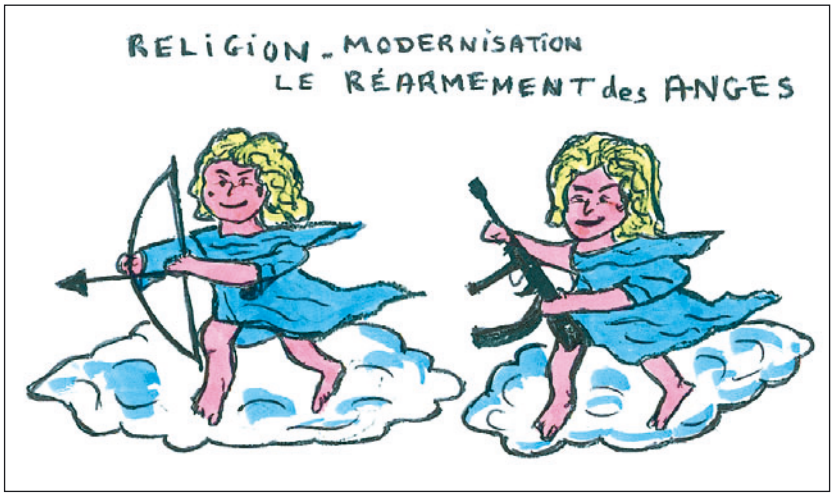


Face à un pouvoir qui viole largement les droits de l'Homme, il est normal que l'opposition cherche à garder, à tout prix, la pression internationale sur cet Etat. En effet une fois en possession d'arme nucléaire, l'Iran sera juste comme ses homologues nord coréens et chinois, considérablement moins sensible à de telles pressions. Sur place, on verra beaucoup plus d'exécutions en public, d'arrestations et d'emprisonnements tandis qu'il y aura moins de condamnations internationales.

Coté extérieur, déjà, les Iraniens sont bien partis. Avec la victoire des chiites pro-iraniens dans les élections irakiennes, moins de trois ans après la chute du régime de Saddam Hussein, tout le "croissant fertile" est tombé aux mains de l'intégrisme islamique. Récemment, le président égyptien Hosni Moubarak a rassuré le ministre de la défense israélien venu lui rendre visite au Caire, en l'assurant qu'une fois installé en tant que nouveau gouvernement palestinien, Hamas céderait aux pressions internationales pour renoncer à la violence et reconnaître Israël. Mais ses propos venaient le jour même où son propre parlement avait reporté les élections locales pour une durée de deux ans par crainte d'une montée des candidats intégristes encouragés par la victoire de Hamas en Palestine. Auparavant, les Frères musulmans avaient emporté 88 sièges sur les 454 du parlement en décembre.

Bien que les mouvements intégristes islamiques existent depuis un siècle dans la région, ils ont commencé à montrer leur poids politique seulement après la révolution islamique en Iran en 1979. Comme une grosse pierre jetée dans la mare émet des vagues vers l'extérieur, les immenses vagues de l'intégrisme islamique de l'Iran continuent de se heurter au monde musulman depuis cette date.

Il est simpliste de croire que l'Iran, avec sa population chiite, n'est pas en mesure d'influencer le monde musulman de confession plutôt sunnite. D'un point de vue fondamentaliste, les lignes de clivages passent entre les musulmans et les non musulmans et non pas entre les musulmans eux-mêmes. Comme a écrit Denis Jeambar dans l'Express, "*Au-delà des dissensions entre chiites et sunnites ou des rivalités entre nations, tous les peuples musulmans sont contaminés par la révolution islamique iranienne et le risque est grand, maintenant, que d'autres pays tombent entre des mains islamistes.*"

L'ancien premier ministre d'Israël Benyamin Netanyahou a dit récemment que le Hamas cherchait à instaurer un "deuxième Iran" sur la rive Ouest et la bande de Gaza. Autrement dit, enlevez la présence iranienne en Irak, et les Américains seront tranquilles. Arrêtez l'ingérence iranienne et le soutien financier au Hamas par Téhéran, et Israël sera assuré d'une prochaine modération, métamorphose de ce dernier.

Par contre, laissez les mollahs se doter d'une arme atomique, et vous n'aurez jamais le pouvoir de les dissuader de se mêler davantage des affaires des autres pays de la région. Cette ingérence est aussi désastreuse que le programme nucléaire iranien. En fait tout le programme nucléaire ne constitue qu'un pas décisif dans ce sens.

*(Suite page 24)*

## OUGANDA

# SAUVAGERIE ORDINAIRE EN OUGANDA

Il est habituel dans l'hémisphère nord d'envisager la question des droits de l'Homme en Afrique avec un certain dédain, comme si les droits de l'Homme ne concernaient pas vraiment les peuples de ce continent. On vous répondra toujours : "Oui, bien sur il faut que ceux-ci y soient respectés mais, en ajoutant avec commisération et un air de pitié : mais vous savez où ils en sont"… sous-entendu, ils sont encore un peu sauvage. Propos raciste à l'intérieur des droits de l'Homme.

Tel est le cas de l'Ouganda dont bien peu parlent.

Dans ce pays divisé, relativement prospère au sud, sévit au nord un mouvement rebelle politico-religieux dirigé par un fanatique, Joseph Kony chef de la LRA (Armée de Résistance du Seigneur) qui rançonne, torture, viole, détruit les villages dont il terrorise la population.

Cette LRA a déjà fait plus de 100 000 morts et enlevé 30 000 enfants. Les fillettes servent ensuite d'esclaves sexuelles tandis que les jeunes garçons sont entraînés à la guerre.

Le Président de l'Ouganda Yoweri Museveni, récemment réélu, ne peut - ni ne veut vraiment - mater cette rébellion qui lui sert de prétexte pour militariser son pays. Dès lors, ne reste que la Cour Pénale Internationale pour tenter de faire respecter la sécurité de personnes qui ne demandent qu'à vivre en paix. En octobre 2005, celle-ci a lancé des mandants d'arrêts internationaux contre cinq des chefs de la LRA pour "crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres, traitements cruels et dégradants…". Espérons que la CPI réussira et que cela aura valeur d'exemple. Les Africains ne sont pas des hommes moins égaux que les autres… ■

*Sarah Ahmed*

## Quand l'Iran fait la bombe

*(Suite de la page 23)*

### Le prix de la faiblesse

Il faut donc à tout prix éviter la nucléarisation de ce régime. Pour cela, nous sommes dotés d'une excellente arme: le sentiment populaire iranien contre le régime. Le fait que c'est l'opposition qui est la source des révélations extrêmement importantes sur le programme nucléaire iranien, ne fait que confirmer, contrairement à ce qu'on prétend parfois, qu'il n'y a aucun rapport entre le sentiment nationaliste et le programme nucléaire du régime iranien. Sinon nous aurions vu tous les jours des foules mobilisées par les mollahs dans les rues de Téhéran. La seule fois que le gouvernement a voulu organiser une telle manifestation à Arak, devant un site nucléaire sensible, une centaine d'étudiants proche des Gardiens de la Révolution s'étaient seulement mobilisés. Au contraire, le 22 juin 2004, une grève générale a secoué la centrale nucléaire de Bouchehr, marquant justement le manque de popularité d'un tel programme.

La saisine du Conseil de Sécurité est importante. Mais, elle doit être suivie par d'autres démarches, complémentaires, comme le rétablissement d'un contrôle international des violations des droits de l'Homme, la reprise par l'UE de la présentation de résolutions dénonçant les abus des droits humains en Iran à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, et le retrait du nom de l'opposition, les Moudjahidines du peuple (OMPI), de la liste européenne des organisations terroristes, pour permettre au peuple iranien de s'opposer, en ce moment, plus fort que jamais aux mollahs au pouvoir à Téhéran. Fini, le temps d'envoyer des fleurs aux mollahs. C'est toute une politique, toute une logique qu'il faut changer.

Les Américains ont placé l'opposition démocratique des Moudjahidines du Peuple, sur la liste des organisations terroristes, «*geste de bonne volonté vis-à-vis du nouveau président iranien*» selon un haut responsable du Département d'Etat américain. L'Europe a marché sur leurs traces. Nous pouvons imaginer la joie des ayatollahs iraniens alors.

L'UE a renouvelé son erreur quand, pour convaincre ses interlocuteurs iraniens de renoncer à leur programme d'enrichissement d'uranium en octobre 2004, elle a fait entre des propositions alléchantes : le maintien sur la liste noir de l'UE, du nom des Moudjahidine du Peuple ! On voit ce que cela lui a rapporté.

C'est fini l'ère de telles complaisances est finie. Souvenons-nous des reculs successifs de la France et de la Grande-Bretagne avant guerre face à Hitler. ■

# RUSSIE

## CORRESPONDANCE DE MOSCOU

# LA RUSSIE BROIE DU NOIR…

***Après 70 ans de formation idéologique marxiste les Russes n'ont rien appris rien oublié. On en revient aux progroms tsaristes. Chaque jour apporte son lot d'agressions souvent mortelles contre les étrangers, de race noire en particulier. Poutine réprime les associations mais pas les racistes.***
***NDH a choisi de publier les témoignages de sa représentante d'origine camérounaise en Russie en cachant son nom et son visage par sécurité.***

Racisme et xénophobie progressent de façon inquiétante chez les Russes. Il n'est pas peu dire que les étrangers, d'origine africaine en particulier, courent un grave danger ne serait-ce qu'en marchant dans les rues de Moscou ou de Saint-Pétersbourg. Agressions physiques, lynchages, menaces, injures et humiliations sont notre lot quotidien. Qui n'y est pas encore passé comme cela est mon cas, peut juste s'estimer chanceux…

Selon le Bureau des droits de l'Homme de Moscou, dix personnes ont été tuées et 200 autres ont été victimes d'actes racistes au cours du seul premier trimestre 2005, soit un taux trois fois plus élevé que celui relevé l'année précédente par l'étude de l'Union européenne. Cette enquête a également estimé que plus de 50 000 skinheads vivent en Russie, contrairement aux 10 000 annoncés par le Ministère de l'intérieur russe.

De ce jeune Burundais amputé de ses deux jambes pour avoir voulu épouser une jeune fille russe jusqu'à cet étudiant Guinée Bissau dont l'agression dans le métro lui a coûté trois dents, en passant par cet Ivoirien passé à tabac par des "jeunes", sans que la patrouille policière présente au spectacle ne daigne lever le petit doigt, les agressions sont monnaie courante pour les étudiants africains venant s'expatrier au péril de leur vie. Certains étaient de mes amis ou de vagues connaissances, si bien que la question se pose : à qui le tour ?

L'agression mortelle de Léon Kanhem, Camerounais de 28 ans, tombé sous les coups de poignard de ses assaillants la nuit de Noël 2005, a suscité un certain émoi au sein des étudiants de Saint-Pétersbourg qui ont lancé un appel à la fermeté au Président Poutine. Appel resté sans réponse, fût-il besoin de préciser, ce qui a provoqué des protestations jusqu'à Yaoundé. Plus récemment encore, un Malien de 30 ans est mort en se défendant de ses agresseurs venus le lyncher jusque dans l'enceinte de son foyer !

Sale temps pour les noirs en Russie, même si les agressions racistes visent aussi les Asiatiques et les Caucasiens, jugés comme non Blancs, à l'image de ces "chiens de terroristes Tchétchènes", qu'il faut aller buter "*jusque dans les chiottes*" selon l'élégante expression du Président du Kremlin. Et que faire lorsque la peur –et la haine- de l'étranger est alimentée par le discours de certains partis politiques relayés par les médias ensuite, dont on sait d'avance qu'ils sont censurés ? Sans doute ne me reste-t-il qu'à garder les yeux baissés en priant pour que ma peau blanchisse comme par miracle…

Les Russes sont-ils donc si dupes pour encore croire au discours hypocrite attribuant la cause de leurs maux et du marasme économique à l'étranger seul, au nègre souvent qualifié d'"*Abizian*" (singe) ou de "*porteur de sida*" ? Visiblement oui, si l'on en croit le sondage national de juin 2005 révélant que 58% des Russes écoutent volontiers la sirène nationaliste promettant de rendre la Russie aux Russes.

Pour les nostalgiques du communisme, force est de rappeler que c'est l'URSS la première qui a initié des programmes de coopération culturelle, en signe de solidarité avec les peuples africains opprimés dans leur lutte pour l'indépendance et contre l'impérialisme. Doit-on aussi rappeler, même si l'exemple est rare, que l'arrière-grand-père du grand Alexandre Pouchkine n'était autre qu'Hannibal Abraham, esclave noir vendu en offrande à Pierre le Grand ?

Il n'est aucun discours qui puisse justifier pareille barbarie et actes racistes, qui d'ailleurs ne sont jamais qualifiés comme tels. Face à de telles exactions, les pouvoirs publics et les forces de l'ordre, lorsqu'ils n'en sont pas les premiers acteurs, s'en font allègrement les complices les plus complaisants. Ainsi les plaintes sont souvent classées sans suite, ou bien sont déqualifiées en actes de vagabondage, règlement de compte et petit banditisme, au mépris des dispositions du Code pénal prévoyant pourtant la répression des crimes à connotation raciste. Le message est clair : il n'y a pas de racisme en Russie et nous sommes tous paranos. Aussi, il est bien rare qu'un skinhead hooligan ayant cassé du noir soit poursuivi pour ses crimes, et cela sous prétexte qu'un mineur ou un "jeune" n'est pas responsable de la portée de ses actes, car enfin, il faut bien que jeunesse se passe !

Le respect de la dignité humaine et des droits de l'Homme n'existe que sur le papier en Russie, qui a pourtant signé la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale du 7 mars 1966. De même, l'Accord de partenariat et de coopération signé entre l'Union européenne et la Russie, en vigueur depuis 1997, est fondé sur le respect de la démocratie et des droits de l'Homme, comme condition préalable à la coopération commerciale, économique et politique.

Au lieu de se coucher systématiquement devant M. Poutine, il serait urgent que l'Europe use de tous les moyens de pression dont elle dispose, notamment à l'occasion des prochaines consultations du printemps 2006, afin de lutter contre la vague raciste qui ne compte plus ses victimes en Russie.

***A Moscou le 28 février 2006***

# COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

## Chronique d'une mort annoncée

La Commission des droits de l'Homme, partie du Conseil Economique et Social des Nations unies, à Genève a vécu. Cette vieille dame, qui a connu ses heures de gloire lorsqu'elle a concocté la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui sera votée ensuite par l'Assemblée générale et comprenait parmi ses membres des militants aussi prestigieux que René Cassin, ancien conseiller du Général de Gaulle à Londres, futur Prix Nobel de la Paix ou Eleonor Roosevelt, veuve du Président des Etats-Unis, a mal fini.
Tribune idéale pour dénoncer les violations des droits de l'Homme pendant des décennies, elle s'était sur le tard prostituée avec les régimes les plus barbares : Iran, Libye, Chine etc. qui avaient réussi à y faire la pluie et le beau temps au point d'y marginaliser les démocraties.
C'est ainsi que les Etats-Unis, il y a trois ans, n'y avaient pas été réélus tandis que la Libye du terroriste Kadhafi (deux avions de ligne abattus ; affaire des infirmières bulgares…) était portée à sa présidence.
Notre ami Leandro Despouy, diplomate argentin, élu à sa tête pour une année a bien essayé de redresser la barre mais que pouvait-il faire, seul dans cette taupinière où les organisations non gouvernementales (ONG) n'étaient plus les bienvenues ?

### Une vieille dame indigne

NDH, qui est l'une de celles-ci, voici quatre ans, a même été menacé d'exclusion à la demande des ayatollahs pour y avoir dénoncé les tortures et exécutions sommaires en Iran. Ils s'en est fallu d'un cheveu pour qu'ils parviennent à leur fin.
Dès lors, Kofi Annan et les pays démocratiques en ont tiré les conséquences dans le cadre de la réforme des institutions. Sa suppression a été programmée. Une nouvelle structure : un Conseil des droits de l'Homme doit le remplacer. Mais quand ? Car les Américains, toujours négatifs, ergotent sur ses pouvoirs. Avec le risque que l'ONU n'ait aucun organe représentatif pour les droits de l'Homme durant l'année 2006.
Soyons confiants cependant, les droits de l'Homme sauront tôt ou tard retrouver leur vraie place pourvu que l'on se batte. Inlassablement. ■

*Hipolito Solari Yrigoyen fondateur de NDH-International à l'ONU*

### Kadhafi, pêché de l'Occident

De Kadhafi, on aime bien le côté "chien fou", "surréaliste", "iconoclaste". Mais il y a des limites : celles du respect des droits de l'Homme. Le dictateur libyen a déjà fait sauter deux avions de ligne pleins de passagers : celui d'UTA au-dessus du Sahara ; celui de la PANAM au-dessus de l'Ecosse, à Lockerbie. Jamais terroriste n'a fait pire, à l'exception des Talibans, avec les conséquences que l'on sait : l'occupation légitime de l'Afghanistan. Saddam Hussein, à cause duquel l'Irak a été envahi par George Bush, à côté de Kadhafi n'est qu'un amateur.
Ce deux poids, deux mesures est scandaleux et constitue une faute grave impardonnable. Mais dont nul ne parle : diplomatie et économie oblige… Quoique quelle est la différence entre le pétrole de Saddam et le pétrole de Kadhafi ?
Reste qu'aujourd'hui le despote, depuis 7 ans, détient 5 infirmières bulgares et un médecin palestinien accusés d'avoir inoculé le virus du sida volontairement à des centaines d'enfants à l'hôpital pédiatrique de Bengazi.
Bien entendu ces personnes ont été torturées, menacées de mort malgré l'expertise du professeur Luc Montagnier, spécialiste mondial du sida, qui a conclu à un manque d'hygiène dans l'hôpital concerné. D'ailleurs, comment imaginer ces personnes communiquant volontairement le sida à des enfants ? Il n'y a que des esprits pervers pour y songer. Les chancelleries occidentales ont protesté comme la Bulgarie. Mais avec tant de modération que, jusqu'à présent les otages de Kadhafi n'ont échappé qu'à la peine de mort… provisoirement.

Si les pays démocratiques avaient été fermes sur les actes terroristes on n'en serait pas là. Raison de plus pour envoyer un ultimatum au maître de la Libye qui doit comprendre que ses méthodes de politique intérieure ne peuvent avoir cours avec le reste du monde. ■

ITALIE

# APRÈS LA DÉFAITE DE BERLUSCONI...

## La décadence de la démocratie médiatique en Italie

*par Mario de Stefano, avocat, président de NDH-Italie*

Dans la succession convulsive d'évènements politiques de cette phase de la crise de l'idée européenne, une petite contribution à la confusion et une ultérieure avancée vers la perte de représentativité des partis politiques est donnée par les élections politiques en Italie. Deux coalitions hétérogènes se sont affronté: celle du centre-droit guidée par Silvio Berlusconi, le magnat de la télévision, au 35ème rang (dixit Forbes) des hommes les plus riches de la planète, et celle de gauche, guidée par Romano Prodi, ancien président de la Commission Européenne.

R. Prodi

S. Bercusconi

Le spectacle offert par ces deux responsables et leurs coalitions respectives a été des plus pénibles ce qui provoque une recrudescence d'abstentions de la part de tous ceux qui décident de ne pas décider pour ne pas se sentir étiquetés comme partisan de l'un ou de l'autre. L'unique aspect intéressant de cette compétition a été l'affrontement entre l'empire médiatique de Berlusconi et ladite Presse libre.

D'une part, les trois chaînes de Berlusconi contrôlées par sa famille, ainsi que plusieurs quotidiens et hebdomadaires, lui appartenant (Il Giornale, Il Foglio, Libero); de l'autre, les grands quotidiens italiens tels que le Corriere della Sera, La Repubblica et La Stampa, la chaîne publique Rai 3, la Confindustria (patronat italien) et les syndicats. Un affrontement inégal en apparence, si l'on tient compte qu'outre ses trois cuirassés berlusconiens, le chef du centre-droit a pu compter sur l'attitude complaisante des deux principales chaînes publiques (Rai 1 et Rai 2) dont la participation dans le débat politique est supervisée par un Comité parlementaire de contrôle à majorité Centre-droit.

De nombreux experts de la politique italienne et les sondages se sont interrogés sur l'influence que cet alignement des médias pourrait avoir sur le résultat des élections. Certains ont poussé l'enquête sociologique jusqu'à voir en Berlusconi le mal aimé et en Prodi le favori, puisqu'ils ont considéré l'appui des industriels et des syndicats, de l'intelligentsia universitaire et académique, de la grande majorité de la magistrature et desdits pouvoirs forts de l'économie (administrations de banques, grandes assurances, etc...), comme une démonstration du fait que l'atypique Berlusconi, malgré cinq années ininterrompues de gouvernement, n'a jamais été reçu dans les salons exquis du pouvoir italien.

Par ailleurs, les capacités de commandement et d'affabulation de Berlusconi, son populisme à la Menem, ont prévalu, dans la tribune médiatique, sur l'image grise et dénuée de charme de Prodi. Il ne faut pas oublier, en effet, que Prodi n'est pas un homme nouveau dans la politique italienne. On se souvient que dans les années soixante-dix il était déjà président de l'IRI, le plus grand groupe industriel du secteur public ; qu'il a été ministre à maintes reprises et en 1996, et Président du Conseil pendant deux ans.

### Une classe politique usée

Avec de telles données de l'épreuve électorale italienne, on ne peut certes dire que les perspectives soient enthousiasmantes. Démonstration a été faite le 14 Mars durant le face à face télévisé sur la première chaîne publique: un spectacle ennuyeux et guindé, dénué de panache et balbutiant, enlevé par Prodi uniquement à cause de l'incapacité de Berlusconi de s'adapter aux règles rigides d'un face à face à l'américaine, lui d'ordinaire si débordant et prolixe, incapable d'improviser sans ses fameuses notes, et habitué surtout à se voir adresser des questions sur des sujets préétablis.

A quelques jours des élections, tous les sondages ont donné la prépondérance du vote à la gauche de trois ou quatre points. Les querelles entre les neuf partis de la coalition de centre-gauche, les gaffes de Prodi et les énormes dépenses pour la campagne électorale de la part de Berlusconi ont pu faire récupérer à la droite quelques voix mais il est clair désormais qu'il ne suffit pas de disposer d'un quasi monopole médiatique pour gagner les élections.

Enfin, le fait que presque tous les pouvoirs se soient rangés aux cotés de Prodi n'est pas non plus à l'avenir la garantie d'un ample succès électoral. Le scénario politique qui se profile après les élections n'est pas pour autant rassurant. La classe politique a reconquis les places fortes du pouvoir, avec tout ce que cela comporte en termes de financements publics, de privilèges, de clientélisme et de joyeuse gestion de la chose publique (l'Italie détient la troisième place dans le monde en ce qui concerne la dette publique). Durant les cinq prochaines années donc, il n'y a aucun espoir de réformes, de diminution de la dépense publique l'allègement de l'appareil bureaucratique. Pas de concurrence ni libéralisations. Et tout cela à cause de responsabilités qui ne peuvent être imputées ni à la droite ni à la gauche mais à l'ensemble de la classe politique professionnelle. L'unique espoir pourrait venir d'un éveil de la conscience politique, que la crise économique post-mondialisation pourrait provoquer. A la manière de la révolution orange ukrainienne ? ■

## La Maddalena

### Base nucléaire américaine bientôt démantelée

*par Michel Rocher (NDH-Italie)*

Durant trente-trois ans, la base nucléaire militaire américaine, enclavée dans le Parc Marin de l'Archipel de La Maddalena (Sud-Corse/Nord-Sardaigne) a fait l'objet d'innombrables polémiques : occupation des militaires américains, facilitée par les institutions italiennes (Communes, Régions, Parlement, Gouvernement); découverte de polluants radioactifs (Cobalt, Thorium, Plutonium) dans l'eau de mer, et, bien entendu, autant de démentis de la part d'instituts préposés au contrôle (malgré l'incessante alerte aux tumeurs de la part des habitants, malgré la naissance, en 1976, de cinq bébés au crâne déformé); problèmes avec les marins américains, à maintes reprises protagonistes de rixes et autres comportements violents, comme par exemple ce "marine" américain qui, le 14 Juillet 1978, a poignardé une fillette de cinq ans. Mais ce qui rend le tout ahurissant c'est l'effort incessant de la part des gouvernements successifs, pour déformer la vérité et accuser les "subversifs".

WWF, Greenpeace, Legambiente, pêcheurs sardes et corses (avec à leur tête Guy Cucchi), Roland Tafani, coordinateur des Verts Corses, Jean-Christophe Angelini, Secrétaire National Corse, Pietrina Murrighile, Présidente de la Province Nord-Sardaigne et enfin le Président de la Région Sardaigne, Renato Soru, ont eu finalement raison de cette imposture: la base nucléaire militaire américaine laissera bientôt la place à un complexe touristique de haut niveau. Pour la plus grande joie du Mérou à taches brunes. Les Français sont déjà sur les rangs. Espérons.... ■

## ESPAGNE

# LES TERRORISTES AVALENT LEURS BOMBES…

**NDH** qui a toujours soutenu la résistance basque au pouvoir franquiste, avait cessé d'apporter la moindre caution après le retour de la démocratie en Espagne. En effet, si la résistance armée à une dictature est légitime, en revanche faire valoir ses revendications par la violence lorsqu'un peuple peut s'exprimer librement est totalement immoral. Ce n'est plus de la résistance, c'est du terrorisme. Ce qui n'empêchait nullement les suppôts des dits "terroristes" de solliciter l'appui des organisations de droits de l'Homme en se présentant comme des "victimes" du pouvoir de Madrid.

Fort heureusement les Catalans, avec les mêmes objectifs que les Basques, ont fait montre de plus d'intelligence et d'esprit démocratique. Jamais ils n'ont recouru à la force aveugle. Résultat : ils ont presque atteint leurs buts.

En Irlande, tardivement, l'IRA avait précédé l'ETA dans le renoncement à la lutte armée. Ne resterait donc en Europe que quelques agités du bocal, en Corse, dont on se demande si ce n'est pas le ridicule qui va finir par les tuer. A moins que ce ne soit leurs propres bombes, comme ce fut le cas, dernièrement, à Aix en Provence.

L'Amérique latine en a fini avec le terrorisme (y compris le terrorisme d'Etat) depuis plusieurs décennies – à l'exception de la Colombie. L'Europe, à peu près, si les Basques tiennent parole. Il va dès lors falloir que les nationalistes corses de canal hystérique disent s'ils s'alignent sur la modernité démocratique ou si, pour d'autres raisons, notamment mafieuses, ils continuent le combat contre le "colonialisme" français. S'ils poursuivent ce sera en compagnie des FARC qui détiennent Ingrid Betancourt et des terroristes islamiques de tout poil. "Vaste programme" eut dit le grand Charles quand on lui avait lancé "Mort aux cons". Le prochain rassemblement inter-nationalistes de Corte va être joyeux. ■

Michelle et Michèle

## CHILI

# Michelle, ma belle…

**"A voté"** ! Trente-trois ans après le renversement, un "11 septembre" (déjà) du président Salvador Allende par Pinochet soutenu par Nixon, les socialistes chiliens triomphent.

Michelle Bachelet a été élue Présidente du Chili.

En 1973, les Beatles chantaient "*Michelle, ma belle*"… Il aura fallu trois décennies pour qu'ils soient entendus. Car "Michelle" n'est pas n'importe qui.

Fille d'un général loyaliste exécuté par les sbires de Pinochet ; elle-même arrêtée, torturée, le vote des Chiliens aux élections présidentielles vaut référendum contre la dictature après une longue transition. Mais nous qui avons organisé toute une nuit de manifestation en septembre 1981, de 6 heures du soir à 6 heures du matin, attendons plus.

Comme dans l'Argentine voisine, que tous les bourreaux du peuple – et pas seulement le sinistre Pinochet – soient arrêtés, jugés et condamnés. Des lois amnistiantes ont été votées ? Qu'importe. En Argentine aussi. Il suffit pour cela que la Cour suprême applique les conventions internationales au terme desquelles les crimes contre l'humanité ne peuvent être prescrits. L'impunité n'est pas la justice. ■

Education, santé, culture, développement économique, action sociale, aménagement du territoire, transports : chaque jour, le Département du Nord façonne l'avenir de son territoire. Pour que demain nous vivions dans un Nord performant, entreprenant et toujours solidaire, un Nord agréable à vivre, au cadre de vie renouvelé, à l'environnement protégé. Et que nous transmettions à nos enfants un Nord plein d'avenir. www.cg59.fr

# Département du Nord. Vocation : préparateur d'avenir.

## Entretien avec Guy Malandain, ancien député, maire de Trappes (Yvelines)

# « Dit-on que Versailles

*Guy Malandain, ancien député, maire de Trappes est un élu de terrain aux fortes convictions républicaines. Sa ville a été le théâtre d'une partie des "événements" de novembre 2005. Un homme a été victime d'un incendie criminel. Voilà pourquoi nous avons tenu à recueillir son témoignage et son opinion sur l'avenir.*

***Arc en Ciel : Depuis mai 68 la France n'a jamais connu d'aussi violentes émeutes urbaines que celles de novembre 2005, mais la différence c'est que cette révolte des banlieues était sans revendication politique ou idéologique néanmoins elle révèle un grand malaise.* Quelle lecture faites-vous de ces émeutes ?**

**Guy Malandain :** Il est exact que les évènements de novembre 2005 n'ont rien à voir avec ceux de mai 1968. Aujourd'hui, une paupérisation importante, un sentiment d'exclusion basé sur un vécu sans avenir pour un grand nombre de personnes. Hier, une société qui s'ennuie, qui a besoin de liberté et de mouvement mais dans un cadre économique encore prospère … et des structures politiques et syndicales présentes et actives ayant permis la substitution d'une revendication du mouvement ouvrier à celle des étudiants.

De mon point de vue, les émeutes de novembre sont graves, plus par le fait qu'elles sont rendues possibles par le mépris des dirigeants de ce pays, par l'abandon d'une part de plus en plus importante de la population, par l'absence de projet politique que par les actes eux-mêmes. Combien de fois, pendant la semaine où ma Ville s'est trouvée atteinte, ai-je entendu "nous ne sommes pas d'accord avec ces violences, mais s'il n'y a plus que cela pour se faire entendre, alors". Expression du grand désarroi d'une population qui est d'ailleurs elle-même victime de ces violences. L'homme qui chez nous est mort à cause de l'incendie criminel perpétré par quatre jeunes hommes, désormais en prison, était gardien d'un bâtiment scolaire, homme connu et apprécié par tous les jeunes fréquentant ou ayant fréquenté cet établissement.

La réponse que nous tentons d'apporter est basée sur une volonté politique simple : apporter à chacun et à tous l'estime, la considération, l'écoute, voire l'amitié qui leur sont dues. C'est de cette considération que les jeunes générations ont besoin. Que l'on cesse de la montrer du doigt, à priori, en même temps que l'on exige d'elle le respect des règles républicaines de vie collective.

Nous conduisons donc un projet d'ensemble qui conjugue la démocratie participative, l'action éducative, la rénovation urbaine et la mixité des parcours logement. Mon souci permanent est de faire en sorte que l'action municipale, conduite par l'équipe d'élus et les services, procure du bonheur, du beau, de la culture et de la fraternité. Mais, ce travail quotidien, difficile et enthousiasmant, ne suffira pas à régler la crise sociale nationale qui étouffe notre pays.

***AEC : Crise de banlieues : crise de société ? Crise d'Etat ? Ou crise identitaire ? Qu'en pensez-vous ?***

**G.M. :** Je n'aime pas le mot banlieue tel qu'il est désormais utilisé. Il porte en lui-même une image de zonage humain. Dit-on dans les médias que Versailles est en banlieue ?

Ceci étant, je crois que nous vivons une réelle crise de société. Il est banal et pourtant réel de dire que les valeurs repères qui "fondent" la vie en commun ont disparu : l'autorité parentale, le respect des règles les plus simples comme la politesse, la stabilité familiale, le sens de l'effort, les limites de ce qui peut être fait avec ce qui ne doit pas l'être (pour soi-même et pour les autres). Bref, notre société est disloquée, rongée par l'éphémère, le facile, l'apparence et l'argent … et part conséquent déstabilisante pour tous ceux qui sont victimes de la tentation et la provocation permanente du capitalisme débridé. Réussir c'est être riche, ce n'est plus se dépasser soi-même quel que soit son talent, sa culture, ses origines.

Parallèlement à cela, la faiblesse désolante des réponses politiques amplifie cette crise. Notre pays a besoin d'un destin, d'une ambition, d'un avenir qui mobilise ses citoyens et les réconcilient. Qui porte ce projet aujourd'hui ? Quel Parti ? Quel Homme ? Et pourtant, tant que durera le fort sentiment que la République n'est plus notre socle commun, que ceux qui nous gouvernent ou aspirent à le faire sont plus préoccupés par leurs batailles de privilégiés en champ clos que par le bonheur des citoyens qu'ils représentent, nous n'en sortirons pas. Je dis souvent que l'on peut être élu Chef d'Etat dans des circonstances exceptionnelles, ou faire la première page de Paris-Match,

*avec Amel Filah*

# est en banlieue ? »

cela ne suffit pas ! C'est d'Hommes d'Etat dont nous avons besoin.

## *Les raisons d'un échec*

***AEC : D'après les statistiques, il y a toujours eu des voitures qui brûlent et des quartiers touchés par la violence (105 quartiers en 1991). Selon vous, pourquoi les pouvoirs publics, qui ont toujours su gérer cette violence latente, ont échoué en novembre 2005 ?***

**G.M :** Je vous l'ai dit, plus que le nombre de voitures brûlées, ce qui compte ce sont les raisons qui ont engendré ou permis ces actes inacceptables. La naissance des violences, la difficulté à les stopper ne sont que le résultat de l'échec global d'une politique.

***AEC : Des promesses faites aux banlieues n'ont pas été honorées (subventions aux associations, renforcement de moyens pour les ZEP, l'égalité des chances, etc.…). Où en êtes-vous ?***

**G.M. :** Des déclarations, des mots, des précipitations ont suivi ces événements. Je crois au travail méthodique, long et tenace. Je crois à ce que l'on fait constater plus qu'à ce que l'on promet.
Des choses se faisaient avant et se poursuivent. Nous avons signé avec l'Etat et différents partenaires un Contrat de Rénovation Urbaine très important et un Contrat de Réussite Educative qui amplifient fortement l'action propre de la Municipalité. La difficulté la plus importante reste l'emploi, tant le décalage est grand entre les qualifications de l'offre et celles de la demande. Question que rejoint ce que je disais précédemment sur l'exclusion économique : les évolutions boursières valent plus, pour les dirigeants économiques, que le sort des salariés.

***AEC : Comment rétablissez-vous, au quotidien, un dialogue qu'on dit interrompu avec la population issue de l'immigration ?***

**G.M. :** Nous n'avons jamais interrompu le dialogue exigeant et fraternel. A chacune de mes interventions, je répète sans lassitude qu'à Trappes il n'y a pas des ressortissants de tel ou tel pays, il n'y a que des citoyens français égaux en droits et en devoirs. Je veille à cette égalité tant dans la composition de mon équipe au Conseil que dans les embauches où seule la compétence pour le poste compte. Je suis presque toutes les semaines aux marchés forains du samedi et du dimanche afin de parler avec tous aussi souvent que possible., C'est un moment riche en écoute, en partage et compréhension.

***AEC : Si crise d'intégration il y a, comment aider les gens à sortir de leur ghetto culturel et social ?***

GM : Je ne suis pas sûr qu'il y ait crise d'intégration. Il y a crise de société, crise politique et triomphe de l'égoïsme et de l'individualisme. Ce serait une grande faute de croire que seules les familles d'origine "non françaises" sont touchées par le rejet et l'exclusion.

***AEC : Depuis 1990, on parle de "réussir la politique de la ville" et aujourd'hui on parle de 5 milliards d'Euros pour préparer des mesures qui feront "la République plus ouverte et plus fraternelle". Pensez-vous que ces milliards résoudront le problème des banlieues ?***

**G.M. :** Je me méfie des annonces et, je l'ai déjà dit, des promesses. Si l'argent est au rendez-vous, cela peut nous aider mais ne suffit pas. Je le répète, c'est d'un projet d'avenir et de fraternité dont nous avons besoin. A quoi sert, à moyen terme, de réhabiliter un immeuble si ses habitants sont toujours"hors jeu" culturellement, socialement et économiquement ?

## *Du communautarisme*

***AEC : Discrimination positive, égalité des chances … Comment traduire ces formules d'une manière quotidienne et concrète dans une ville comme Trappes ? Il y a en France un regain de communautarisme et un dégoût du politique. Comment rompre le cloisonnement pour établir la mixité sociale ?***

**G.M. :** Comment répondre à ces questions ? Pour donner des exemples, nous avons mis en place un accompagnement personnalisé pour les enfants et les jeunes qui peinent à l'école, une politique tarifaire très adaptée, un contrat d'accompagnement à l'effacement des dettes, un fonds d'accès à la culture et au sport, un projet éducatif pour les activités de loisir et de sport, etc… Toutes mesures qui, autour des services municipaux, des centres sociaux, de la maison des parents, des médiateurs école-famille et autres, forment un canevas d'appui, de soutien et de solidarité. Le principe : personne de bonne foi ne doit être exclu pour des motifs financiers.
Vous parlez de communautarisme, alors là est un autre danger : le repli sur soi, voire le refuge dans la religion, non pas comme pratique d'une foi, mais comme asservissement, hors du champ de la laïcité. Quand la République s'absente, d'autres prennent sa place et c'est un recul des droits de l'Homme. Nous avons à être très vigilants sur cette question. La réponse est éducation, épanouissement, liberté, défense permanente de la laïcité et de l'égalité des hommes et des femmes.

***AEC : On parle beaucoup de l'effet désastreux de la disparition de la police de proximité. Quel est le travail à faire pour que la police reprenne aussi son rôle de prévention ?***

**G.M. :** Nous avons commencé à mettre en place une police de proximité, à la grande satisfaction de tous. Aujourd'hui, les postes aménagés à cet effet sont fermés ! La conséquence est que la police, transformée en outil d'action et éloignée du dialogue quotidien, est redevenue l'adversaire et la coupable, alors que le plus grand nombre de ses membres font bien leur métier. Quel pays étrange sommes-nous devenus : ministre après ministre, les politiques changent sans analyse, au gré des fantaisies du moment d'une caste énarchique totalement éloignée de la vie réelle. Dommage, vraiment dommage, car tout ce qui représente l'Etat doit être proche des citoyens.

***AEC : Quels sont vos projets pour votre ville pour l'année 2006 ?***

**G M. :** Je ne peux pas vous faire une liste de projets à la Prévert. Tous convergent à la mise en œuvre de notre choix politique et philosophique : l'homme et en particulier l'enfant comptent plus que tout. Que ce soit en matière culturelle, sportive, éducative, urbaine et financière, chaque action est soumise à cette question : est-ce utile et positif pour nos concitoyens, tous nos concitoyens, en un mot, est-ce Républicain ? ■

# VIOLENCES URBAINES

## L'analyse de...

*...Michel Speranza*

***Voici le contenu de la conférence tenue par Michel Speranza architecte, urbaniste en prélude au débat ouvert à NDH lors de l'assemblée générale du 25 février 2006.***

Les Français on été interpellés un beau matin, alertés par les médias. Ils ont été surpris de constater la violence dans les banlieues. Rien ne justifie ces violences, mais si nous nous donnons la peine de les analyser, beaucoup de choses les expliquent.
Ces violences sont comme l'abstention lors des scrutins électoraux ou le rejet des politiques, "des symptômes d'une crise de société" ainsi que le dit, le député-maire de Saint-Denis, Patrick Braouzec. Je partage aussi son point de vue lorsqu'il ajoute que ce problème inquiétant n'est pas spécifique aux banlieues dont on parle, mais qu'il est le révélateur d'une crise plus globale .
Si effectivement l'on ne fait que constater ces violences et que l'on n'analyse pas en profondeur les causes qui les provoquent, nous serons confrontés, dans un futur proche, à de nouvelles violences. La réalité est que les inégalités dans la patrie des droits de l'Homme n'ont jamais été aussi importantes. Ce sont à la fois des inégalités sociales et de traitement territorial.
Ce n'est pas la seule raison. Et si nous relevons aujourd'hui les nombreuses discriminations que subissent certains jeunes (en matière d'accès au logement, d'accès à l'embauche à des endroits publics ou privés) s'ajoutent des éléments de révolte aux inégalités sociales premières . Le fait que, dans notre société, il n'y a plus actuellement de projet politique porteur, qui permette à chacun de se projeter dans l'avenir, démontre qu'il y a une crise de l'Etat ; une crise de société, dont les violences des banlieues ne sont finalement que le symptôme révélateur.

C'est dans les quartiers les plus difficiles que sont vécues les conséquences directes de cette crise de l'Etat et de la société. Mais, de manière plus profonde, c'est à une mutation de société que l'on est confronté. La crise étant cette période incertaine qui nous fait passer d'un Etat enfermé sur lui-même, d'un monde sans perspective et frileux, à un monde à construire. Mais dont, malheureusement, personne n'arrive à dessiner les contours.
Je pense que nous devons nous efforcer d'écouter ; que nous devons débattre pour tenter de prendre en compte les demandes qui émanent des quartiers populaires à travers ce cri. Il faut que nous trouvions des réponses adaptées en termes d'emplois, de formation, de logement.
Nous devons d'abord rétablir la confiance et faire en sorte que les gens qui vivent dans les quartiers populaires soient traités avec autant de respect et de considération que ceux qui vivent dans des quartiers plus riches.

La fermeté n'est pas la réponse la plus appropriée. Il faut en revanche maintenir la présence des services publics dans les quartiers défavorisés ; conserver les bureaux de poste, mais aussi les commissariats de proximité avec leurs îlotiers ; relancer une véritable politique de transports en commun ; offrir des espaces culturels pour développer une véritable éducation populaire ; doter les établissements scolaires des enseignants les mieux formés et les plus expérimentés.

### Non futur

Ce qui est troublant - et inquiétant - dans ce que nous avons vécu récemment de la part des ados et pré-ados qui se sont révoltés, c'est qu'ils ne revendiquaient rien. Comme si, pour se rappeler au bon souvenir des politiques et de la société, ils n'avaient que la violence pour se faire entendre. Ceci prouve bien que le dialogue avec ces jeunes a été rompu et qu'il est très urgent de le reprendre.
Il est de notre devoir de leur faire prendre un conscience politique et en cela, l'action de les inciter à prendre une carte d'électeur pour pouvoir s'exprimer lors des prochaines échéances électorales est une très bonne initiative.
Les violences que nous venons de vivre ont frappé en priorité ceux qui vivent dans les quartiers en difficultés. Ce sont eux qui ont vu leurs voitures incendiées et qui se sont retrouvés durant plusieurs nuits dans les violences. Il ne s'agit pas, à mon sens, d'une émeute raciale ou « ethnico-religieuse » comme certains ont tenté de le faire croire, mais du désarroi d'une jeunesse désœuvrée, non écoutée :celle qui vit dans les quartiers à habitat social ou le chômage de masse est le plus criant, ou les inégalités sont les plus flagrantes, où il y a le plus de discriminations.

A l'heure où certains malfaisants s 'échinent à vouloir dresser la France contre la France, nous devons nous engager, avec courage, lucidité et compréhension ; penser à un avenir ou le refus de l'autre sera prohibé. Refusons tout discours de rejet de l'autre et luttons pour éviter de diaboliser une nouvelle fois les populations issues de l'immigration. Retrouvons des repères solides, des repères républicains. Il faut rappeler avec force que la République ne se réduit pas à l'ordre et qu'elle est avant tout la garante de l'égalité des chances et l'instrument de la citoyenneté. Opposons nous à la dérive communautariste et à la constitution de quartiers ghettos . Combattons la culture de la ''haine", le rejet de l'autre, et remettons en exergue nos valeurs d'égalité, de fraternité de solidarité permettant à chacun de s'épanouir.
C'est à travers ce discours d'espoir, dont le gouvernement doit être le porte parole, que nous pourrons retrouver une culture partagée et comprise, celle des valeurs républicaines redécouvertes et remises en mouvement. ■

# Volver...

## la “milonga” argentine des Français

**Il y a 30 ans, le coup d’Etat en Argentine…**
**… et 320 semaines de manifestations devant l’ambassade à Paris pour notre organisation, en solidarité avec les Mères de la Place de Mai à Buenos Aires**

Nous avions presque oublié… non pas nos 320 semaines de galère, non pas les 30 000 disparus mais qu’il y a 30 ans, le 24 mars 1976, les généraux félons avaient réalisé un coup d’Etat à Buenos Aires avant d’entreprendre une politique systématique de disparitions forcées des personnes.

Ce régime de terreur, dirigé d’abord principalement par le général Viola, fut le plus tortionnaire qui soit avec celui de Pinochet au Chili.

Officiellement, son but était d’assurer la “sécurité nationale” en coordination avec les Etats-Unis, alors présidés par Ronald Reagan contre les soi-disant terroristes “marxistes” qui la menaçaient.

Les premières à dire “non” ; à s’opposer à la junte furent les femmes argentines, les parentes des victimes des enlèvements, des exécutions sommaires : les Mères de la Place de Mai, ainsi nommées parce qu’elles tournaient chaque jeudi sur la place éponyme qui jouxte le palais présidentiel, la Casa Rosada.

Plusieurs d’entres elles furent arrêtées à leur tour mais rien ne brisa leur détermination.

Notre organisation fondée en 1977, ayant entendu parler de leur héroïsme,décida alors, dès octobre 1978, de manifester sa solidarité avec elles en organisant, chaque jeudi également, devant l’ambassade d’Argentine à Paris une manifestation identique, de 12 à 13 heures.

A la première, le 5 octobre, nous étions cinq protestataires ; puis dix, vingt… Les Argentins vinrent nous rejoindre.

En décembre, c’était François Mitterrand accompagné de Lionel Jospin et d’Antoine Blanca, futur ambassadeur à Buenos Aires. Immédiatement, la manifestation prit une autre tournure. De nombreuses personnalités vinrent à leur tour : Yves Montand et Simone Signoret, Michel Foucault, Catherine Deneuve, Marcel Amont, Bernard Kouchner, Daniel Balavoine, Régis Debray, Michel Piccoli, Paul Quilès, Bertrand Delanoë, Delphine Seyrig, Artur London, Julio Cortázar… Nous ne pouvions plus arrêter. Les liens étaient devenus trop forts ; les espoirs trop grands. Renoncer aurait été une trahison pour les Mères.

*Simone Signoret, Marcel Amont, Marie-José Nat, Yves Montand*

Vint la 100e, 150e, 200e, 300e, manifestations… Nos nouveaux amis argentins, Hipolito Solari Yrigoyen, ancien sénateur, futur fondateur de NDH-Argentine et de NDH-International ; Rodolfo Mattarollo, juriste éminent, futur Sous-Secrétaire d’Etat aux droits de l’Homme d’Argentine ; Osvaldo de Benedetti, médecin et combien d’autres, exilés en France se tinrent en permanence à nos côtés.

### Les opérations spéciales

Il y eut aussi les “opérations spéciales” comme la diffusion de tous les numéros de téléphone de l’ambassade par voie de tracts ou de presse pour appeler et demander “où sont les disparus” ? “ ; la débaptisation de la station de métro “Argentine” rebaptisée “Droits de l’Homme” avec le concours de l’amiral Sanguinetti, du député Paul Quilès, du futur maire de Paris, Bertrand Delanoë ; l’opération “pièces jaunes” quand, avec les mêmes, on attendit le ministre argentin des finances Martinez de Hoz pour les lui jeter lorsqu’il rendit visite au CNPF (futur MEDEF) ; le coup de San Martin lorsque nos militants accueillirent l’ambassadeur venu honorer le Libertador au pied de sa statue avec des tomates mûres…

Mais nous avons aussi “positivé” en réalisant une soirée de gala en hommage aux Mères, au Palais des Congrès, avec Alain Souchon, Julien Clerc, Maxime Le Forestier, Guy Bedos ou en réalisant au Grand Palais une immense exposition des œuvres des artistes

*(Suite page 34)*

# Personnalités venues manifester devant l'ambassade d'Argentine (1978-1984) à la demande de N.D.H.

**Marcel Amont, artiste • Jacques Attali, écrivain • Daniel Balavoine, artiste • Loleh Bellon, comédienne • Antoine Blanca, diplomate • Claude Bourdet, journaliste, grand résistant • Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre • Julio Cortázar, écrivain • Michel Crépeau, ancien ministre • Le Cuarteto Cedron, artistes • Hebe de Bonafini, présidente des Mères de la Place de Mai • Bertrand Delanoë, maire de Paris • Régis Debray, écrivain • Jacques Delors, ancien ministre • Catherine Deneuve, artiste • René Dumont, fondateur du parti des Verts • André Dupont dit Mouna Aguigui, artiste • Jean-Marie Domenach, écrivain • Jean Elleinstein, historien • Enrique Erro, Ministre d'Uruguay • Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la Paix • Suzanne Flon, artiste • Michel Foucault, philosophe • Carlos Gabetta, journaliste atgentin • André Glucksman, philosophe • Guy Georges, syndicaliste • Gisèle Halimi, avocate • Marek Halter, écrivain • Lionel Jospin, ancien Premier ministre • Pierre Joxe, ancien ministre, membre du Conseil constitutionnel • Bernard Kouchner, médecin • Alain Krivine, fondateur LCR • Jack Lang, ancien ministre • Emmanuel Le Roy Ladurie, historien • Ivan Levaï, journaliste • Bernard-Henri Lévy, philosophe • Artur London, ancien ministre, écrivain • Jacques Madaule, écrivain • Rodolfo Mattarollo, juriste international • François Mitterrand, ancien Président de la République • Ariane Mnouchkine, cinéaste • Yves Montand, artiste • Marie-Josée Nat, artiste • François Perier, comédien • Michel Piccoli, artiste • Sacha Pitoeff, comédien • Leonid Pliouchtch, mathématicien • Jean-Jack Queyranne, ancien ministre, président région Rhône-Alpes • Les Quilapayun, artistes • Paul Quilès, ancien ministre • Michel Rocard, ancien Premier ministre • Ernesto Sabato, écrivain, président de la CONADEP • Amiral Antoine Sanguinetti, militaire • Georges Sarre, ancien ministre • Léon Schwarzenberg, cancérologue • Jorge Semprun, ancien ministre, écrivain • Delphine Seyrig, artiste • Simone Signoret, artiste • Paul Teitgen, conseiller d'Etat… • Philippe Texier, magistrat • Sénateur Hipolito Solari Yrigoyen, ambassadeur d'Argentine**

*Jack Lang, ministre de la Culture visite au Grand Palais notre exposition l'Amérique latine à Paris*

*François Mitterrand et Lionel Jospin devant l'ambassade d'Argentine*

*(Suite de la page 33*

# Volver...

Latino-Américains sous l'intitulé "*les fruits de l'exil*", en décembre 1982. Nos amis argentins, de retour sur les rives du Rio de La Plata se souviennent. Et c'est à leur honneur. En reconnaissance, nous leur avons offert pour le futur musée des droits de l'Homme qu'édifie le Président Kirchner nos films, photos, la toile qui tapissait le fond de la scène du palais des congrès… Nous ne gardons de cette action mémorable dont nous ne savions pas quand elle s'achèverait, que des souvenirs :

- le souvenir des 30 000 disparus que j'ai enfin "rencontrés" lors de mon dernier voyage à Buenos Aires, en mars 2005, lorsque, grâce à Rodolfo Mattarollo, j'ai pu visiter l'ESMA (Ecole Mécanique de la Marine) où la plupart avaient été détenus, torturés à mort, puis jetés dans la mer ou dans des fosses communes. Ils sont venus me frôler, me parler pour me dire qu'ils étaient enfin en paix en me tendant une main fraternelle.
- le souvenir des autres disparus, qui nous ont sortis de l'ornière en venant avec nous manifester devant l'ambassade d'Argentine : Mitterrand, Montand, Signoret, Sanguinetti, Balavoine, Foucault, London, Teitgen… et les inconnus, comme Made-leine Parot, co-fondatrice de NDH…

"*Nunca mas ; jamais plus*", sauf pour montrer que la solidarité humaine n'est pas un vain mot. ■

*Pierre Bercis*

# Rodolfo Mattarollo, Secrétaire d' État argentin aux droits de l'Homme en visite à NDH :

## *« Il est impossible de bâtir un Etat de Droit sur la base de l'impunité des crimes contre l'humanité »*

*Alain Souchon à notre gala en hommage aux Mères au Palais des Congrès*

*Une délégation lors d'une manifestation Yves Montand, Catherine Deneuve , Marek Halter…*

***Arc en Ciel : Il y a 30 ans, c'était le dernier coup d'État en Argentine. Quelles en étaient les causes profondes selon vous ?***

**Rodolfo Mattarollo** : Le projet d'introduire un profond changement politique, économique, social et culturel à caractère réactionnaire et antipopulaire et, ce, dans l'ensemble du pays. Le discours de sécurité nationale en était la justification idéologique. Cependant, il s'agissait d'un discours hypocrite. La guérilla avait déjà subi une défaite stratégique en 1975. Elle ne représentait plus en mars 76 une véritable menace pour le *statu quo*. Le projet réel de la dictature était celui de jeter les bases d'une reconversion de l'économie argentine dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail. Il fallait sacrifier la structure productive du pays - notamment le secteur de l'industrie - au profit de l'agroalimentaire et des finances. Pour imposer ce projet les militaires prétendaient discipliner la classe ouvrière, les travailleurs en général, leurs dirigeants, ainsi que les différents secteurs de la société qui s'étaient mobilisé pour le changement à partir des années 60 : étudiants, journalistes, universitaires, religieux et religieuses, avocats, écrivains et artistes, cinéastes, psychologues… Tous ceux qui se manifestaient pour une alternative politique et sociale à l'ordre existant.

***AEC : Le coup d'État a été fait contre un gouvernement péroniste. 30 ans plus tard, les péronistes sont encore au pouvoir. Le péronisme est-il incontournable en Argentine ?***

**R. M.** : Ce qui me parait évident c'est l'échec de la gauche pour bâtir une organisation politique de masses malgré les dérives des deux grandes forces traditionnelles de la politique argentine du dernier demi-siècle ou mieux encore, le radicalisme et le péronisme. En Argentine on constate l'existence d'une pensée et d'une sensibilité de gauche au sein de la société (par exemple parmi les couches intellectuelles, les écrivains et les artistes, à l'université, etc.). Cependant, il n'existe pas une traduction de ces forces sociales en force politique lors des élections ou dans d'autres manifestations de l'activité sociale. Il est vrai aussi que le jaillissement d'un syndicalisme de classe (non péroniste) fut durement réprimé par la dictature militaire.
Pour le moment, on peut dire que le mouvement péroniste est une donnée majeure du paysage politique. À mon sens il serait souhaitable d'avancer vers un schéma où il y aurait un pôle de centre-gauche et une droite. Mais les prophéties politiques ont été souvent trompeuses, en Argentine et ailleurs.

*Rodolfo Mattarollo*

***AEC : Que faisiez-vous en Argentine en 1976 ?***

**R. M.** : J'étais avocat défenseur de prisonniers politiques sous la dictature du général Alejandro Agustín Lanusse, puis directeur d'une revue de gauche « Nuevo Hombre » (L'Homme Nouveau) dont le titre était déjà tout un programme.

***AEC : Pourquoi avez-vous vécu votre exil en France plutôt qu'ailleurs ?***

**R. M.** : La France était, surtout à l'époque, un pays central pour la dénonciation des violations des droits de l'Homme, en Amérique latine ou dans d'autres régions du monde. Il faut se souvenir du bouleversement de l'opinion publique française lors du coup d' État au Chili. Il y avait encore dans l'air des échos de mai 68 et une grande solidarité s'exprimait envers les exilés latino-américains de la part de personnalités et de multiples organisations de la société civile. En outre, Paris était le centre d'un

*(Suite page 36)*

# VOLVER

## 30 000 disparus, 320 semaines, 30 ans après

## 30 000 desaparecidos, 320 semanas, 30 años despuès…

triangle francophone, qui allait en Europe de Bruxelles aux Nations unies, à Genève. La dénonciation du terrorisme d'État de la Junte Militaire se déployait dans cette vaste zone de l'Europe occidentale pour se projeter au reste du monde.

### *Ce que j'ai appris de la France*

***AEC : Qu'avez-vous appris en France ?***

**R. M.** : Tellement de choses ! Rappelons-en seulement deux ou trois : la solidarité humaine naît de la souffrance ; un certain esprit de tolérance, qui était présent à l'époque ; la valeur du pluralisme démocratique. Pour moi écouter, chanter l'Internationale, place de la Bastille, le 1er mai, était une découverte. Je ne parle pas de l'héritage culturel de la France (et de l'Europe occidentale). Pour quelqu'un venant du Rio de la Plata, qui était un avocat doublé d'un écrivain et journaliste, ça va sans dire. C'était déjà un acquis avant d'arriver à Orly…

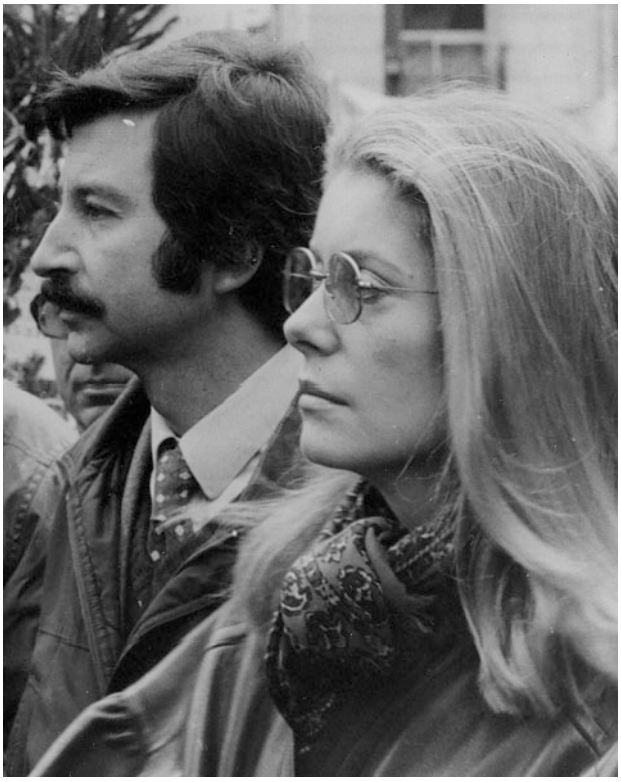

*Rodolfo Mattarollo et Catherine Deneuve en 1979*

***AEC : Estimez-vous que la répression des auteurs du golpe et des auteurs des crimes contre l'humanité, de 1976 à 1983, ont été suffisamment punis ?***

**R. M.** : Lors de la transition démocratique qui a commencé le 10 décembre 1983 avec l'installation du gouvernement Alfonsin il y a eu des acquis et des reculs. Les avancées les plus importantes ont été le procès des membres des trois premières juntes militaires - y compris Videla et Massera - et le rapport de la "Commission sur la Disparition de Personnes" (CONADEP). Parmi les reculs on doit mentionner les lois d'impunité (sous Alfonsin) et la grâce présidentielle (sous Menem) en faveur de condamnés et d'individus soumis aux enquêtes de la justice fédérale. De la Rúa a continué la politique d'impunité.

Ce qui a permis de continuer la lutte c'est le mouvement de droits de l'Homme qui n'a jamais baissé les bras, y compris pendant ce qui a été plus d'une fois une véritable traversée du désert. Aujourd'hui la nouvelle donne, c'est la volonté politique du gouvernement Kirchner qui a fait des droits de l'homme le pilier fondamental de la gestion de l'État.

***AEC : Quelles sont les grandes lignes de votre politique en matière de droits de l'Homme ?***

**Vous pouvez obtenir film et photos souvenir**

**en DVD, le film…**

**…en C.D. les photos**

**R. M.** : Pour continuer mon propos, l'orientation générale de la politique actuelle en la matière part d'un constat : *il est impossible de bâtir l'État de droit sur la base de l'impunité des crimes contre l'humanité.* Afin de modifier cette situation il fallait non seulement déclarer nulles et non avenues les lois d'impunité - ce qui a été fait - mais renouveler la Cour Suprême et épurer les armées. Il a fallu beaucoup de lucidité, d'audace et de courage politique pour le faire. Mais cela a été fait. Ceci dit nous essayons d'agir contre l'impunité d'hier et d'aujourd'hui. Il y a beaucoup de problèmes pendants dans le domaine des droits et libertés. Nous y travaillons. Il s'agit, parmi d'autres, de la lutte contre la discrimination, des questions concernant les droits de la femme, les droits de personnes privées de liberté, les droits de l'enfant, les droits des migrants et autres catégories en situation de vulnérabilité. Il s'agit aussi des « nouveaux droits de l'Homme » comme le droit à l'environnement ou les droits des peuples indigènes qui devraient être des droits "anciens" mais que l'on découvre aujourd'hui après des siècles d'injustices intolérables. Et bien sûr, il s'agit aussi du droit au développement.

***AEC : Où en est le projet de musée des droits de l'Homme du Président Kirchner à l'ESMA ?***

**R. M.** : Nous le voyons comme un projet pour l'ensemble de la société argentine. Il s'agit en réalité d'un Espace pour la Mémoire, dans le lieu emblématique : le centre clandestin de détention bien connu, l'École de Mécanique de la Marine (ESMA). L´Etat fédéral et la Ville Autonome de Buenos Aires ont signé l'accord pour l'établissement de cet espace du souvenir le 24 mars 2004, lors du 28ème anniversaire du coup d'État. A ce moment là, on a enterré définitivement la doctrine dite "des deux démons" d'après laquelle, en Argentine, une "violence d'en bas" aurait engendré une "violence d'en haut". Il s'agissait de dire haut et fort que le terrorisme d'État ne saurait être justifié en aucune manière. De la même façon que l'holocauste ne doit pas être relativisé en aucune manière. Où en est-on ? On a convoqué toutes les organisations sociales en les invitant à présenter des projets pour la gestion de l'Espace. On avance sans hâte et sans pause dans les travaux préparatoires en vue de son installation. L'Espace a été déjà signalisé et on organise des visites guidées en attente de son ouverture au public.

***AEC : Avec François Mitterrand, Yves Montand, Catherine Deneuve, vous étiez un des piliers des 320 semaines de manifestations organisées chaque jeudi par NDH. Quel souvenir en gardez-vous ?***

**R. M.** : Un souvenir inoubliable et une profonde reconnaissance pour tous ceux qui ont rendu possible une telle manifestation de solidarité avec le peuple argentin. En premier lieu une grande reconnaissance envers son organisateur et principal animateur, le responsable et fondateur de NDH, mon ami de trente ans Pierre Bercis. ■

rmattarollo@derhuman.jus.gov.ar

# Le droit à la différence, pas la différence des droits

*par **Emmanuel Dupuy,** Président de l'Union des Républicains Radicaux (U2R)*

La mobilisation déterminante qui a permis que soit rejeté un projet de traité de constitution européenne (PTCE) qui bafouait les valeurs fondamentales de la démocratie et de la souveraineté des peuples, témoigne de la nécessité d'ancrer la laïcité comme socle des valeurs constitutives de l'Europe. La pierre d'achoppement sur cette question a longtemps été focalisée sur l'identité spirituelle de l'UE. Finalement, si le PTCE mentionnait la religion à trois reprises dans la Constitution, il est indéniable que la laïcité ne l'était jamais expressément.

Mais pourquoi évoquer cela au passé quand la réalité des prochains mois devrait voir la constitution, refusée avec force et conviction par les Français et les Néerlandais revenir comme un boomerang ? En effet, il est, hélas, probable que les prochaines présidences de l'Union après celle de l'Autriche, veuillent « laver l'affront » du refus populaire signifié par les électeurs français, le 29 mai dernier, puis néerlandais, le 1er juillet 2005.

L'on peut aussi comparer le débat quant au PTCE et celui sur la loi 1905. Celui de deux Frances qui s'entrechoquent. L'une cherchant dans le modèle historique de la cohésion nationale, une boussole pour mieux faire face à la complexité du monde, mondialisation en tête, et l'autre : une France qui en remettant en cause son passé et son modèle politique et social, vise - au nom du « réalisme » - les dividendes d'une « mise en conformité » avec un modèle ambiant, largement conditionné par une puissance dominante. Défendre la laïcité et la place de la France en Europe et dans le monde trouve ainsi une légitimité que certains ont vraisemblablement du mal à assumer. Cette profonde ambiguïté réside justement dans la difficulté à concilier, d'un côté, le prosélytisme officiel frôlant souvent l'excès verbal en faveur de la ratification d'une constitution qui visait justement à enterrer le principe universaliste de la laïcité au profit d'un jeu à somme nulle de tolérances, gageant l'avenir selon le principe de la gestion de la cité à travers le concept hasardeux des « Républiques des communautés »…et, de l'autre, la nécessité de promouvoir la laïcité comme garantie de l'expression d'un passé républicain unificateur , largement plébiscité par les Français.

Les événements dans les banlieues ont ainsi été de puissants révélateurs non pas tant de l'échec du système français d'intégration mais la conséquence inévitable de dizaines d'années de sa non application. Ce lien consubstantiel entre laïcité et intégration aurait ainsi mérité un éclairage plus ostentatoire. Ainsi, en voulant remettre en cause ou en négligeant la portée de la loi de 1905, qui mit fin à des siècles d'affrontement entre religions et communautés, l'on minore l'instrument de paix et de vie commune qu'est la laïcité et de ce qu'elle pourrait être au niveau européen, comme dans le jeu international, largement conditionné par le fanatisme religieux et l'extrémisme politique. La laïcité est pourtant perçue pour une très large partie des Français comme le rempart le plus sûr pour faire face aux communautarismes et reste le gage du bien-être collectif des Français, alors même, par ailleurs, que l'on joue sur la corde sensible du conflit des civilisations et du « *différencialisme* » dans le cadre de la communauté nationale.

La République laïque, c'est le règne du droit commun pour des citoyens égaux en droit indépendamment de leurs appartenances, ce que résume la formule selon laquelle la République reconnaît le droit à la différence mais pas la différence des droits. C'est en cela que c'est aussi le rempart contre les principaux maux qui gouvernent le monde - face à l'obscurantisme dans les relations internationales - et l'arme idoine pour promouvoir l'égalité des chances et la mixité sociale.

## Laïcité et Europe

Ainsi, l'universalisme laïque résonne t-il en Europe ainsi qu'à travers la planète comme projet de société humaniste dans la mondialisation, afin de garantir la citoyenneté contre les replis identitaires et les intégrismes… Ainsi, la question qui devrait unir tous les nombreux militants laïques et responsables politiques souhaitant inscrire leurs actions dans une réflexion à long terme quant à la nécessité de réaffirmer la République dans le débat public, est celle relevant des valeurs et des politiques du Traité. En somme, construit-on une Europe laïque à travers le processus d'élaboration constitutionnel toujours en cours. Pour y répondre, encore faut-il être convaincu que la laïcité est soluble dans l'Europe.

Revenons un peu en arrière pour analyser les raisons pour lesquelles le projet de traité constitutionnel européen a été rejeté par une majorité de Français.

La position officielle française a longtemps été de dire combien elle avait été ferme sur les principes laïques face à des tentatives à peine voilées de rendre la constitution plus orientée en fonctions de préoccupations religieuses. Mais Jacques Chirac n'est pas Victor Hugo - qui lui ne manquait pas d'une vision ambitieuse et péren-

# Le droit à la différence...

ne pour la France dans l'Europe - et pour qui la meilleure méthode pour défendre l'essentiel est dans « *l'énergie d'un côté, la douceur de l'autre, (...) voilà les deux armes que je veux mettre dans les mains de la République* ». Car, si la France, avec la Belgique, a réussi à obtenir le retrait de la référence à un héritage religieux chrétien préalablement inscrit au Préambule de la Constitution (sous la pression conjointe de l'Italie, la Pologne, le Portugal puis Malte une fois intégré dans l'UE), elle laissait passer, dans le même temps, d'autres dispositions plus opérationnelles. Car si le Préambule posait le problème de la laïcité de l'Union elle-même - qui n'a pas pour autant été reconnue - il ne traitait pas spécifiquement de la place du dialogue religieux, notamment au sein de l'Union.

Faut-il également rappeler que le PTCE mentionne plusieurs fois la religion, sans évoquer une seule fois la laïcité. La preuve serait donc faite que le spirituel cède le pas sur le temporel… L'idéal laïque européen pour lequel nous sommes nombreux à nous battre, c'est le règne du droit commun pour des citoyens égaux en droit indépendamment de leur(s) appartenance(s), ce que résume la formule selon laquelle la République reconnaît le droit à la différence mais pas la différence des droits.

Nous voulons une Europe laïque qui ne serait donc être ni française, ni allemande, ni sociale-démocrate, ni chrétienne, mais tout simplement républicaine. Ni diluée dans l'espace communautaire, ni appréhendée par certains comme d'essence franco-française ou encore belge, elle devrait au contraire en être le socle commun sur lequel se construit l'identité européenne, contre l'obscurantisme qui régit certaines actions internationales et le déterminisme politique sur d'autres continents. Ne pas défendre la laïcité, notamment pour des Etats qui se disent laïques, c'est s'engager dans un ornière. Garantir et reconnaître la laïcité au niveau supranational - par une constitution qui mettrait enfin en exergue la laïcité comme valeur positive et modèle de gestion de la *Res publica* - est un combat émancipateur et universaliste qui mérite d'être portée notamment au regard de ce qui nous attend.

Il faut battre en brèche l'idée communément acquise selon laquelle la défense de la laïcité serait une particularité d'Etats laïques souhaitant imposer leurs vues à des Etats religieux ou concordataires. En effet, le danger vient de la rédaction actuelle du texte, quand celui-ci, vise à imposer la nécessité d'un dialogue régulier avec les Eglises, impliquant la pleine reconnaissance de leur place dans chaque Etat membre, parfois en contradiction flagrante avec les principes juridiques et constitutionnels nationaux ; c'est le cas pour la France.

Nous sommes nombreux, libres penseurs vigilants, citoyens éclairés, républicains accomplis à vouloir une laïcité républicaine, exception française en Europe, devienne une exception européenne dans le monde ; hélas, la Constitution nous en éloigne irrémédiablement. Ne l'oublions pas aussi, 2006 sera l'année de la célébration du centenaire des inventaires, faisant suite à la loi de séparation. Profitons également du centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor et de la proclamation de 2006 comme année de la Méditerranée, pour faire le lien entre laïcité, humanisme francophone et projet de civilisation en France, en Europe et au-delà. Sachons ainsi, à l'instar de Gambetta, toujours faire des citoyens plutôt que de se contenter d'en reconnaître...

L'année 2007 verra ainsi le débat rebondir inévitablement sur la ratification d'un traité sensiblement aussi néfaste pour la démocratie que ne l'était sa version 2005. La campagne pour la présidentielle sera aussi très largement conditionnée par cette réalité. Le candidat qui réussira à faire le lien entre les 55% des Français qui ont dit non, le 29 mai et ces 74% des Français jugent qu'il faut garder la laïcité en l'état, la plébiscitant d'ailleurs comme valeur fondatrice de la République remportera peut-être la mise… Il n'est jamais trop tard, si l'on veut garantir pour cent ans encore, l'égalité, la fraternité et la liberté qui répondent en écho, au-delà des frontières, à la laïcité. C'est dans ce projet d'avenir que réside sans doute la réponse à la crise des vocations en politique, qui fait peut-être oublier l'essentiel. ■

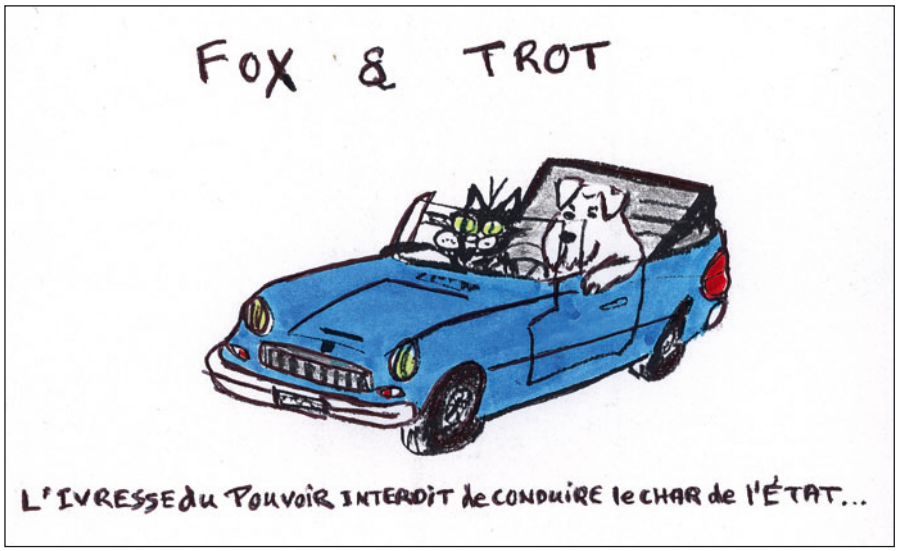

# “Contre la psychose hitchcockienne”...

## Le point de vue d’Allain Bougrain-Dubourg
## Président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

***AEC : La grippe aviaire provoque une catastrophe au niveau des oiseaux de toutes espèces et au niveau économique chez les éleveurs. Où voyez vous la responsabilité originelle ?***

**Allain Bougrain-Dubourg :** A ce jour, contrairement à ce que l’on croit, il n’y a pas de catastrophe frappant les oiseaux sauvages. Rappelez-vous, en octobre dernier, lorsque les oiseaux originaires de l’Europe centrale et de l’est rejoignaient ceux d’Europe de l’ouest dans leurs quartiers d’hiver en Afrique. On prévoyait une véritable hécatombe. Rien de tout cela ne s’est produit. Le premier cas avéré en Afrique a frappé des élevages du Nigeria (sans toucher la faune sauvage). Et cela quatre mois après que les oiseaux soient arrivés ! Il faut donc chercher une autre explication. Celle qui s’impose est le commerce avéré entre la Chine et le Nigeria. Ce pays étant le deuxième importateur chinois en volailles. A l’évidence, le drame touche les éleveurs plus que l’avifaune, mais la responsabilité originelle vient, sans aucun doute, d’une surproduction irrationnelle. Lors de mes voyages en Asie ou en Afrique, j’ai constaté avec effroi les méthodes employées sans véritable contrôle sanitaire, sans accompagnement vétérinaire, sans réglementation appliquée…

Puisque l’on parle de « responsabilité originelle », il convient de ne pas oublier que la FAO a appelé à la solidarité financière, il y a plus de deux ans. Or, nous avons fait la sourde oreille, pensant probablement être épargnés. Et il a fallu attendre que le virus frappe la Turquie pour qu’un esprit de coopération se dessine. En fait, nous nous montrons généreux à l’égard du sud lorsque le confort du

nord pourrait être affecté par les conséquences de sa misère.

***AEC. : Maladie de la vache folle, tremblante du mouton, grippe aviaire… Pourquoi ces maladies animales ne se développaient-elles pas avant ? Pourquoi maintenant ?***

**ABD :** En ce début de 21ème siècle, l’économie, le terrorisme et les pathologies réelles ou potentielles, illustrent les piliers de la mondialisation. Le changement climatique pourrait également redessiner nos certitudes. Et il n’est pas sûr que, le jour venu, l’économie de marché permette de solutionner les effets secondaires de nos comportements déplorables à l’égard de l’environnement.

En résumé, les différentes flambées épizootiques pourraient être une expression des processus de transformation qui affectent notre planète et qui reflètent les déséquilibres d’un système productif (augmentation de la population mondiale, destruction des écosystèmes, pollution, réchauffement climatique, banalisation des écosystèmes = réduction des ressources et des capacités de résilience de la nature, déséquilibre des écosystèmes, …).
Parmi les phénomènes « naturels » insidieux, on note les conséquences catastrophiques des espèces animales ou végétales invasives… Cela dit, pour répondre plus précisément à la question, les maladies animales ou humaines ont toujours accompagné l’histoire de l’homme. En 1920, la terrible « peste de Marseille » ne frappait « que » le sud de la France, tandis qu’aujourd’hui, le sida affecte le monde entier. On a simplement développé les moyens de communication entre-temps.

***AEC. : Certaines espèces d’oiseaux risquent-elles d’être menacées d’extinction ? Et si oui, des précautions sont-elles prises pour assurer leur sauvegarde ?***

**ABD :** C’est la psychose Hitchcockienne qui fait courir le plus grand danger à la faune sauvage. Un exemple : les hirondelles, dont on détruit les nids (préventivement !) alors qu’il s’agit d’une espèce protégée et gravement menacée (l’hirondelle des fenêtres a vu sa population tomber de 84 % en 13 ans). Même le Ministère de l’Agriculture, lors des premiers jours de crise, répondait de détruire les nids. Il a fallu que j’intervienne pour que cette recommandation soit effacée. On doit également redouter les conséquences du H5N1 sur la faune sauvage africaine. La volaille figure, en effet, parmi les premières protéines du continent. Or, faute de poulet, il paraît inévitable que les populations se tourneront vers la « viande de brousse ».

***AEC. : Les volatiles non domestiques sont les premiers, grâce à leur liberté, à être difficilement contrôlables et à ne pouvoir faire l’objet***

# “Contre la psychose hitchcockienne”…

***d’une prévention. Quels sont les nouveaux problèmes que cela pose ?***

ABD : Ce n’est pas en coupant les ailes à la biodiversité ou en installant un printemps silencieux que l’on fera le bonheur de l’homme. Mao s’est déjà essayé à anéantir les oiseaux au prétexte qu’ils s’en prenaient aux récoltes. On a vu le résultat : recrudescence d’insectes, déséquilibre écologique, ravage dans les cultures, etc.… Il me paraît donc inconcevable de vouloir tuer « les rats du ciel ». En revanche, même si le rôle des oiseaux sauvages reste mineur, il convient de prendre les mesures de précautions en zone touchée : ne pas favoriser le contact, tout simplement. Concernant les parcs zoologiques, tous les oiseaux sont et seront vaccinés. Reste les Centres de soins qui accueillent les oiseaux blessés par les lignes EDF, les voitures, etc ... J’ai proposé que notre action de secours soit maintenue tout en effectuant des prélèvements rigoureux à l’entrée et à la sortie des centres. Certains ont préféré fermer leur établissement, je le regrette.

## Interdire la chasse ?

***AEC. : Les chasseurs, jusqu’à la fin de l’épizootie, peuvent-ils continuer de tuer ou faut il interdire la chasse au gibier à plume jusqu’à nouvel ordre ?***

ABD : C’est une question en débat… Il est évident, en tout cas, que dans les zones contaminées, la chasse contribuerait à disperser les populations éventuellement porteuses, il faut donc l’interdire. Pour le reste, et même si je n’ai le goût de retirer la vie pour le plaisir, la réglementation actuelle continuera à s’appliquer.

***AEC. : Quels enseignements tirez vous de ces évènements qui affolent les populations ?***

ABD : Entre le devoir de précaution élémentaire et la psychose Hitchcockienne, j’ai le sentiment qu’il conviendrait de placer le curseur vers la raison. Je sais que l’on accable bien souvent la presse mais, pour l’heure, on a assisté à une véritable dérive. À un moment, il suffisait de découvrir quatre oiseaux morts pour faire la une. Et lorsque, plus tard, le H5N1 n’était pas avéré, l’info faisait trois lignes. J’ai même vu un sujet au 20 Heures concluant en substance « il n’y a rien de nouveau … » Pourquoi alors avoir fait un reportage de plus qui ne peut qu’entretenir l’inquiétude ?

La nature n’a jamais su créer ce que l’homme fait avec « excellence » : l’élevage de centaines de milliers d’oiseaux en claustration qui respirent et vivent sur leurs déjections avec un espace vital réduit à sa plus simple expression. Ce sont ces modèles qui constituent de véritables réservoirs viraux et menacent la santé publique…

***AEC. : Comment concevez vous le rôle de la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans les années qui viennent ? Est il modifié ?***

ABD : En quelques années, nous sommes passés de 3 000 membres à près de 40 000. Avec ses délégations, la LPO compte près de 300 salariés. L’oiseau est devenu l’ambassadeur d’activités qui dépassent de beaucoup sa simple protection. Nous sommes acteurs dans les négociations de la PAC, nous nous battons pour la préservation des zones humides (qui ont diminué de moitié en 30 ans) nous intervenons sur l’éolien, nous portons l’éducation à l’environnement, nous travaillons avec EDF, France Telecom, Morillon Corvol et bien d’autres. Les dossiers sont devenus très techniques, mais la passion du vivant demeure. C’est elle qui continuera à nous porter dans l’avenir.

***AEC. : Le gouvernement vous a t-il consulté ?***

ABD : Il a été long à l’allumage, préférant les structures cynégétiques et oubliant que nous gérons des réserves, assurons des programmes de surveillance soutenus par l’UE, comptons plus de 5 000 ornithologues (collaborant bien souvent avec le Muséum), dans les associations, etc.… Je suis intervenu pour souligner le gâchis du manque de collaboration, l’opinion publique s’en est également étonnée et les choses sont rentrées dans l’ordre. Il y a beaucoup à faire lorsqu’on sait (au moment où je vous parle) que deux ministères ont décidé de suspendre l’éducation à l’environnement sur le terrain, en clair « les sorties nature » au prétexte de la grippe aviaire. Comme si les jumelles pouvaient être contaminées par le H5N1 ! Comment voulez-vous après que les parents réagissent quand on leur dit « mangez du poulet ! » ? ■

# VOYAGE AU PAYS DES PSY… OUTREAUPASSÉ…

*par Meriem Allam*

"*Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune*", stipule la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 reprise par la Déclaration universelle de 1948.
Pour les philosophes, les juristes, les militants des droits de l'Homme la chose est claire, entendue. Pas question, sauf cas patents d'y déroger. C'était sans compter cependant avec l'irruption des psy dans la vie contemporaine qui relativisent tellement cet article 1er des Déclarations de 1789 et 1948 qu'il est souvent vidé de sa substance, pierre angulaire de la dignité humaine.
Maintenant philosophes, juristes doivent passer sous les "fourches caudines" des psy. Ce sont eux qui détiennent la clef de tout dans tous les domaines. Car eux savent la situation de telle ou telle personne, du moins le prétendent-ils contre rémunération.
Ainsi le dernier rapport de l'INSERM consacré aux troubles mentaux de l'enfant. Grâce à lui "*on sait*" désormais quel est l'enfant qui est programmé pour être un futur délinquant. Donc avec la soi-disant possibilité d'éviter par les soins qu'il ne commette plus tard un délit voire un crime.
Merveilleux n'est-ce pas ? On va ainsi éviter du travail à la police et à la justice. Il va cependant falloir réviser les Déclarations historiques pour tenir compte de l'opinion "scientifique" des psy qui estiment que l'on ne naît pas "libres et égaux", que certains sont moins égaux que d'autres. Et en matière d'exactitude, chacun sait qu'ils s'y connaissent.
Mais ce n'est pas tout. Nos savants du XXIème siècle ont réponse à tout dans bien d'autres domaines encore que les droits de l'Homme.
Un deuil ? Un accident ? Une agression ? Ecoutez les médias, toujours modernes et américanophiles : "*on a dépêché sur place une cellule d'écoute psychologique*". Sans doute pour faire prendre les vessies pour des lanternes ; pour expliquer aux victimes qu'il faut faire glisser cela ; l'oublier. Ne pas lutter, comme dans ces siècles passés obscurantistes, avec du caractère sinon de la mansuétude.
Dans la publicité également, leur place devient prépondérante. Les psy nous étudient comme ils étudient le comportement des animaux. Qu'est-ce qui nous fait saliver, qui flatte notre ego (et non nos égaux) ? Et les fils de pub, leurs complices au mépris des citoyens modulent leur message en conséquence, comme "Babette", qui aime bien qu'on la fouette ou ces femmes nues pour vendre une voiture ou un aspirateur.
Autre domaine… Vous êtes "croyant" ? Vous êtes "grave". Allons un bon psy va vous guérir de cette survivance des temps primitifs de l'humanité. Il va expliquer ce que personne jusqu'alors n'a expliqué.

## Ersatz de juges

Mais le mieux est encore aujourd'hui la Justice.
Autrefois, sauf cas de démence qui provoquait l'irresponsabilité d'office, le troisième pouvoir assumait sa responsabilité.
Maintenant, il n'en est plus question. Vous ne pouvez même plus dire : je revendique mes actes. Avant procès vous devez comparaître devant un psy qui établit une sorte d'état des lieux et oriente le juge, le déchargeant de sa tâche principale qui est d'examiner chaque cas à la lumière du Droit.
Ainsi pour des divorces, pour les mises sous tutelle abusives, pour de simples affaires correctionnelles…
On a ainsi vu des juges d'instruction qui soi-disant instruisent à charge et à décharge, envoyer de bons citoyens poursuivis abusivement pour des banalités de la vie courante devant plusieurs psy auxquels on n'a pas à dire quoi que ce soit tandis que la partie attaquante, elle, n'avait pas le même traitement "inhumain et dégradant". Bien entendu les rapports sont toujours du même tonneau : "sujet" (pas citoyen) à tendance narcissique etc.
Mais eux, qui sont-ils ces ersatz de juges qui jugent en dehors de règles auxquelles chacun est soumis de par la loi ? Et si on les psychanalysait, que découvrirait-on ? Comme chez ces juges, peut-être, dont l'un se masturbait en plein procès ou l'autre qui a volé la carte de crédit d'une collègue ou cet autre encore qui faisait trafic de listes de noms…
Le summum a été atteint à Outreau où d'honnêtes citoyens ont été longuement emprisonnés voire se sont suicidés après être passés entre les mains non seulement du cynique juge Burgaud (et de tant d'autres magistrats) mais aussi des psy dont l'un – le meilleur sans doute – a conclu que "*quand on est payé à un salaire de femme de ménage, on rend des rapports de femme de ménage*". Pas d'homme de ménage, bien sûr. Et ce sont ces gens qui, en toute immoralité, violation du Droit, font la pluie et le beau temps dans les prétoires.
"*Le livre noir de la psychanalyse*" a été un véritable pavé dans la mare (aux diables). Espérons que la révolte va continuer et que la citoyenneté va de nouveau prévaloir. Ou bien que l'on remette clairement, et non subrepticement, en cause les fondements du Droit.
"Les psy maîtres du monde" comme J-M M. cela suffit. Loin d'apporter la lumière, c'est la "grande noirceur" qu'ils diffusent, comme disait il y a cinquante ans nos amis canadiens. ■

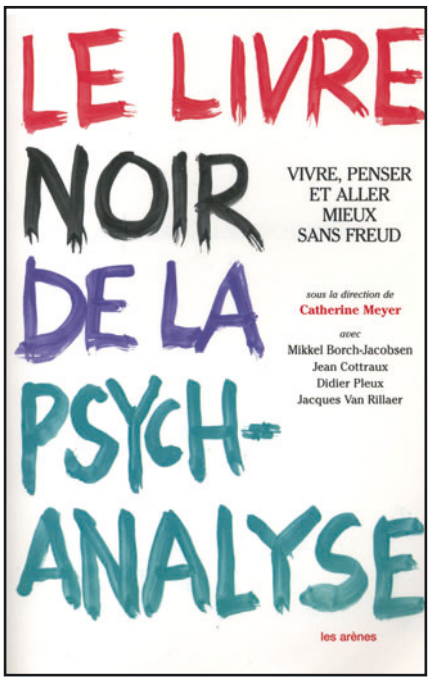

# JE PLAIDE POUR LE

Dès l'instant où la rencontre de deux êtres en a créé un troisième, celui-ci existe. Biologique-ment d'abord. Mais le fait d'avoir une « existence » biologique ne lui donne aucune certitude sur le droit d'Exister au regard des autres pour l'avenir.

Dans une société moderne dont les bonnes vieilles certitudes ancestrales s'émiettent, tant à la lumière de discutables utilisations des découvertes de la science, qu'à la pénombre des replis sur soi et d'un nouvel obscurantisme, dans une société où des morceaux de solidarités « légalisées », « administrées » à la manière des potions, « circularisées » par des Administrations multiples, tentaculaires, sans âme, errent sur un océan d'indifférence à l'Autre, c'est le droit d'Exister qui se trouve en péril.

Voici une vieille dame qui a donné sept enfants au pays, dont deux sont morts pour lui. Veuve, sans pension. Elle doit, à soixante dix huit ans passés, solliciter des aides « d'urgence » auprès de bureaucrates qui enregistrent sur formulaires de 9 à 12 et de 14 à 17 h - « revenez demain madame » -, et reçoivent pour cela la certitude d'une paye chaque mois et d'une confortable retraite. Cette même vieille qui fouille les cageots abandonnés au départ des commerçants du marché, a-t-elle une Existence, au sens d'appartenance réelle, à une société, à un clan, à une famille ? Autrement dit, l'amour, la dignité, lui sont-ils distribués comme à la soupe populaire, ou bien comme cela devrait l'être par humanité au sein d'une véritable société humaine faite de solidarités intergénérationnelles et pourquoi pas interethniques ?

Cet homme que j'ai rencontré tantôt dans le métro parisien, qui joue de l'accordéon tandis que sa petite fille, sept ou huit ans, mignonne à croquer, passe entre les voyageurs avec un tambourin qui lui sert de sébile, a-t-il l'Existence qu'une véritable solidarité devrait assurer, et quelle Existence peut-il préparer pour sa petite ? Quel avenir sera celui de cette fille ?

Nous vivons dans un monde qui déclare haut et fort ses solidarités, qui affiche à ses frontons ce si beau mot qui est devenu un pur slogan : « fraternité », mais n'est déjà plus une ardente et vivante obligation.

Je crains que d'ici la fin de ce siècle, les choses empirent si nous n'y prenons garde. Dans une société où la raréfaction du travail et de l'emploi sera la règle, où le loisir n'appartiendra plus qu'à quelques-uns, castes de privilégiés, tandis que des foules seront abandonnées à un sort incertain, révisé au quotidien, remis chaque matin en cause, on assiste à la disparition progressive de valeurs qui petit à petit, au cours des siècles passés, et souvent dans la souffrance, ont fait, on construit, ce qu'est devenu notre monde moderne, technologique et aseptisé.

Bien sûr il paraît désuet de parler de ces valeurs fondamentales. Et il est de bon ton d'en plaisanter. Et pourtant, la « leçon de morale » du matin, au tableau noir de l'Ecole communale de notre enfance, « l'instruction civique » lorsqu'elle était correctement et complètement enseignée, n'étaient-elles pas les ferments les plus sûrs pour préparer nos chères têtes blondes, brunes ou rousses à l'ouverture sur le monde, c'est-à-dire à l'écoute, à l'empathie, à la compréhension, à la tolérance, à la solidarité, au respect des personnes et des biens, au don de soi ?

Une France qui parle de « traitement social du chômage », de « liquidation des droits », de « programme précarité-pauvreté », m'inquiète sérieusement. Il nous faut proclamer la « Patrie des droits de l'Homme » en danger !

## Un homme ou un SDF ?

En grand danger d'indifférence. Un « SDF, dix SDF morts » - on ne dit même plus « un homme, dix hommes... » -, font des gros titres en première page des journaux, vite recouverts par ceux des « affaires » qui nous agitent et de ces dramatiques problèmes d'importance universelle qui sont les nôtres : « Julien Lepers et Sabatier iront-ils en prison pour fraude fiscale ? » et surtout : « qui sera demain le patron du football français ? »... *Quelle dérision. Voltaire, réveille-toi, ils sont devenus fous !*

Vu de Sirius c'est inexistant. Vu de chez nous c'est tellement dérisoire. Dans le monde entier des peuples sous le joug meurent de faim, de nos exportations de bombes et de leurs propres intégrismes de tous acabits ; à deux heures d'avion de Paris on viole, on pille, on tue, tandis que nos politiciens palabrent, qu'on crée des commissions et qu'on vote des résolutions ; à cent mètres de chez chacun d'entre nous des jeunes et des vieux meurent dans le froid et l'indifférence ; à trois mètres sous nos pieds, dans nos caves, nos jeunes se « shootent » à mort de désespérance et s'expédient le sida à travers les veines.

Une France qui parlerait de « projet de développement de l'emploi », de « versements des droits reconnus », de « programme de création de nouvelles richesses » (sociales, industrielles, scientifiques, littéraires, artistiques, humanistes...), m'intéresserait davantage.

Une France, une Europe, un Monde qui copieraient jusqu'au plagiat ce que font souvent sans moyens tout ces « ceci et cela » -Sans-Frontières, ces « S.O.S. » - quelque chose, ces Associations qui agissent (pas celles qui thésaurisent), ces petits groupes informels qui récoltent et redistribuent, ces hommes qui inventent, qui créent, qui soignent sans regarder la pendule, qui embauchent, qui cons-

# DROIT D'EXISTER

*par Jean-Claude Moreau, chercheur*

truisent, qui repeignent de frais la façade délabrée de l'humanité, alors, seraient sur la voie du redressement universel.

Nous avons été un phare du monde occidental à travers des périodes difficiles. Pourquoi aujourd'hui baissons-nous les bras ? Est-ce déjà la fin de cette civilisation ? Nous avons encore tellement à découvrir, tellement à donner.

On remplace l'amour par la quête. Des opérations télé-génétiques qui rapportent beaucoup d'argent - car le peuple a bon cœur -, nous donnent bonne conscience car, au moins pour partie, elles servent le progrès. Nous ne voyons même plus les disproportions de nos élans. Les réalités ne nous apparaissent plus clairement. Tout se brouille. Avons-nous, savons-nous trouver le temps de véritablement écouter (et pas seulement entendre), comprendre celui dont le regard devrait suffire à nous signaler sa détresse, aussi digne que profonde ?

Le simple « petit coup de pouce » passager qui suffit à redonner courage et moyens de continuer à se battre, à éviter le syndrome de glissement suicidaire, passe maintenant par la banque, le bureau d'aide sociale, la mendicité sous toutes ses formes. Il n'y a pas si longtemps semble-t-il, c'était naturellement le fait de la famille, des amis, des copains. Où sont-ils donc disparus tous ceux-là, remisés quelque part au-delà de nos « urgences » ? Nous savons si bien passer à côté des choses simples qui font chaque instant de la vie, qui font justement l'Existence.

## L'Abbé otage

Je plaide pour le droit d'Exister de l'Autre et à l'Autre. Je plaide pour que tel chercheur dont l'activité participe à sauver des vies, pour que tel industriel qui fabrique des biens utiles à tous et crée des emplois, s'enrichissent et bénéficient de la considération de leurs concitoyens.
Je plaide pour que tel grand Abbé ne soit pas pris par les uns ou les autres comme otage ou caution de leurs erreurs, de leurs hésitations, mais pour ce qu'il est : un Saint dans le sens très moderne du terme, un Homme qui a agit seul contre tous, au moment où il le fallait, là où il le fallait, qui s'est porté vers eux, quelle que soit leur origine. Je plaide pour qu'on le copie et qu'on oublie son erreur dans le grand âge qu'une trop grande amitié aveugle seule à permise.
Je plaide pour que telle « vedette du petit écran » cesse de gagner en un soir ce que coûte en un mois le « traitement social de la précarité-pauvreté » de familles entières.

Je plaide pour que les vieux soient traités avec le respect auquel ils ont droit.
Je plaide contre l'injustice organisée par nos règles écrites et non-écrites. Je plaide pour une solidarité nouvelle.

Et j'accuse tous et chacun : la grande masse indifférente ; les tenants de tous les pouvoirs, de vivre repliés sur soi, parlant beaucoup, agissant peu.Partout nous avons à « gagner » pour que cessent ces injustices, que nos richesses soient équitablement partagées - car elles existent et nos ressources sont immenses ! -, et que soit reconnu dans les faits, et non plus seulement dans des péroraisons, le droit d'Exister de tous : retroussons nos manches, allons au « charbon », n'ayons pas peur de salir nos bas de pantalons. Nous avons en nous-mêmes, tous et chacun, le pouvoir d'apporter notre pierre à l'édifice d'une société plus juste, plus humaine, plus proche. Le vrai pouvoir, il est là. Tous, c'est-à-dire aussi y compris ceux qui sont dans le besoin, dans la difficulté, dans la « précarité » : ils possèdent en eux-mêmes des richesses. Ne jouons plus aux négriers en versant en pure perte des moyens d'exploités sans avenir, qui au lieu d'accroître la compétitivité de chacun augmente la précarité de tous ; ne nous privons pas à partir de 50 et même parfois de 45 ans, de la compétence de ceux qui « savent » et peuvent toujours produire du savoir ; n'encourageons pas nos jeunes à emprunter des filières sans avenir ; revalorisons aux yeux de tous ceux dont c'est la véritable vocation, la qualité du travail manuel bien fait ; ne versons pas un « RMI » pour rester chez soi à attendre des jours meilleurs : mais versons au contraire des aides consistantes au redéveloppement de tous ceux qui veulent se battre pour construire. Ils recréeront aussi les richesses de demain.

Sachons enfin investir là où sont les vraies valeurs : dans les Hommes et les Femmes eux-mêmes. Reconnaissons leur Existence au monde et valorisons la.

Ne disons-plus seulement, mais agissons en ce sens. Créons à nouveau de grands desseins pour la France et l'Europe dans un Monde qui va mal, sur une planète qui se détraque. C'est un combat pacifique de chaque instant dont nous pouvons être les forces vives.

Agissons avant que l'injustice, l'intolérance, les intégrismes, aient eu raison de nos vieilles valeurs ; avant qu'un monde égoïste se soit définitivement érigé sur les ruines de nos humanismes. Avant que des pestes brunes répandent à nouveau leurs odeurs de mort sur nos pays.

Le droit d'Exister avec tout ce que cela recouvre et comporte de solidarités, non automatiques, mais partagées et donc méritées, doit devenir un droit imprescriptible de chaque humain. ■

*jcmoreau@9online.fr*

# LIBERTÉ DE RELIGION

## *Quelques questions...*

L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule ***"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites"*** ce que prévoyait déjà la Déclaration de 1789.

Il n'y a que les sectes qui interdisent cela. D'où l'origine du mot "secte" (qui coupe). Hélas il y a aussi l'islam qui, comme chacun sait, est une religion et non une secte qui prône l'amour, la paix et engendre la démocratie. D'où la stupidité des Yankees qui veulent imposer par les armes la liberté en Afghanistan, en Irak etc.

Il y a quelques exceptions à la règle cependant. Ainsi au Maghreb qui n'a été colonisé que par les Français, lesquels ont refusé d'imposer leur religion tandis que les Arabes dans la même région n'ont jamais "colonisé". Ce sont les Berbères, tous chrétiens comme en Egypte qui se sont jetés librement dans les bras de l'islam libérateur. Voyez aussi au Sud Soudan ou le régime de Khartoum imposait la conversion forcée.

Récemment, en Afghanistan occupé, c'est un homme Abdul Rahman, 41 ans qui s'est converti au christianisme qui a été condamné à mort pour ce choix avant que sa famille ne le fasse passer pour "fou" puis soit envoyé en Italie.

Quelques années plus tôt, c'est Ibrahim Rugova, pacifique libérateur du Kosovo qui avait du se convertir secrètement au catholicisme.

En revanche, l'inverse est tout à fait possible. Voyez ces jeunes (hommes ou femmes) qui, ici, se convertissent à l'islam et vont ensuite jouer au kamikaze pour leur nouvelle foi. Qui leur cherche noise en Europe ?

On vous le dit, comme pour partager entre les hommes et les femmes, la liberté religieuse est largement équilibrée à travers le monde. ■

*Gérard Teissier*

## Meurtre d'Ilan Halimi

### Tempête politico-médiatique

Yusuf Fofana, le cerveau présumé des barbares, est sous les verrous. Tant mieux. Sa responsabilité présumée dans le meurtre d'Illan Halimi va pouvoir être déterminée. La justice va pouvoir faire son travail, loin des caméras et dans la sérénité qui a affreusement manqué depuis le début de cette affaire. Depuis Outreau, les dérives de la justice nous hantent. Retenue et réserve auraient été les bienvenues. Elles ont manqué. L'enquête va déterminer si Ilan a été enlevé, séquestré, torturé parce qu'il était juif et aucune autre raison, ou bien s'il l'a été principalement pour extorquer de l'argent à sa famille. Abusé par l'idée reçue, le stéréotype : « les juifs ont de l'argent », le clan des barbares est semble-t-il allé jusqu'au bout de sa logique tragique, celle de ravisseurs ou preneurs d'otages.

En attendant de savoir ce qui s'est passé dans la tête du chef du clan et dans cette cave de Bagneux. En attendant la manifestation de la vérité beaucoup de faits soulèvent des interrogations.

Pourquoi une déclaration de personnes arrêtées dans le cadre de cette enquête sont-elles divulguées en violation du secret de l'instruction ?

Pourquoi à l'emballement des médias, somme toute devenu normal au vu de la concurrence féroce qui en est l'apanage, a fait écho une mobilisation frénétique de la classe politique, le président de tous les Français compris ? La crainte d'être en reste ? Si les faits avaient été établis et le crime raciste qualifié, cette réaction salutaire aurait remporté l'adhésion de tous car la mort brutale d'un être humain n'est pas banale quels que soient sa confession, son sexe, son origine, sa race. Qualifier ce meurtre ou assassinat de crime antisémite n'ajoute ni n'enlève quoi que ce soit à son caractère ignoble et insupportable. Cependant, dans ce tourbillon politico-médiatique on perd de vue que des morts brutales touchent d'autres communautés, maghrébines généralement. Des crimes dont les mobiles sont la haine et le racisme sont commis contre d'autres communautés. Ils soulèvent au mieux une vague indignation quand ils ne sont pas passés sous silence ou dans des entrefilets qui ne laissent aucune place à la compassion. Cette propension à réagir selon la règle des deux poids et deux mesures loin de renforcer la cohésion nationale, creuse le fossé entre les Français qui voient se dessiner une hiérarchie.

Si le passé de ce pays a laissé des traces dans la mémoire, son avenir se joue avec tous ceux qui font la France d'aujourd'hui et auxquels un égal respect est dû. Le droit à la vie est un droit humain universel et comme il n'y a pas de hiérarchie de la souffrance, il ne saurait y avoir une hiérarchie des communautés car elles sont faites avant tout, et après tout, d'êtres humains. « L'instruction est la procédure d'enquête la plus protectrice des personnes » a dit un magistrat. Ni le secret, ni les présumés coupables n'ont été protégés dans cette triste affaire. ■

*Malika Zouba*

Positif

# GEORGES GUINGOUIN

## 1913-2005

### Premier maquisard de France

Georges Guingouin s'est éteint dans la nuit du 27 au 28 octobre 2005, à l'âge de 92 ans. Né le 2 février 1913 à Magnac-Laval (Haute-Vienne) d'un père tombé au front en 1914 qu'il ne connaîtra pas, Georges Guingouin suivra les traces de sa mère en devenant instituteur. Communiste rebelle et esprit libre, l'instituteur de Saint-Gilles-Les-Forêts n'attendra pas les ordres de l'Internationale pour se lancer dans la résistance embryonnaire dès juillet 1940 en créant les premiers groupes armés qu'il baptise les "*Francs-Tireurs*", en désaccord total avec la ligne politique du PCF de Jacques Duclos, qui préfère quémander aux autorités nazies la reparution de l'Humanité, et rester dans l'esprit du pacte germano-soviétique : "*Ni l'Angleterre avec De Gaulle, ni l'Allemagne avec Pétain*".
Recherché par Vichy dès 1941, traqué par le PC et condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité en 1942 pour un vol de cartes d'alimentation à la mairie, le "*préfet du maquis*" vit clandestinement dans les montagnes limousines en multipliant les raids et organisant ses troupes afin de saboter les livraisons de blé destinées à l'Allemagne. Il fixe un prix plus rémunérateur des produits agricoles, interdit le marché noir et contraint les meuniers à fabriquer un pain de qualité, ce qui lui vaudra l'amitié des paysans et le surnom de "*Lou Grand*".
C'est ainsi que "*le fou qui vivait dans les bois*" a transformé le Limousin en "*petite Russie*", ce qui conduira à la décision d'Hitler le 6 avril 1944, de retirer du front de l'est la division blindée SS Das Reich pour l'envoyer combattre les forces limousines au moment même du débarquement allié. Erreur stratégique qui sera fatale à l'Armée allemande qui ne pourra pas renforcer son front de Normandie à temps. En dépit des opérations de représailles d'Oradour-sur-Glade et des pendaisons de Tulle, on se souviendra de la bataille héroïque du Mont Gargan, où au terme d'un combat frontal de 7 jours en juillet 1944, les maquisards limousins parvinrent à repousser des milliers de soldats allemands, leur causant d'importantes pertes humaines. Le généralissime Eisenhower reconnaîtra d'ailleurs que cette bataille et le retard pris par la division allemande avait permis de sauver la tête de pont alliée débarquée en Normandie.
Nommé par le comité national de la Résistance comme le chef départemental des FFI (Forces françaises de l'intérieur), Guingouin obtient la capitulation du général Gleiniger et libère Limoges sans effusion de sang le 21 août 1944. Elu maire de la ville à la Libération, il va vite devenir la cible d'une cabale judiciaire (de la part des anciens policiers et magistrats de Vichy) et politique, de la part du Parti qui ne lui a pas pardonné son esprit d'indépendance et l'exclut en 1952 en l'accusant de "titisme". Le normalien supérieur Jean le Bail, principale figure du socialisme limousin qui n'a guère brillé par son esprit de résistance, contribuera beaucoup à cette machination dans une série d'écrits parus

***« La connaissance exacte du passé, en éclairant le présent, vous permettra d'agir sur l'avenir » Guingouin***

dans *le Populaire du Centre* sous la rubrique "*Limousin terre d'épouvante*", accusant Guingouin des pires exactions commises lors des désordres et des règlements de compte de la Libération. Tant et si bien, qu'il finira par être jeté en prison à la veille de Noël 1953, où il échappera de peu à une tentative d'assassinat le 22 février 1954. Défendu par deux jeunes avocats, Roland Dumas et Robert Badinter, Georges Guingouin sera remis en liberté provisoire et reprendra son métier d'instituteur. Après cinq ans d'instruction, le non-lieu sera prononcé en 1959 par le substitut Thomas qui déclarera" *ne pas comprendre, en son âme et conscience, qu'on ait pu engager des poursuites contre Georges Guingouin*".
Celui que le Général de Gaulle salua comme "*l'une des plus belles figures de la Résistance*" ne fut réhabilité par le PC qu'en 1998, ce à quoi Georges Guingouin répliqua ne plus être concerné par les affaires du Parti, ayant atteint "*l'âge de la sérénité*". Nous ne pouvions pas lui en souhaiter davantage. Ni lui témoigner assez notre infini respect, lui qui a eu le courage de désobéir et prendre les armes lorsqu'il y avait péril en la demeure, et l'humilité de les déposer devant les complots mesquins des petites cuisines politiciennes. A n'en plus douter, un grand homme nous a quittés. ■

***Magali Jandaud***

# SERBIE

Négatif

## Mort d'un tyrannosaure

Milosevic est mort. Paix à la Serbie. Cette Serbie si proche de la France durant des décennies et qui avait choisi la voie de l'aventure sanglante après la disparition de Tito en portant ce démagogue archéo-communiste au pouvoir.
Premier chef d'Etat a être traduit devant la justice pénale internationale, il a, avec ses complices Mladic et Karadzic semé la terreur et la désolation dans les Balkans. On ne le pleurera pas.
Restent les autres assassins, qui courent toujours, protégés par la population et le pouvoir serbe actuel. Preuve que la leçon n'a pas été comprise. Ils n'ont rien appris, rien oublié. Ce faisant ils jouent encore avec le feu. Et quand on joue avec le feu, on risque de se brûler. C'est tout le mal qu'on leur souhaite s'ils ne livrent pas rapidement des massacreurs faciles à reconnaître : leurs mains sont rouges de sang. ■

# Traité de discrimi

## DE LA DISCRIMINATION A L'ECOLE EN PARTICULIER A L'EXCLUSION SOCIALE EN GENERAL

Selon que l'on soit au départ bien servi par les apparences
Ou pré-jugé sans espoir stéréotype genre graines de violence
Il y a des enfants destinés à réussir dans le système éducatif
Et d'autres relégués au tabou de son caractère ségrégatif
Dont le surtout pas de vagues mute tout symptôme d'exclusion
En noyant les causes profondes dans un système de négation
Déplaçant le problème dans cette fuite de remise en question
Propageant les conséquences invisibles d'une discrimination
Laïque qui ronge le sein du pacte républicain : l'école publique
Et aucun déni officiel ne pourra redéfinir la réalité cruelle
De cette politique d'exclusion qui pour rester majoritaire
S'assure de l'échec scolaire des enfants d'origine minoritaire

## ZOOM : ANALYSE D'UN SYSTEME COUPABLE OÙ PERSONNE N'EST RESPONSABLE

Que ceux qui ont pour mission de couvrir par désinformation
Ces pratiques discriminatoires m'attaquent en diffamation
Au lieu de jouer aux fantômes déguisés en moulins à vent
Pour rouler dans la farine ceux qui se posent des questions
Sur cette distillation fractionnée vestige d'une appellation
D'origine coloniale dans la chaîne symbiotique de l'institution
Sans trouver un responsable recteur ministre ou président
Qui réponde de ces cartables pleins à craquer de frustrations
Contenues dans l'impasse où défavorisés/issus de l'immigration
Se ramassent à la pelle victimes sans issue d'une désintégration
Scolaire qui préjuge d'un regard les enfants qui vont se planter
Mécanisme de projection d'un système qui engendre sa fatalité

## ENTRE THEORIE ET PRATIQUES INDIRECTES OU SYSTEMIQUES SUR DES MINORITES CIBLES

Qui sème l'échec primaire en maternelle récolte la violence
Scolaire en secondaire comme spirale infernale de sa carence
A traiter une paranoïa contagieuse et son délire sécuritaire
De pompier pyromane d'une discrimination voilée génératrice
De pauvreté faite d'un mur invisible soutenu par des auxiliaires
Récupérés par promotion passivité ou indifférence complice(s)
De discrimination indirecte par méconnaissance du problème
De ces discriminations sans acteurs où tout est joué d'avance
Pour que certaines minorités visibles soient cibles d'un système
Qui tire dans ses émergences les futurs exclus de naissance
Fichés-fichus de la maternelle jusqu' à la vie professionnelle
Par les effets préjudiciables d'une violence institutionnelle

## CULTIVER LES DROITS DE L'ENFANT

## POUR RECOLTER LES DROITS DE L'HOMME

Qui désigne un bouc émissaire quand les faits de maltraitance
De cette violence ordinaire citent l'omerta sa toute-puissance
Qui réduit les droits de l'homme à des incantations symboliques
En cédant les droits de l'enfant à des circulaires théoriques
Qui recouvrent ses dérapages comme ses dysfonctionnements
Traces de ses passages à l'acte laissées par son aveuglement
Qui cultive par peur de l'autre les racines de l'intolérance
Qui veut combler par la censure l'étendue de son ignorance
Creuse un fossé endémique entre la théorie et ses pratiques
Avec un poids deux mesures fléau de ce malaise chronique
Qui pousse dans une injustice scolaire qui mine une intégration
Qui échoue faute de décontaminer le terrain de l'éducation

# nation invisible

## APPEL A CONSTRUIRE UN VIVRE ENSEMBLE QUI SOIT PLUS GRAND QUE LA SOMME DE SES PARTIES

Je veux croire en une institution qui croit
Dans chaque enfant pour s'élever à sa hauteur
En incluant dans ses devoirs de réussite un droit
Qui comprend que chaque élève prenne l'ascenseur
Sans craindre d'être soumis aux défaillances
D'un système limité par son cadre de référence
En commençant par intégrer d'abord dans les mentalités
Qu'émergences et diversité sont des atouts pour la laïcité
Que l'unité dans la diversité c'est bien plus grand que l'uniformité
Afin que dès le départ chaque enfant quelle que soit sa minorité
S'estime assez pour jouer et rire pour apprendre à apprendre
L'esprit libre ouvert et autonome comment construire son avenir

## PROMOUVOIR UNE DIVERSITE VISIBLE POUR ABOLIR LES PREJUGES INVISIBLES

Aimer sa maternelle est élémentaire pour réussir au secondaire
Aussi vrai que la différence est aussi un facteur de chance
Pour peu qu'elle ait cette égalité que l'on réserve aux initiés
Au lieu de ce plafond de verre qui voudrait que l'on se terre
Si les idées reçues sur sa classe sa couleur ou son patronyme
N'entrent pas dans le moule type certifié conforme et d'origine
Où ceux qui trempent dans le tri au-dessus de tout soupçon
Se lavent les mains dans le déni de ce pétrin d'intégration
Où l'inégalité des chances est intégrée d'office dans l'instruction
Des handicapés de circonstances pour fermenter deux options
Etre soumis ou rebelle être libre fait figure de provocation
Dans l'esprit de (ce) système binaire que l'on appelle éducation

## IL Y A AUTANT DE PLACE POUR LA DIVERSITE QU'IL Y A D'ESPACE DANS LES MENTALITES

Qui a plus besoin de modèles éducatifs ouverts sur l'efficacité
Que de système ségrégatif sous le (dé)couvert de l'autorité
Doit revoir sa copie sur les valeurs de la république et de laïcité
Au lieu de refouler l'apport et les droits de certaines minorités
Objet(s) de tant de discours où ils sont écartés comme sujets
Oter ce voile académique pour traiter cette neutralité phobique
Qui neutralise toute initiative de changement des mentalités
Dans une assemblée nationale où s'il y avait diversité mentale
Pourrait déraciner l'intolérance pour couper court à la violence
Bannir la fatalité à l'avance pour donner à l'égalité ses chances
Agir globalement pour que l'école assume son rôle de cohésion
Et en particulier dans sa mission de base liant de l'intégration

Que dés-illusions et pour cause les stéréotypes socio-éducatifs
Comme les archétypes sont inscrits dans l'inconscient collectif
Aussi ancrés dans les mentalités que l'exclusion dans la société
Ce qui fait que son tout est plus petit que la somme de ses parties
CQFD le racisme est un délit caractérisé par un vide juridique
Où le système de préjugés archaïque(s) se recycle pour évoluer
Dans les racines modernes de la discrimination systémique
Pour laquelle toute plainte est classée ou déclarée irrecevable
Par une majorité d'inconscients collectif juge et parti(e) pris
Ces inconscients (s')étant déclarés officiellement irresponsables
Il me reste ce droit de faire appel comme dans toute démocratie
A ma liberté d'expression et à toutes les bonnes volontés

Texte de :
**Abder-Marouan AÏT OUALI**
**Président de l'Association AME LIBRE - amelibre@free.fr**

# POUR UNE TAXE SOCIALE EUROPÉENNE À L'IMPORTATION

## Les droits de l'argent avant les droits de l'Homme

*par Christian Austruy*

Les droits de l'Homme ne sont généralement perçus que comme le respect des règles fondamentales concernant les droits et libertés par rapport au pouvoir de la force brutale. Ils fixent les bornes au sein de la démocratie politique. Pour les droits économiques et sociaux, on ne les considère que rarement comme des droits de l'Homme. Et lorsqu'ils sont acceptés en tant que tel, ils sont plutôt envisagés comme des droits de second ordre par rapport aux droits civils et politiques de 1789 et de 1948. Les droits de l'Homme passent communément après les droits de l'argent disait Roosevelt.

Si l'on peut comprendre que les droits de s'exprimer, de circuler, de ne pas être torturé… sont primordiaux, l'exploitation de l'homme par l'homme, au seul service du dieu Mammon, pour accroître jusqu'à une limite extrême les profits, doit être également jugé en termes de droits de la personne humaine. D'autant que, plus l'exploitation est aggravée, plus les règles de la concurrence économique, nationale ou internationale, sont faussées. Il y a donc, en termes de macroéconomie comme de microéconomie, tout intérêt à surexploiter. L'entrepreneur qui ne dirige pas de la sorte ses affaires s'expose à l'échec et donc à des conséquences bien plus graves encore pour ses salariés, à commencer par leur licenciement économique. Ce n'est pas par vice mais par nécessité qu'ils délocalisent. Les chefs d'entreprises et salariés sont solidaires face à une concurrence déloyale contraire à la philosophie des droits de l'Homme, c'est pourquoi les uns et les autres doivent aussi être solidaires dans la protection du modèle social mis en place dans les pays les plus avancés après plus d'un siècle de combat des travailleurs.

Sans contester la loi du marché qui s'est imposée naturellement face à l'économie étatique planifiée pour engendrer un plus grand progrès, la concurrence ne saurait être sauvage pour autant car il en résulte que les travailleurs du monde les plus exploités font des travailleurs les moins exploités, à leur tour des victimes, au seul profit des entrepreneurs les moins scrupuleux. La compétition pour une légitime plus grande compétitivité se fait au détriment des salariés des pays qui ont réussi à arracher des avantages sociaux, sans pour autant bénéficier (ou si peu) aux salariés des pays dépourvus de législation sociale. Les seuls bénéficiaires au final sont les capitalistes (privés ou publics) des pays qui n'assurent pas la qualité de la vie de leurs travailleurs. Ainsi, trois catégories d'acteurs économiques pâtissent du capitalisme sauvage que nous avons fait régresser en Europe au cours des XIXe et XXe siècle : en bout de chaîne (c'est le cas de le dire) les travailleurs européens ; en second lieu, leurs employeurs, en troisième lieu, les travailleurs des pays sans législation protectrice.

La machine économique qui tournait jusqu'à la dernière décennie dans le sens de l'amélioration du niveau de vie, tourne maintenant, depuis que la mondialisation est active dans le sens inverse. En Europe, on recherchait à être le "mieux disant social". Désormais, c'est l'alignement social vers le bas. Non par réaction des employeurs européens (en général) mais par nécessité, pour la survie de leur entreprise, donc des emplois.

Il faut arrêter cette machine infernale, devenue folle, dont les engrenages broient les salariés et leurs familles comme Charlot dans les *Temps modernes* ; renverser la vapeur...

La taxe Tobin – récusée par celui dont le projet portait le nom – a échoué. Et pour cause : elle ne s'attaquait pas au véritable mal. Les transactions financières ne sont pas la source de cette nouvelle donne. Les altermondialistes ne savent que protester et non proposer. On doit donc, (travailleurs, employeurs et gouvernements européens) faire alliance pour équilibrer les conditions de la concurrence selon les règles d'un marché sain. Non pour empêcher les pays émergents de se développer mais pour prévenir la détérioration de la qualité de la vie de ceux qui ont tant lutté par le passé pour l'acquérir. Question de courage politique et de clairvoyance à long terme.

Naturellement, on nous objectera les règles du commerce international de l'OMC, la libération des échanges qui bénéficient à tout le monde.

Sans doute. Mais ces règles, qui doivent être maintenues, doivent aussi être modifiées sans pour autant empêcher le développement d'une mondialisation qui doit être à visage humain. Le seul ennemi à vaincre est le capitalisme sauvage (privé ou d'Etat) qui, actuellement, est le seul bénéficiaire de la surexploitation.

***Pascal Lamy, directeur général de l'OMC n'est pas encore "Lamy social".***

## Quel modèle social ?

Une taxe sociale à l'importation doit être instaurée aux frontières de l'Union européenne comme une taxe écluse (qui existait autrefois pour les produits agricoles) afin de dissuader d'envahir nos marchés par des moyens contraires au respect des droits économiques et sociaux. Une taxe qui serait modulée en fonction du degré de sous-développement économique et social des exportateurs extérieurs, dont le produit serait affecté aux entreprises et salariés victimes, chez nous, d'un système de concurrence inique et pervers. Ainsi, les capitalistes chinois, indiens, thaïlandais, coréens… seraient incités à reconsidérer leurs méthodes, réduire leurs profits au bénéfice de leurs salariés au premier chef. Dans le développement économique planétaire, on tirerait enfin vers le haut et non vers le bas.

Les belles âmes gauchistes objecteront que ce serait casser la croissance des pays pauvres qui ne décollent pas économiquement, notamment en Afrique (Mali, Guinée, Cameroun…). Soit. Mais il pourrait y avoir des exceptions pour ces Etats dont les seules rentrées ne sont pas basées sur l'exploitation de leur main d'œuvre mais sur l'achat à vil prix de leurs productions de bois, de coton… par les pays riches. Pour eux, la solution est autre : un prix garanti.

Pascal Lamy, socialiste libéral, nouveau grand maître de l'Organisation Mondiale du Commerce, disciple de Jacques Delors, pourrait s'en inspirer. A défaut, les syndicats, les gouvernements, les organisations patronales européennes devraient l'y pousser. Une telle mesure, rationnelle, raisonnable et humaniste éviterait alors à Peter Mandelson, commissaire européen au commerce d'agir – dans le même sens – au coup par coup puisqu'il vient de décider d'imposer, début 2006, un droit de douane de 20% sur les chaussures en provenance de Chine et du Viêt-Nam après avoir dénoncé le dumping social de ces pays qui nuit aux producteurs européens (italiens, polonais, espagnols…) ce qui avait déjà été le cas pour le textile auparavant, en 2005.

Plus que des discussion de marchands de tapis ou des décisions arbitraires, c'est une négociation globale, politique dont le monde a besoin. Une négociation sur une base philosophique claire dans laquelle serait posée la question fondamentale du modèle social à garantir. Car présentement, il est pour le moins surprenant que ce soit des pays dits "communistes" qui, non seulement violent les droits de l'Homme traditionnels, mais qui plus est, ne respectent pas les nouveaux droits, économiques et sociaux des "travailleuses, travailleurs".

A tous égards, cette question est aussi importante, sinon davantage que celle posé pour la constitution européenne. Sachons nous mobiliser à bon escient. Les Français ne seront pas les seuls. Les Scandinaves, les Allemands, les Italiens, les Espagnols… y ont tout intérêt. ■

# « LA MAISON-MONDE, LIBRES LEÇONS DE BRAUDEL »

## François-Xavier Verschave

**Éditions Charles Léopold Mayer (2005)**

*par Roger Martin*

La mondialisation libérale, marchande et financière se déploie sur la quasi-totalité de la planète. Cependant, pour de nombreux états subsistent la pauvreté, l'absence de développement, et l'endettement. François-Xavier Verschave, ancien président de l'association Survie, dans cet ouvrage, aide à penser la crise et donner des moyens de solution, à partir de son expérience et de la lecture de l'historien économiste Fernand Braudel.
Verschave reprend à son compte l'idée de trois niveaux de l'économie. L'économie de rez-de-chaussée est l'économie du quotidien où se joue la survie de la population par son activité élémentaire. Le premier étage de l'économie est la ville marchande où s'établissent les marchés et les pouvoirs locaux. Elle réglemente les activités d'échanges du « rez-de-chaussée » et assure les échanges avec le deuxième étage. Au deuxième étage se situe le grand commerce international. A ce niveau, il est courant de parler de liberté et de commerce, mais tout est fait pour bénéficier des règles les moins contraignantes et s'affranchir des règles locales. Aujourd'hui, la quasi-totalité des gouvernements acceptent les pouvoirs multinationaux, et n'ont plus la force ni le désir de s'opposer au libre échange ou le canaliser. L'ouverture trop rapide des marchés favorisent les entreprises des pays développés, écrase l'économie du rez-de-chaussée, et soumet les états des pays en développement.
Verschave esquisse une méthode d'action politique en faveur d'un vrai développement adapté aux conditions du monde contemporain. Pour lui, c'est au niveau du premier étage que des contre-pouvoirs doivent apparaître, par l'action de citoyens ouverts aux aspirations du rez-de-chaussée et critiques vis à vis du second étage de l'économie. Il craint que, si ces contre pouvoirs n'apparaissent pas, des leaders manipulant la haine ou l'intégrisme ne mobilisent les déshérités.

### L'économie de marché sur trois niveaux

Le discours économique dominant prescrit l'ouverture internationale des marchés pour assurer le développement de l'humanité. Les échecs nombreux de ce discours, l'expérience des organisations non gouvernementales de développement, ont conduit FX Verschave à repenser l'économie de marché à partir de Braudel, et montrer comment l'économie-monde déstabilise la survie des citoyens des pays pauvres.

L'économie internationale est constituée du pouvoir économique des grandes multinationales, de la banque, de l'assurance, des matières premières, des industries. Ces intérêts privés des grands pays industriels influent sur le discours économique dominant favorable à leurs vues. Ils sont relayés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, sous l'hégémonie des idées américaines. Ces institutions imposent aux états des pays en développement leurs prescriptions d'ouverture des marchés.

L'économie dominante demande l'ouverture des marchés à des pays qui n'ont pas les ressources humaines, culturelles et économiques pour s'adapter. Ces pays sont soumis à un endettement et à des programmes d'austérité que leur économie ne peut soutenir. Ainsi les populations paysannes sont mises en concurrence avec les agricultures des pays avancés, et se trouvent sans ressource. Les populations migrent vers des zones urbaines où elles ne trouvent ni emploi, ni revenu. Dans les pays du Nord, l'absence de plein emploi laisse des populations démunies. Dans les deux cas, les habitants se tournent vers des activités parallèles comme seul moyen de survie. Certaines activités sont délictueuses.

Les ONG de développement ont expérimenté diverses pratiques pour mobiliser les populations pauvres autour de projets d'artisanat, d'agriculture ou de services. Ces activités sont mises en place avec les populations, dans le dialogue et la recherche négociée de solutions. Le redressement de l'économie de survie doit être relayé par les pouvoirs locaux proches des populations qui peuvent organiser des échanges et le respect des droits de propriété.

### Les contre-pouvoirs au premier étage

Aux niveaux de l'économie correspondent des niveaux politiques. Les institutions internationales et les Gouvernements sont soumis à l'économie internationale et en respectent les impératifs. Dans un pays comme la France, l'expertise économique, inspirée des recettes internationales s'impose aux dirigeants politiques. La réflexion des décideurs est macroéconomique, les budgets sont très importants, mais la prise en compte des mille aspects pratiques et locaux est hors de portée des décideurs..
Au niveau local, les dirigeants sont plus proches des aspirations des citoyens, et ont plus le sens des contraintes concrètes. Le pouvoir est exercé avec plus de modération. Ce pouvoir est au contact des petites et moyennes entreprises et des artisans qui font le gros de la production, et est conscient des conditions de la vie quotidienne.
Le second étage s'appuie sur des discours de liberté, de démocratie, qu'il proclame, tout en essayant de s'y soustraire. Verschave en appelle à un mouvement civique des citoyens du premier étage pour faire pression pour que ces promesses soient tenues, et que soient contenues la frénésie d'enrichissement et la volonté de puissance des acteurs mondiaux. Sous cette pression, les élus des populations, notamment les parlementaires, doivent exercer leur contrôle sur les élites de l'administration et des affaires, pour que les aspirations de la population et le droit soient respectés.
Les droits de l'homme, la démocratie, l'économie de marché sont les meilleurs cadres souhaitables pour toutes les sociétés. Ces mots sonnent faux quand des états ou des grandes entreprises écrasent les populations. Les souffrances causées par la misère économique peuvent conduire des populations à écouter des discours de haine ethnique, religieuse ou nationale. La lutte pour combler la fracture économique entre le nord et le sud est donc fondamentale pour la paix et la dignité de tous. ■

## Contrat Première Embauche (CPE)

# Le Droit, droit dans le mur

Dominique de Villepin est un Premier ministre qui croit à la France. Il l'a prouvé lorsqu'il dirigeait les affaires étrangères. Les Français plébiscitaient alors son action menée de main de maître. Il était promis au plus brillant avenir. A la différence de ses rivaux, il n'était pas un admirateur de Bush ou de Blair.

Mais quelle mouche l'a piqué, sur le plan intérieur, lorsqu'il est entré à Matignon, d'oublier que le modèle social français reposait sur un consensus vieux de 150 ans ? On attendait, comme lorsqu'il était à la tête du Quai d'Orsay, un lutteur qui fasse valoir les bienfaits d'une société plus juste ; qu'il soit le chantre de notre différence. Il a choisi au contraire de s'aligner sur le modèle anglo-saxon avec son cortège d'inégalités et de précarité.

En faisant passer au forceps son contrat premier embauche (CPE), sans même recevoir les représentants des salariés ; en imposant une discrimination entre les moins de 26 ans et les autres travailleurs ; en imposant qu'il n'y ait pas de justification à un licenciement Dominique de Villepin a ouvert la boite de Pandore. Dans un état de droit, toute décision se doit d'être motivée. Dès lors, "*les chassepots sont partis tout seul*" comme on disait en d'autres temps. C'était une vraie provocation ; un *casus belli*. Même les syndicats les plus modérés comme la CFTC sont montés au créneau.

Faut-il s'en réjouir ? Certainement pas car de voir le ministre de l'Intérieur lui succèder dans le dialogue social n'a rien de palpitant ; cela signifie qu'après avoir touché le fond de la piscine, Jacques Chirac, au lieu de remonter a choisi de creuser le fond. ■

*C.A.*

Nouveaux Droits de l'Homme

à retourner
NOUVEAUX DROITS
DE L'HOMME
14, cité Vaneau
75007 Paris
Tél. 01.47.53.78.78
Fax : 01.45.56.07.06
ndh-ong@wanadoo.fr
www.ndh-france.org

**M. Mme**..... **Prénom** .....

**Adresse** .....

**Tél.** .....

**demande mon inscription et joins le montant de ma cotisation : 60 € et 30 €** ***(étudiants, réfugiés, chômeurs)***

**A**..... **le** .....

**Signature :**

# Pour que la diversité culturelle ne soit pas qu'un mot, on l'inscrit aux programmes.

arte

vivons curieux.

www.arte-tv.com

ailleurs EXACTEMENT

# Régis Debray, veilleur aux frontières

*par Philippe de Saint Robert, écrivain*

Il faut, à un écrivain engagé, sinon beaucoup de courage, du moins beaucoup de sérénité, pour rééditer un texte politiquement marqué, et vieux de vingt-huit ans, tel que ce *Journal d'un petit bourgeois entre deux feux et quatre murs* que Régis Debray rédigea pendant les quatre derniers mois de sa captivité à Camiri en Bolivie. Ce n'est pas en effet un journal daté, puisque ce n'est qu'au terme de ses trois ans de captivité que notre « philosophe de terrain » eut le droit et la possibilité de lire et d'écrire.

Pour ma part, je ne retrouve pas sans émotion cet ouvrage que je lus en 1976, puisque c'est lors de cette captivité que je fis la connaissance de Régis Debray, par écrits et lettres échangés en secret, bien que nos démarches politiques et intellectuelles fussent alors beau-

**Décerné par le jury de NDH**

## Le 22e Prix littéraire des droits de l'Homme

Sylvain Darnil et Mathieu Leroux pour leur ouvrage
"*80 hommes pour changer le monde*"

*Editions Jean-Claude Lattès*

**C'est la Ministre de la Coopération, Madame Brigitte Girardin, qui a remis notre 22e Prix littéraire à Sylvain Darnil et Mathieu Leroux** pour leur ouvrage "*80 hommes pour changer le monde*". Naturellement.

En effet, ce livre de deux jeunes gens recense de nombreux exemples d'initiatives pour aider les populations en difficulté sur toute la planète bleue.

Certes, ce recensement n'est pas exhaustif mais, grâce à leurs nombreux voyages sur le terrain, il est précis et concret.

Par ce Prix, NDH a voulu saluer un travail exemplaire. Et à travers ce travail exemplaire, celui encore plus exemplaire de milliers de fourmis qui oeuvrent sans relâche dans le respect de la dignité et non dans la charité intéressée venue de l'hémisphère Nord. ■

coup plus éloignées les unes des autres qu'elles ne le sont aujourd'hui, mais cela annonçant ceci. Régis Debray n'a pas souhaité, par quelque nouvelle préface superflue, prendre le moindre recul par rapport à ce qu'il était alors, et il a eu raison ; son *A demain de Gaulle*[1] y suffit depuis longtemps.

« La détention est une délivrance », écrit-il dans sa préface de 1974, évoquant Pascal et le malheur des hommes qui ne savent pas rester en repos dans leur chambre. « Mais, ajoutait-il, plus qu'un privilège ou un bienfait de la Providence, la prison est un exercice, un renversement de stratégie mentale qui ne se maîtrise pas en un clin d'œil. » C'est cet exercice qu'explore et certifie ce petit *Journal*. Ajoutons que cette détention ne fut pas seulement une délivrance intérieure, mais qu'elle le protégea d'être entraîné dans les dingueries de mai 68, avec lesquelles il régla ses comptes dans sa *Modeste contribution aux discours et cérémonies du dixième anniversaire*[ii], dès 1978.

Régis Debray sait bien que « nous adhérons à l'idéologie ambiante comme l'éponge » : les discours actuels sur la mondialisation et sur l'Europe nous le rappellent tous les matins, notamment sur *France-culture*. Les intellectuels sont déchirés entre les impératifs de la filiation et de la désaffiliation : « *En somme, il est aussi inepte d'exalter ou d'abhorrer tout ce qui ressortit à la tradition, que d'exalter ou d'abhorrer le débit des fleuves, les gisements des houilles ou les chutes du Niagara. C'est là, sous les deux formes du rejet et de l'adoration, une conduite magique, culturelle ; une conduite politique, pratique, se pose seulement la question : Cela étant, que puis-je faire* ? » Un véritable philosophe est d'abord un véritable écrivain qui se reconnaît une langue pour patrie. Dès alors, la démarche de Régis Debray prend tout son sens dans la mondialisation délétère qui nous menace. La langue, expose-t-il, est tout sauf l'instrument réducteur de communication qui dépouille aujourd'hui la pensée ; encore ne connaissait-il pas le système des « S.M.S. »…

« *Nous naissons dans une langue, écrit-il ; ce monde qui s'est fait sans nous sera irrévocablement nôtre. Notre langue maternelle nous a mis au monde sans nous demander notre avis, nous sommes son porte-parole. (…) Se faire ainsi le fils d'une langue, c'est s'enraciner au plus profond d'un sol, d'un paysage, d'une nation, d'une histoire déterminée. Qu'ils le sachent ou non, les grands écrivains traitent leur communauté comme une patrie, avec une piété filiale qui, s'ils en étaient conscients, les ferait peut-être rire. Parce que la langue n'est pas un instrument mais un organe du destin, toute l'histoire de France affleure dans n'importe quelle page de Hugo, Aragon ou Giono. (…) Un écrivain échappe à la pesanteur, à la rigidité de la langue en se pliant à toutes ses lois, en les utilisant, en les combinant, mais au moins en a-t-il la maîtrise parce qu'il en a acquis la connaissance.* »

Au fond d'une prison, on sait que la langue n'est pas une prison et que, n'en déplaise aux mânes de Roland Barthes, le « fascisme » est ailleurs, en vérité là où l'on ne peut ni parler ni écrire. Il s'agit au contraire de « redonner à la langue son caractère de destin, sa pesanteur, son épaisseur » : « *Aller jusqu'au bout de l'idée de patrie pour déboucher sur l'universel* », car « *accéder à l'universel par la suppression des frontières, voilà l'illusion anti-dialectique, la pire des platitudes, l'hydre moderne à décapiter. Le langage mathématique est une langue sans frontières ni patries, aussi n'a-t-elle strictement rien à dire* » - de même que toute langue qui voudrait tenir lieu de toutes les autres.

De militant qu'il reste au fond du cœur, Régis Debray est devenu un veilleur ; mais il veille aux frontières, ces lieux non de clôture mais d'échanges. ■

***Philippe de Saint Robert avec Hans Blix au 21ème Prix littéraire des Droits de l'Homme.***

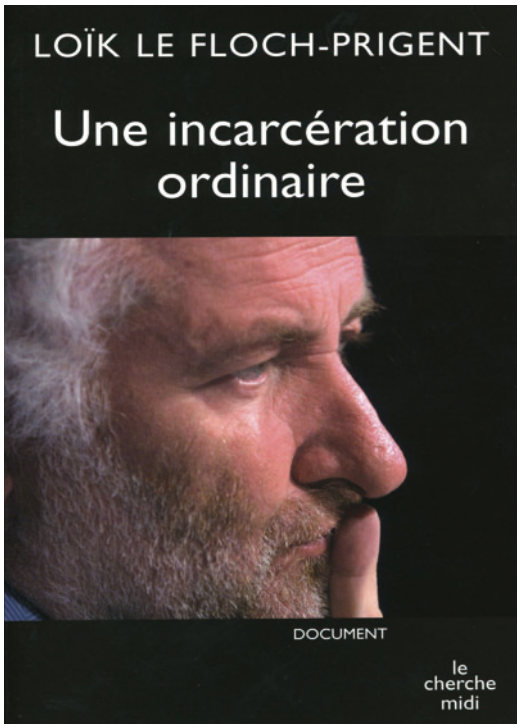


# Loïk Le Floch Prigent

## "*Une incarcération ordinaire*"

*Collection Document-Le Cherche Midi*

Il faut lire ce livre riche d'une personnalité broyée par la machine politico-sociale soudainement prise de folie vertueuse. Loïk Le Floch Prigent n'avait pas fait pire que ses prédécesseurs, ni que ses successeurs à la tête de Elf; par contre il avait fait beaucoup mieux sur le plan économique et financier, après avoir dirigé avec brio Rhône Poulenc, Gaz de France, la SNCF. Malgré tout, lui seul s'est retrouvé, à deux reprises en prison.

La différence avec tous les autres livres écrits sur l'emprisonnement, c'est qu'il s'agit d'un ouvrage écrit "de l'intérieur" par une intelligence brillante qui a assumé les plus hautes responsabilités. D'où l'humour et la densité de ses observations rédigées dans un style alerte.

Avec le rapport de Gil-Robles, commissaire européen dénonçant les abus dans la vie carcérale française on avait besoin d'un point de vue expérimental.

Que l'ancien dirigeant (avec succès) des plus grandes entreprises soit réduit à attirer les pigeons, cultiver tomates et salades en dit long sur le perversité du système; que lui, comme ses co-détenus aient le droit de fumer mais pas de boire un quart de rouge avec leur repas est de l'imbécillité pure et simple.

Cette partie de l'ouvrage est intéressante. Mais ce n'est pas le tout. En intellectuel, il observe les aspects juridiques, moraux du fonctionnement de la machine à exclure, comme l'impossibilité de discuter du dossier de sa défense avec son avocat, avec force exemple.

Par contre, il parle peu des psy, même si l'on sent que la dépression, le suicide le taraude. Il parle peu du juge d'instruction qui n'instruit qu'à charge et jamais à décharge.

Conclusion, ce livre est excellent mais il en appelle au moins un autre. Il est un témoignage qui exige d'aller plus loin, plus haut pour disséquer le corporatisme judiciaire- ce que l'on a vu à travers l'affaire d'Outreau.

Sans doute cela lui est-il encore interdit pour l'instant mais l'auteur doit s'y préparer d'autant qu'il aura du recul et qu'il ne se sentira plus seul face à la calomnie.

C'est grâce à ses nerfs d'acier, à son expérience des responsabilités qu'il a tenu - mais il ne le dit pas – préférant, fort justement, par ailleurs, rappeler le rôle essentiel de son épouse et de sa famille dans sa survie.

Il ne viendrait à personne l'idée de le contester (c'est son affaire personnelle). En même temps, il revient à ceux qui le connaissent bien de relever qu'il minimise sa propre personnalité dans cette bataille imprévue qu'il a du livrer.

Dernière remarque : cette lamentable mésaventure personnelle qui a nui à la France, qui s'est privée par stupidité de l'un de ses meilleurs chefs d'entreprise n'a rien à voir avec le film ridicule de Chabrol intitulé "*L'ivresse du pouvoir*", sorti avec le maximum de publicité autour de l'affaire Elf pour des questions bassement mercantiles. ■ ***M.A.***

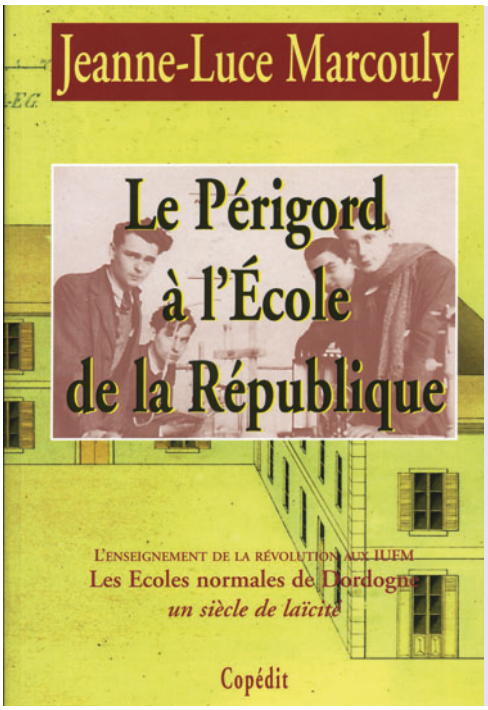


# "Le Périgord à l'Eco

Jeanne Luce Marcouly (au "civil" Lucienne Clauzure) fait partie de ces "*hussards noirs de la République*" qui ont forgé à la sueur de leur âme la France contemporaine. Un temps oubliés, voire un tantinet méprisés après mai 68, ils reviennent en force depuis quelques années par une sorte d'appel d'air provoqué par la disparition de nos valeurs traditionnelles. Les Français, d'un coup, se souviennent du "bon vieux temps" où les enseignants inculquaient une morale aux enfants qui, ensuite, faisaient de bon citoyens. D'où l'abondance de livres, de films, de séries télévisées sur cette époque révolue. Combat d'arrière-garde ? Que nenni. Au moins, à cette époque, même avec un simple certificat d'étude, les jeunes savaient lire, écrire, compter et respecter les normes d'une société démocratique. Tout ce qui manque aujourd'hui et que, ministre après ministre, on essaye de reconquérir dans l'espoir qu'ensuite ils n'in-

# Port-Melo,

## roman de la mémoire et de l'oubli

*Editions Gallimard, collection continents noirs, 2006*

Dans un port d'Afrique de l'Ouest où un peuple d'anonymes et de cireurs de chaussures tente de survivre, la Milice fait régner la terreur, réprimant toute manifestation, supprimant tout opposant. Sous le regard de la mère Cori, « sage vieille folle » qui lit le devenir de son pays dans ses cauris, Orpheus Bambara, le chef de la PJ, traque Manuel. Ce rebelle tient un carnet où il fait le compte macabre de tous les cadavres jetés à la mer après leur longue torture et leur exécution sommaire. Un carnet contre l'oubli, une liste de noms que l'autorité veut effacer. Son ami, Christophe Mélo, et la belle Joséphine, essaient de le sauver mais aussi de sauver leur propre peau. Ils finiront par s'aimer sous le wharf au coeur d'un monde magnifique et apocalyptique avant d'être pourchassés à leur tour...

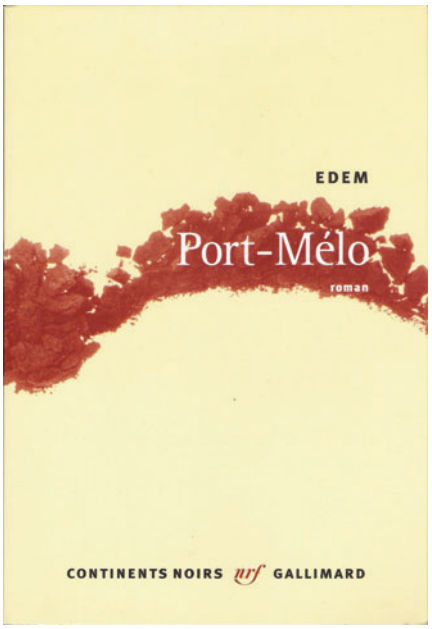


Ce premier roman d'un écrivain né au Togo en 1975, qui vit actuellement au Québec après des études supérieures en France, met en scène une Afrique de la corruption, de la délation et de la terreur, une Afrique lessivée et abandonnée à l'indifférence du monde extérieur, mais aussi une Afrique de la révolte.

En plaçant son roman sous le signe d'une citation de son illustre aîné Kossi Efoui, Edem donne le ton d'un récit labyrinthique comme le monde qu'il décrit. Mais si des ombres descendent aux enfers, c'est la chef de la milice qui s'appelle Orpheus et règne sur les ténèbres de ses caves... Et seul Mélo en ressort avec pour mission de "donner un nom" pour se sauver lui-même. Le fil d'Ariane est brisé et les repères, brouillés, s'effacent dans un Port où les rues n'ont pas de nom et où il n'y a « pas de chemin ». Errance du héros au prénom de marcheur dans un univers en déshérence...

Imprécision du lieu, atemporalité du récit, linéarité de la chronologie bouleversée : le roman d'Edem atteint l'universel et les disparus du Port sont tous les disparus, la milice, tous les régimes d'oppression. Il s'agit bien là d'une utopie en négatif et on pense certes à l'Afrique du Sud de l'Apartheid, aux régimes de présidents à vie de l'Afrique post-coloniale, mais aussi aux dictatures sud-américaines des années soixante-dix, à la France de Vichy, aux régimes fascistes et nazis, à la Russie soviétique, à la Chine totalitaire, à l'Afghanistan des Talibans... La liste est malheureusement infinie de l'arbitraire et de la répression.

Cependant, *Port-Mélo* ne se réduit pas à un tableau expressionniste de la souffrance et de l'horreur : c'est un hymne à la résistance et à la vie, un chant d'amour et d'espoir qui vibre au son des gospels et de la musique de Miles Davis ou de Tiken Jah Fakoly, une célébration de la littérature et du pouvoir des mots contre l'obscurité et l'oubli. Une plongée en enfer comme une ode à la vie. ■

***T.B.***

# le de la République"

*Jeanne-Luce Marcouly - Copedit*

sulteront pas leur maîtres, n'agresseront pas leurs camarades, ne brûleront pas la voiture de leurs voisins - voire qu'ils songeront à acheter deux bouquins plutôt qu'une paire de Nike.

Dans son livre "*Le Périgord à l'Ecole de la République*", on ne sent pas la truffe mais l'encre violette, l'odeur de la craie. Photos à l'appui, on redécouvre les blouses qui, en ce temps, étaient facteur d'égalité entre les élèves.

Ceci étant, l'ouvrage ne se cantonne pas dans les généralités. C'est un outil "pointu" de 360 pages qui radiographie l'école et sera précieux plus tard aux chercheurs et autres documentalistes. Car cette somme, bien qu'il n'y paraisse, est un travail de "bénédictin" (désolé pour la laïcité) ou, mieux encore, de "bénédictine"- ce qui n'est pas mauvais pour la santé. On en reprendrait volontiers d'ailleurs. A consommer sans modération. ■

***P.B.***

### Prostitution culturelle

# D'IGNOBLES FRANÇAIS…

On avait vu Trichet, le bien nommé, ancien gouverneur de la Banque de France, aujourd'hui à la tête de la Banque centrale européenne, s'exprimer en anglais devant le Parlement européen, ce qui lui avait valu une bronca et le départ de leur siège de tous les députés européens français…

L'avertissement n'a pas porté car le baron Seillière, ancien président du MEDEF et nouveau patron des patrons européens a réitéré l'exploit en s'adressant au Conseil européen dans le même idiome, tellement valorisant quand on est un colonisé culturel.

## Trichet, Seillière, même combat

Cette fois, c'est le Président de la République Jacques Chirac et les ministres français qui ont quitté la salle en signe de protestation.
Cela suffira-t-il ? On en doute tant la prostitution culturelle rapporte à ces messieurs pour leur gloriole personnelle.
Toute autre serait la sanction si, désormais les responsables politiques et économiques français refusaient de les recevoir. Mais là, on rêve quand on sait à quel point la nomenklatura française est elle-même contaminée.
Molière, réveille-toi, ils sont devenus fous ces bourgeois gentilhommes !

*Jean-Claude Trichet*

# Les choses qu'on ne dit pas

***Yves Duteil – L'Archipel***

On connaît Yves Duteil chanteur, poète et défenseur de la langue française. Beaucoup moins Duteil écrivain, qui voit couler dans ses veines le sang de son arrière grand oncle Alfred Dreyfus.

Yves Duteil, militant citoyen, est maire de Precy en Seine et Marne. C'est dire son engagement civique.

Aujourd'hui, il publie un livre "*Les choses qu'on ne dit pas*" constitué de quarante lettres qu'il ne postera jamais.

A qui écrit-il ? A Dieu, au Dalaï-Lama, à ses pères en chanson : Brassens, Félix Leclerc, Renaud etc.

En raison des carences de La Poste, on n'est pas sur que les lettres parviennent à leurs destinataires. Mais ce qui nous importe, à nous, c'est leur contenu. En fait c'est un portrait de Duteil qui est dressé par lui-même sans qu'il y prétende par sa modestie naturelle. ■

# La Fayette au Panthéon…

**2007** sera le 250e anniversaire de la naissance de La Fayette et pourtant, ce héros des deux mondes gît toujours dans une modeste tombe, dans le petit cimetière de Picpus, à Paris, au coeur du 12e arrondissement. Une injustice que NDH s'efforce de faire réparer depuis le bicentenaire de la Révolution dont cet Auvergnat fut l'une des figures les plus marquantes.

Car "le marquis" n'était pas un aristocrate comme les autres. Lassé de l'oisiveté de la cour à Versailles, il part à 20 ans comme volontaire pour participer à la guerre de libération des colons américains contre l'Angleterre malgré une interdiction formelle du roi. Puis, revenu en France, convainc ce dernier d'apporter une aide officielle aux "insurgents" dont George Washington, son ami avait pris la tête. C'est ainsi qu'avec Rochambeau, les amiraux de Grasse et d'Estaing, La Fayette repart outre Atlantique et que la victoire de Yorktown (1781) scelle la capitulation anglaise et l'indépendance des jeunes Etats-Unis.

A ce titre, il est consacré héros des nouveaux Etats et reçu comme tel lors des nombreux voyages qu'il fit ensuite là-bas jusqu'à sa mort, en 1834, bien qu'il ait refusé la nationalité qui lui était offerte, par loyauté vis-à-vis de son pays peu reconnaissant.

Combien d'hommes se seraient contentés de ce titre de gloire. Pas lui. En effet, 1789 approchait et il n'entendait pas n'être qu'un spectateur désireux de sauvegarder ses privilèges. Au contraire, dès les premières heures de la Révolution il montait au créneau et se faisait élire aux Etats-Généraux pour y insuffler ses idées libérales.

Etant un des créateurs de la Société des droits de l'Homme et de la Société des Amis des Noirs, il participe activement à la rédaction de la première Déclaration des droits de l'Homme. Nommé à la tête de la Garde nationale, il encadre les femmes de Paris venues à Versailles réclamer "du pain" au roi, lorsque Marie-Antoinette répondit "*Ils n'ont pas de pain ? Qu'ils mangent de la brioche*"… Malgré cette provocation, il réussit à ramener aux Tuileries, sans lynchage, "*le boulanger, la boulangère et le petit mitron*".

Puis la Révolution dérapa et se mua en régime de terreur. De retour après avoir été fait prisonnier par les Autrichiens, il s'opposa à la dictature bonapartiste dont il refusa les honneurs.

En 1830, on le sollicita à nouveau lors du renversement de Charles X mais La Fayette, alors âgé de 73 ans, déclina encore toutes les propositions qui lui étaient faites.

Une ville, Rochefort, d'où il partit le 10 Mars 1780, à bord de l'Hermione pour participer à la guerre d'indépendance, grâce à son maire, Jean-Louis Frot, s'est souvenu et a lancé la reconstruction, à l'identique de sa frégate, dont le chantier sera achevé, heureux hasard en 2007.

Curieux destins, inversement croisés, car c'est à Rochefort également en 1815, que Napoléon, responsable de millions de morts, se rendit aux Anglais (après avoir vendu la Louisiane aux Américains pour financer son couronnement) alors qu'il voulait se rendre en Amérique pour y refaire carrière. Pourtant c'est le tyran qui est aujourd'hui sous le dôme des Invalides et le démocrate à Picpus, enterré sans les lauriers qu'il a gagnés.

Sans expulser l'auteur du coup d'Etat de Brumaire - comme Lénine, de son mausolée - au moins donnons à La Fayette la place qu'il mérite, en 2007, pour le 250e anniversaire de sa naissance et le lancement de la nouvelle Hermione. Y aurait-il après notre brouille sur l'Irak meilleure façon de nous réconcilier avec nos amis Américains et rappeler, à qui de droit, que s'il y a eu 1917 et le fameux "*La Fayette, nous voilà*" du général Pershing, en écho à la phrase du jeune Auvergnat "*Washington nous, voilà*" ; s'il y a eu le 6 juin 1944, le premier acte historique d'alliance démocratique dans le monde fut le geste volontaire de La Fayette… contre les Anglais dont on voudrait nous faire croire aujourd'hui que rien ne les a jamais séparés de Washington. ■

*Magali Jandaud*

Conception-réalisation : Direction de la Communication de la Région - Photo : Gettyimages.

# Notre région solidaire

## 10 000 emplois en cinq ans

Pour une société plus ouverte et plus généreuse, le Plan régional pour l'emploi privilégie le monde associatif, l'économie sociale et solidaire, les services d'aide à la personne.

Doté de 250 millions d'euros, il prévoit, pour les cinq ans à venir, la création de 10 000 emplois.

Ensemble, faisons de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région plus forte et plus humaine.

Michel Vauzelle

Président de la Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*

**www.regionpaca.fr**

# L'attentat

**de Yasmina Khadra - Editions Julliard**

*par Nabila Allam*

Après « *Les hirondelles de Kaboul* », publié à la suite des attentats du 11 septembre 2001, qui ont plongé toute la région du Moyen-Orient dans l'anarchie et l'instabilité politique (et surtout sociale) la plus totale, Yasmina Khadra revient avec « *L'attentat* » dans lequel il exprime la souffrance vêcue au quotidien par les citoyens de chaque côté du mur. Le sujet étant brûlant, il fallait l'audace et le courage de Yasmina Khadra pour aborder le thème des kamikazes qui n'ont trouvé d'autres moyens que de se faire exploser pour faire entendre leur discours politique.

« L'attentat » relate l'histoire d' Amine Jaafari, jeune de Jénine qui décide de passer de l'autre côté du mur afin de poursuivre ses études à l'université de médecine de Tel Aviv. L'auteur plonge son lecteur, passionné dès les premières lignes de ce roman époustouflant, dans les méandres de la conscience humaine. Celle d'Amine, devenu un éminent chirurgien arabe naturalisé israélien, qui tente de comprendre le pourquoi des choses ? Pour quelles raisons sa femme, cet être doux, dénué de haine et de mystère, s'est-elle fait exploser dans un restaurant, bondé d'enfants ? Pourquoi ne lui a-t-elle rien dit ? Et comment lui, qui l'aimait tant, qui lui avait donné toute sa vie, n'a-t-il rien vu venir ? " Comment me regarder dans une glace sans me voiler la face, avec mon amour-propre en charpie et ce doute, qui, malgré sa mise devant le fait accompli, continue de se jouer de mon chagrin ? Depuis que le capitaine Moshé m'a livré à moi-même, impossible de fermer les yeux sans me retrouver nez à nez avec le sourire de Sihem. Elle était si tendre et si prévenante. Elle paraissait s'abreuver aux sources de mes lèvres quand, mon bras autour de sa taille, debout dans notre jardin, je lui racontais les beaux jours qui nous attendaient, les grands projets que j'échafaudais pour elle. Je sens encore ses doigts étreignant les miens avec un engouement et une conviction qui me semblaient indéfectibles. Elle croyait dur comme fer aux lendemains qui chantent, et mettait du coeur à l'ouvrage chaque fois que le mien s'essoufflait. Nous étions si heureux, si confiants l'un en l'autre ».. Dans sa quête éperdue pour comprendre les raisons qui ont fait de Sihem, sa femme, une kamikaze, Amine va se frotter à ces hommes et ces femmes qui ont épousé la cause palestinienne au péril de leurs vies. Le récit est haletant, mené par une plume brillante et concise. "L'attentat" n'a aucun mal à nous tirer des larmes de chagrin et d'incompréhension. Comme le dit Amine lui-même : « *L'émoi et l'effroi ne font pas bon ménage avec le sang-froid* »

Amine, malgré la détermination dans les recherches qu'il a menées comme une vraie enquête policière, lui qui est chirurgien, passionné de la vie, n'a pas réussi à trouver la réponse pour comprendre le monde dans lequel il vit, mais il reste persuadé que : « *il lui restera toujours ses rêves pour réinventer le monde qu'on lui a confisqué* ».

Yasmina Khadra nous expose ainsi, dans ce poignant ouvrage, la vie de l'intérieur d'une région en pleine effervescence et conflits ethniques où les peuples subissent une fois de plus, hélas, la loi du plus fort. ■

### Notre Président “donneur”

# Léopold Sédar Senghor aurait 100 ans

***Notre président d’honneur Léopold Sédar Senghor, qui nous a tant aidés dans nos jeunes années aurait eu 100 ans. A part le livre que publie Hervé Bourges, aucun hommage public ne lui est rendu. C’est dire à quel point notre société moderne est tombée bas. Car quand il s’agissait d’utiliser sa couleur, sa culture pour en tirer le maximum afin de maintenir haut la francophonie, la France officielle ne tarissait pas d’éloges.***

*L.S. Senghor au colloque de NDH à la Sorbonne (1982)*

Nous célébrons donc dans la piété filiale non pas seulement le poète, l’homme politique avisé mais surtout l’homme de cœur qui a porté son pays pacifiquement vers l’indépendance tout en gardant ses liens avec la France, sa mère spirituelle ingrate qui n’a délégué aucun officiel de haut rang à ses funérailles.

Le connaissant, je sais qu’il n’en aurait éprouvé aucune amertume car le poète était d’abord un philosophe. Nous gardons donc sa lumière allumée pour nous seuls. Elle suffit à nous réchauffer et à éclairer notre avenir. ***P.B.***

## Léopold Sédar Senghor, lumière noire

*Editions Mengès Collection “Destins”*
**Hervé Bourges**

Il fallait l’expérience et la fidélité d’Hervé Bourges pour avoir le courage de faire ce magnifique ouvrage à contre courant entièrement consacré à la vie de L. S. Senghor (du “*cercle des poètes disparus*”) à l’occasion du centenaire de sa naissance. Car on ne se bouscule plus autour du grand homme, au purgatoire déjà quelques années avant sa disparition, en 2001.

Grâce à Hervé Bourges, Senghor revit intellectuellement, politiquement et humainement à travers récit et photos. En 180 pages, tel un film – un film qu’il faudrait absolument réaliser – la figure du premier Président du Sénégal apparaît en pleine lumière. Hélas, cela ne suffira pas probablement pas à sortir Senghor de son ghetto. Vite qu’un commando le libère. En attendant, ce livre doit figurer dans toute bibliothèque digne de ce nom.

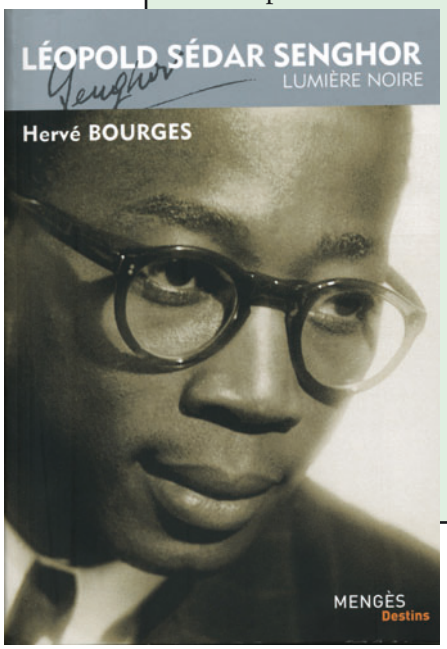

## Hiroko Bessho *à Arc en Ciel*

# "L'IMPORTANT N'EST PAS NOTRE ORIGINE MAIS PARTAGER L'ENVIE DE VIVRE ENSEMBLE"

***Hiroko Bessho est Japonaise, membre de NDH. Quand certaines catégories d'étrangers ne s'intègrent pas en France, contrairement à nos traditions bi-millénaires, il était intéressant de l'interroger, elle qui venait d'un pays lointain, sans £rapport avec notre tradition religieuse, notre langue, voire nos us et coutumes.***

*Arc en Ciel : Vous vivez en France depuis combien d'années ? Comment êtes-vous venue dans notre pays ?*

**Hiroko Bessho** : Voilà 10 ans que je vis ici. Je suis venue en France pour la première fois en tant que touriste lorsque j'avais 19 ans. A ce moment là, j'ai été fortement frappée par la façon de vivre des Français qui est très différente de celle du Japon. Deux ans plus tard, j'ai eu l'occasion de revenir. Ce deuxième voyage a confirmé mon envie de vivre ici. En 1993, je me suis donc installée en France pour reprendre des études. J'avais 23 ans.

*AEC. :* **Où avez-vous appris le français ? Votre intégration a-t-elle été difficile ? Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?**

**H. B.** : J'avais appris le français au Japon comme seconde langue étrangère, après l'anglais. En arrivant en France, je me suis inscrite à des cours pour étrangers à l'université. Jusqu'à ce que je puisse parler français assez bien, ma vie quotidienne n'était pas facile. J'avais des difficultés pour communiquer. En effet, que se soit pour faire ma demande de carte de séjour, ou ouvrir un compte en banque etc.… toutes les démarches administratives doivent se faire en français exclusivement.

*AEC. :* **Quels sont les avantages et les inconvénients comparatifs des deux sociétés japonaise et française ?**

**H. B.** : Au Japon tout est codifié, nous sommes obligés de nous comporter comme tous les autres Japonais. Cependant cette notion ne s'applique pas vraiment aux étrangers. Car beaucoup de Japonais pensent qu'il est tout à fait normal qu'un « GAIJIN » (étranger) ne parle pas japonais, ne comprenne pas notre culture et ne se comporte pas comme un Japonais. Cette opinion : "*nous n'attendons pas de vous que vous intégriez complètement chez nous*" crée une frontière radicale. bien que les Japonais s'intéressent aux étrangers et essayent de les aider si nécessaire. A l'inverse, en France, les Français attendent que les étrangers soient bien intégrés dans la société française. Au niveau langue aussi. Si un étranger ne parle pas suffisamment bien français, on ne le considère pas vraiment. Mais une fois intégré, un étranger devient un Français à part entière.

*AEC. :* **Est-ce dur d'avoir son pays, sa famille aussi loin de soi ?**

**H. B.** : Non, car personnellement je me sens mieux en France qu'au Japon. C'est vrai que je suis loin de ma famille et de mon pays par la distance, mais il y a tous les moyens comme le téléphone, l'Internet, l'avion etc. qui maintiennent le contact.

*AEC. :* **Quels reproches feriez-vous aux Français à la lumière de votre expérience ?**

**H. B. :** Quand je suis arrivée en France, je ne parlais pratiquement pas le français. Je ne pouvais communiquer qu'avec très peu de monde. Parce que la plupart des Français (que j'ai rencontrés) n'aiment pas communiquer avec une autre langue que la leur. Je souhaite donc qu'ils aient plus d'ouverture d'esprit au niveau de la langue.

*AEC. :* **Que pensez-vous des difficultés d'intégration que connaît actuellement la France avec certaines minorités ?**

**H. B.** : Le problème est très compliqué et personne n'a de solution simple. Si la France arrive à faire comprendre aux étrangers qu'il y aura toujours une place pour eux dans la société française, ils auront d'avantage l'envie d'être intégrés. Bien sur, il est aussi impératif qu'eux-mêmes fassent beaucoup d'efforts. En respectant sa propre culture, on peut alors avoir de la tolérance pour celle de l'autre. Je trouve que l'important n'est pas notre nationalité, ni notre origine, mais de partager une envie de vivre ensemble sur la même terre. Suis-je trop idéaliste ? ■

# Convention internationale sur le droit à la diversité culturelle

La Conférence générale de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a adopté le 20 novembre 2005 la Convention relative à la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles à Paris. Son entrée en vigueur est prévue pour avril 2006.

Faisant suite à l'adoption de la Déclaration universelle sur la Diversité culturelle de novembre 2001 visant à faire progresser "*la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle*", cette Convention est le fruit de deux ans de négociations serrées, menées conjointement par la Commission européenne et par la présidence du Conseil. Grande première historique dans les relations internationales, cette Convention rassemble et codifie un ensemble de principes directeurs relatifs à la diversité culturelle. Sur les 154 pays représentés lors de la plénière, 148 se sont prononcés pour, deux contre (USA et Israël), et quatre se sont abstenus (Australie, Nicaragua, Honduras, Liberia). Au grand dam des Etats-Unis qui ont déployé des efforts surhumains pour influer sur le vote des autres gouvernements. La Convention n'entrant en vigueur qu'à sa trentième ratification, ces derniers se sont vainement employés tous azimuts à multiplier les accords bilatéraux à coup de faveurs commerciales auprès de pays tels que la Corée du sud, le Chili ou le Maroc, à qui la France a déjà prêté main forte. Voilà une attitude qui n'est pas sans rappeler leur comportement, semblable, trait pour trait, lors de l'adoption du Statut de Rome instaurant une Cour Pénale Internationale. A n'en pas douter, les Etats-Unis, qui se sont retrouvés bien seuls dans leur campagne de dénigrement, ont beaucoup à craindre de cette Convention qui affranchit la culture de la loi du marché pour conférer à l'exception culturelle force de loi. Derrière des critiques portant sur la mauvaise rédaction du texte, ses graves conséquences sur la liberté d'expression ou la libre circulation de l'information, on devine aisément qu'ils redoutent le fait que la Convention devienne une barrière commerciale, un frein à leur exportation de masse envahissant nos écrans de cinéma, nos radios et notre environnement ambiant qui nous conditionne si bien au boulimique "tout consommer".

En effet, la Convention, en référence aux savoirs traditionnels et aux industries culturelles nationales, stipule que "*les activités, biens et services culturels* [...] *ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale*" et autorise les pays à prendre "*les mesures qu'ils jugent appropriées*" pour protéger leur patrimoine culturel face à la mondialisation. Certes beaucoup de questions se posent encore aujourd'hui, notamment sur l'instauration d'un organe de sanction, éternelle lacune du droit international, chargé de régler les différends et faire respecter les dispositions de la Convention. De même, l'article 20 de la Convention lui confère le même statut juridique que les traités bilatéraux et celui de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), mais les interprétations sur sa force contraignante la rendant opposable à l'OMC demeurent encore floues. Le chantier de la "*diversité culturelle*" est donc ouvert aux juristes de l'UNESCO !

Beaucoup défendue par la France et le Québec, qui ont créé une réseau de mobilisation international réunissant des ministres de la Culture, des artistes et aussi des associations, la Convention sur la Protection et la promotion de la Diversité des Expressions Culturelles donne un souffle nouveau salutaire à l'UNESCO, en même temps qu'une assise juridique et une légitimité au respect du droit de vivre dans sa culture et dans sa langue. ■

*Magali Jandaud*

MUSIQUE

## Paula Estrella, le tango vivant

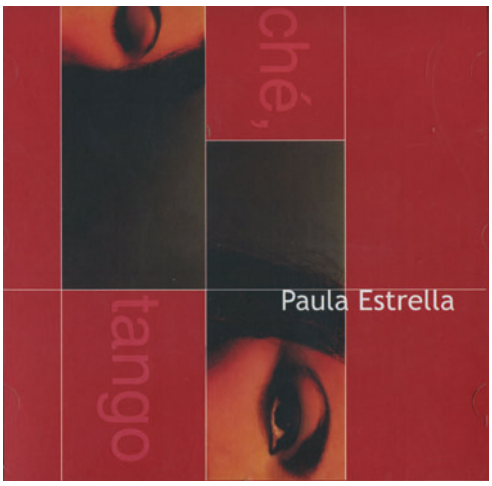


On connaît Miguel Estrella, son père, pianiste, célèbre aussi pour son action au service des droits de l'Homme, actuel ambassadeur d'Argentine près l'UNESCO. On connaît Carlos Gardel, grand prêtre du tango. On connaît Astor Piazzola, maître ès bandoneon. Mais le monde tourne. La culture doit survivre.

Une nouvelle génération prend le relais. Paula Estrella arrive… à point. Elle sort son premier CD : *Ché Tango*, dans lequel on retrouve tous les ingrédients de cette musique passion. Avis aux amateurs, notamment à ceux qui ne peuvent vivre dans la nomenclature anglo-saxophone ; à ceux qui veulent organiser une soirée loin du préfabriqué médiatique et veulent passer, ne serait-ce qu'une nuit, sans voyager, au bord du Rio de La Plata, à Buenos Aires, dans l'ambiance portena du Viejo Almacen d'autrefois.

Contact : 33 1 70 10 43 14
www.dedeland.com/chetango.htm

## Nous exportons notre savoir-faire partout dans le monde.

*Corée, Chine, Inde, Indonésie, Arabie Saoudite, Algérie, Maroc, Iran, Israël, Grèce, Royaume-Uni, Pologne…*

*Nos domaines d'intervention à l'étranger sont nombreux : formation des conducteurs de train, conseil en sécurité des circulations, définition du design de trains de voyageurs, élaboration de systèmes d'information, assistance aux projets de grande vitesse, entretien des voies et du matériel roulant, aménagement de gares…*

SNCF
GROUPE

# Nassima

## "Voie soufie, voix d'amour"

**1994 :** Nassima prend ses enfants et son luth. Elle s'installe en France comme beaucoup d'autres artistes et intellectuels algériens. Originaire de Blida, la "ville des roses", son parcours ne sera pas un tapis de roses.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'exil, elle réussit à s'imposer puis à rayonner tant au Théâtre de la Ville de Paris qu'à l'Institut du Monde Arabe (IMA) grâce à ses chants et à la musique arabo-andalouse ; applaudie par les médias (Le Monde, France Culture, RFI…). Sa réputation s'étend bientôt à toute l'Europe et à l'Amérique du Nord.

Lors de son dernier passage à Paris, à l'occasion de la sortie de son disque "*Voie soufie, voix d'amour*" Nassima a encore surpris par la profondeur des œuvres de son répertoire qui contraste avec son pays natal qui avait été mis à feu et à sang. Son désir de paix universelle, d'amour du prochain, fruit d'un long travail d'investigation est puisé dans les textes poétiques d'auteurs, réputés comme des savants de l'islam pour leur sagesse et leur enseignement tel Ibn Arabi (1165-1240) qui illumine encore de nos jours l'islam soufi.

*"Mon cœur contient désormais toutes les formes :*
*Il est pâturage pour gazelles, monastère pour les moines chrétiens, demeure pour les idoles, Kaaba aux pèlerins, tablettes de la Torah exemplaire du Coran.*
*Ma religion est l'Amour, là où ses montures le mènent, l'Amour est ma religion et ma foi".*

Grâce à ses vers, avec grâce, Nassima nous emmène doucement dans un voyage merveilleux, à travers le chant soufi, accompagnée de la sublime sonorité du ney et du fhel "flûte à roseau" typiquement algérien, utilisé surtout dans les suites arabo-andalouses. Mais n'oublions pas le oud (luth) plus souple et plus profond ; les instruments à percussion (derf, zrab, rik) qui accompagnent Nassima, elle-même jouant du mandole. Tous ces instruments tendent avec son répertoire vers la contemplation mystique. En effet, les soufis n'évoquent pas la musique mais l'écoute spirituelle (sama). Comme lorsque, toute jeune, déjà elle chantait des poèmes de Cheikh Ahmed Al Alawi, de Mostaganem (1874-1934) maître de la confrérie soufi Alawiyya.

Dans son album "Voie soufie, Voix d'amour", Nassima interprète un ensemble de textes soufis du monde arabe, de Bagdad au Maroc en les mêlant avec subtilité à la musique du répertoire médiéval ou à la musique arabo-andalouse contemporaine, telle que celle qui accompagne une poésie de l'émir Abdel Kader (1807-1883) héros de la résistance et homme de grande culture avec lequel Nassima partage sa croyance en la paix universelle et à l'amour.

*"Je suis à la fois l'amour, l'amant et l'aimé.*
*Je suis l'amoureux aimé secrètement au grand jour.*
*Je dis "moi" mais se peut-il qu'il y ait là un autre que moi ?*
*Je ne cesse d'être en moi, éperdu et désemparé. En moi sont les attentes de l'humanité.*
*Celui qui veut lire le Coran ou saisir sa lumière.*
*Celui qui veut une Torah ou un Evangile.*
*Ou qui veut une flûte, des personnes et un discours clair…"*

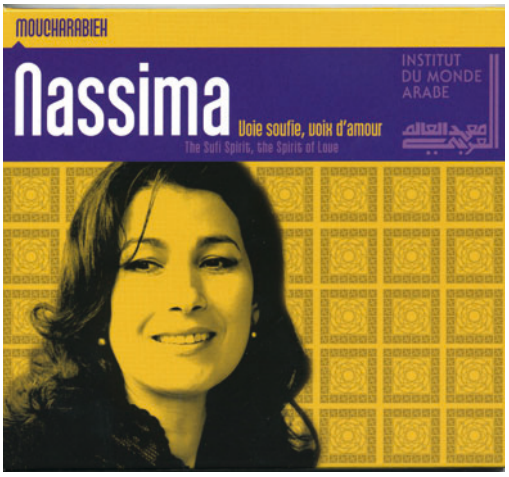


Avec cet appel profond à la paix, à l'amour de l'autre, Nassima nous laisse dans un rêve. Celui d'un monde juste et harmonieux.

***Nabila Allam***

CINÉMA

# PARADISE NOW

## *Un film qui dérange*

par Amel Filah

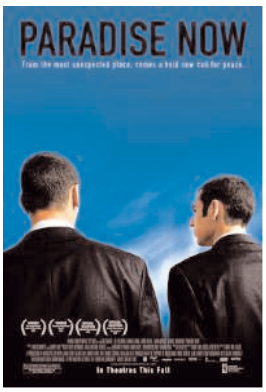


L'académie américaine des sciences et des arts du cinéma (dont les membres décernent les oscars) vient de décerner Golden Globe à un film palestinien "Le paradis maintenant" de Hani Abou Assad à la surprise du monde entier. Jamais auparavant un film arabe n'avait obtenu un prix américain. « *C'est une épopée cinématographique sur la vie déséquilibrée d'un peuple qui veut vivre en paix sur son territoire* ». Tel était le commentaire à propos du film récompensé, un mois plus tard, aux oscars dans la catégorie du meilleur film étranger.

« Paradise now » est un film qui parle, avec simplicité et clarté, de la philosophie de la vie et de la mort chez les kamikazes : ceux qui se font exploser afin de faire passer leur message. Ceux qui font l'actualité, suscitent des peurs et nous laissent choqués et perplexes.

Son réalisateur – surpris de ce succès inattendu et aussi de la controverse qu'il a suscité côté palestinien comme côté israélien - explique que son film ne peint pas que les personnages qui exécutent des attentats terroristes. Il va plus loin, pour poser le problème de la justice, et la manière de la réaliser dans un monde ou la violence reste l'unique langage : "*Mon film tente d'expliquer au spectateur ce qui pousse des gens à devenir kamikazes, et je reste convaincu que la compréhension est le premier pas vers le dialogue*".

Hani Abou Assad traite ce thème de l'intérieur, du point de vue des kamikazes eux-mêmes. Non comme terroristes mais comme citoyens ordinaires que les conditions de vie ont poussé à un double crime : celui de tuer et de se faire tuer. Ce long métrage narre la dernière journée de la vie de deux kamikazes que rien ne prédestinait à tuer. Il débute par une journée où les personnes qui désirent entrer à Naplouse sont contraintes de passer par les barrages israéliens et les fouilles.

### Après la mort…

Deux jeunes "Saïd"(Qais Nachef) et "Khaled"(Ali Sulaiman), amis d'enfance qui travaillent dans un garage sont désignés par des fondamentalistes pour commettre un attentat suicide à Tel-Aviv. Et bien que la relation qui lie Saïd à sa mère soit très forte, il ne laisse rien transparaître au cours du dernier repas familial. Comme il n'arrive pas à trouver le sommeil, ses pas le guident vers la maison de "Souha"(Loubna Zabal) militante des droits de l'Homme qui a cessé de croire après la mort de son père, martyr de la cause palestinienne que la mort soit la seule forme de résistance. Souha sent le malaise de Saïd mais n'arrive pas à déceler ce qui se trame au fond de lui. Elle entame alors un discours rationnel sur les moyens pacifiques de la lutte: "*Si nous agissions comme eux il n'y aurait aucune différence entre le bourreau et la victime, il n'y aurait plus de paradis!*". Saïd rétorque :"*Le paradis qui est dans nos têtes vaut mieux que cet enfer où nous vivons. Nous sommes des condamnés à mort avec sursis*".

Les séquences qui viennent après sont très dures pour le spectateur. Ils abandonnent leurs corps aux groupes armés pour les laver, les parer d'explosifs en leur parlant du paradis."*Qu'arrive t-il après la mort* ?" demande Khaled. "*Les anges viennent pour t'amener au paradis*".

Sur la route de Tel-Aviv, en costumes noirs, bien rasés, une unité israélienne les surprend, les acculant à fuir. Soupçonnés de trahison, les voilà de nouveau entre les mains des fossoyeurs de la mort qui restent sans identité claire. Plus tard, on retrouve les deux amis dans la voiture qui les mène à nouveau vers Israël. Vont-ils se faire exploser ? Le film ne montre rien mais pose la question sur l'absurdité de ce qui arrive

Rappelons que Yossi Zur, père d'une victime d'attentat suicide à Tel-Aviv a lancé une pétition contre le film, comme le *Jérusalem Post* avait sollicité, en vain, des membres de l'académie américaine de ne pas voter pour ce film à la nomination aux oscars. "Paradise now" est le deuxième film d'Abou Assad après "Mariage de Rana".

# Les Brèves De Pol & Mique

**Grippe aviaire** : Les médias français ont fait souffler un vent de panique jusqu'à laisser entendre qu'il y avait des conflits de canards. Allain Bougrain-Dubourg, au secours.

**CPE** : En faisant voter à la "hussarde" le Contrat Première Embauche, Dominique de Villepin s'est mis les jeunes ados à dos, tout comme les anciens "hussards noirs de la République". Heureusement "le sac à dos est plus léger que les fers de l'esclavage" disait Eisenhower.

**Femmes battues** : Cette plaie n'est pas nouvelle. Déjà le roi Salomon frappait la reine de "Çà bat" la bien nommée.

**Station Varenne** : Cette station de métro près de Matignon a été interdite aux aristos pendant les manifs étudiantes. Motif : le danger. Louis XVI, qui avait fait précéder sa signature, au bas de la Déclaration des droits de l'Homme, de la formule "*Bon pour être exécuter*" avait déjà perdu la tête après être déscendu à la même station.

**Manif jeunes** : Certains étudiants n'ont rien compris au CPE du Premier ministre puisqu'ils scandaient : "*Villepin, des missions*" alors qu'il organise la précarité.

**Liste noire** : L'Europe vient de publier une "liste noire" des compagnies aériennes à risque. 85 sur 92 sont africaines. Dès lors fallait-il appeler cela une "liste noire" ?

**Tontonmania** : Pour le 10e anniversaire de la mort de François Mitterrand, tous les notables socialistes étaient à Jarnac. Les mauvaises langues ont parlé de "*régénération Mitterrand*".

**Grippe aviaire II** : Le ministre de la santé a déclaré "*Je suis serin*". Ce n'est pas forcément rassurant.

**Notre Drame de Paris** : Françoise de Panafieu l'a emporté sur ses rivaux pour être la candidate de l'UMP à la Mairie de Paris. Si elle l'emporte contre Bertrand Delanoë elle sera la nouvelle "Notre Dame de Paris". Espérons que ce ne sera pas Notre Drame de Paris.

**Pays Bas-Pays Basque** : Les Pays Bas étaient depuis des siècles le pays de la tolérance ("*Il y avait d'ailleurs des maisons pour celà*" disait Claudel). Depuis les attentats des terroristes islamiques, les Pays Bas versent dans la xénophobie tandis que le Pays Basque, lui, verse dans la tolérance puisque l'ETA renonce à la violence.

## CINÉMA

# L'ivresse du pouvoir

*Un film de Claude Chabrol à ne pas voir*

Comme d'hab. en France, publicité gratuite sur toutes les chaînes de télévision, radio etc.

"*L'ivresse du pouvoir*" de Chabrol c'est formidable ! L'affaire Elf retranscrite comme si vous y étiez. Vous allez voir Eva (non pas "Peron", la très belle, mais Joly, la juge d'instruction ancienne jeune fille au pair, qui a instruit "à sa façon" l'affaire politico-financière). Vous verrez les personnages essentiels : Loïck Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, Deviers-Joncourt autoproclammée la "P… de la république".

Si vous êtes juriste, vous aurez du mal à suivre… Comment envoyer en prison un chef d'entreprise sans l'avoir entendu… Quant à la juge, si injuste soit Eva Joly, l'imagine-t-on "pète sec", hystérique, rudoyant son mari comme le fait Isabelle Huppert ?

Les images, les scènes sont envoyées pêle-mêle. Mais même avec un vélo, on a du mal à suivre.

La vie des personnes emprisonnées ? Bof, ce n'est pas le problème de Claude Chabrol.

Pour cela, mieux vaut lire le bouquin de Le Floch-Prigent, ce pelé, ce galeux. On en apprend dix fois plus.

Tous les directeurs de sociétés, par définition sont peu honnêtes (c'est un euphémisme) ; les juges, des gens qui ont des comptes à régler avec la société. Bref (comme disait Pépin) un autre monde qu'il prétend vous faire découvrir et qui n'a que peu à voir avec la réalité.

Arrive la fin du film. Tout le monde s'étonne : "C'est fini ? Ah, bon ? On l'ignorait".

Ce film est une véritable caricature. Et la présentation qui en est faite sur les télévisions, à l'instar de ce qui est fait pour les autres films (notamment américains) : de la propagande trompeuse qui vous incite à vous déplacer, à perdre une soirée et votre argent sans même séparer le bon grain de l'ivraie.

A croire que les journalistes radio-télé touchent de l'argent pour ce que le milieu appellent les "promos"… mentent sous prétexte d'informer dans le domaine de la culture (ou de la sous-culture). Mais alors pourquoi parler de ce film ? Pour dénoncer le système, la collusion qui fait une victime. Toujours la même : le spectateur pris pour un cochon de payant imbécile. ■

# Rennes fait monter les talents

À RENNES, LES TALENTS FOISONNENT,

LES CRÉATEURS S'EXPRIMENT, LE PUBLIC EST EN ÉVEIL.

L'Ubu
Le Triangle
La Salle de la Cité
La Péniche Spectacle
Marmaille
Le Liberté
Les Tombées de la Nuit
TV Rennes
Transmusicales
Happy Hours de l'Opéra
Les Champs Libres
Orchestre de Bretagne
Bars en Trans
Travelling
Le Garage
Prix Goncourt des Lycéens
Les Ateliers du Vent
Les Editions Electriques
Théâtre National de Bretagne
Mettre en Scène
Opéra de Rennes
La Criée - Centre d'Art Contemporain
Jazz à l'Ouest
Le Jardin Moderne
Musée des Beaux-Arts
Musée de Bretagne
Le Bon Accueil
Ecole Régionale des Beaux-Arts
L'Elaboratoire
Prix Ado Rennes-Ille-et-Vilaine
Comptoirs du Doc
Rock'n Solex
Arpèges
LENDROIT
CCNRB
Mythos

www.rennes.fr

RENNES
VIVRE EN INTELLIGENCE

EURO RSCG COMPAGNIE - 2004 - Photo : Y. Varon.

# Avec la Région Centre, confort et modernité pour vos transports

Avec la Région Centre, vous avez à votre disposition un TER moderne et confortable avec 380 trains, 150 cars et plus de 160 gares accessibles à tous. Soyez libres d'aller et venir en toute simplicité.

illustration TOMATE - Cédrick VANNIER - création Force Motrice

Région Centre

*Dans le Centre, c'est vous le centre*

ter CENTRE